Recueil des déclarations des Conférences des Présidents des Régions Ultrapériphériques

GUADELOUPE 2015

XX^e Conférence des Présidents des RUP

RUP Régions Ultrapériphériques GUADELOUPE Présidence de la XX^e Conférence

www.regionguadeloupe.fr Région Guadeloupe CRGuadeloupe

9 Régions Ultrapériphériques

au cœur de l'Europe d'aujourd'hui et de demain

> AÇORES > CANARIES > GUADELOUPE > GUYANE > MADÈRE
> MARTINIQUE > MAYOTTE > RÉUNION > SAINT-MARTIN

LES CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS DES RUP DEPUIS 1995

I-Gourbeyre - **GUADELOUPE** > 31 mars 1995

II-Funchal - **MADÈRE** > 14 mars 1996

III-Saint-Denis - **RÉUNION** > 14 avril 1997

IV-Ponta Delgada - **ACORES** > 15 juin 1998

V-Rémire Montjoly - **GUYANE** > 05 mars 1999

VI-Funchal - **MADERE** > 31 mars 2000

VII-Lanzarote - **CANARIES** > 25 septembre 2001

VIII-Las Palmas - **CANARIES** > 15 octobre 2002

IX-Fort de France - **MARTINIQUE** > 30 octobre 2003

X-Ponta Delgada - **ACORES** > 2 septembre 2004

XI-Saint-Denis - **RÉUNION** > 4 septembre 2005

XII-Basse-Terre - **GUADELOUPE** > 21 octobre 2006

XIII-Funchal - **MADERE** > 06 octobre 2007

XIV-Cayenne - **GUYANE** > 30 octobre 2008

XV-Las Palmas - **CANARIES** > 14 octobre 2009

XVI-Tenerife - **CANARIES** > 27 octobre 2010

XVII-Fort-de-France - **MARTINIQUE** > 04 novembre 2011

XVIII-Horta - **ACORES** > 13 septembre 2012

XIX-Saint-Denis - **REUNION** > 18 octobre 2013

XX-Basse-Terre - **GUADELOUPE** > 14 janvier 2015

Ie CONFÉRENCE

Saint-Malo - FRANCE

> 14 octobre 1993

LES REPRESENTANTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES (ACORES - CANARIES - GUADELOUPE - MADERE - MARTINIQUE - REUNION)

- Réunis à l'occasion de la XXème Assemblée Générale de la CRPM à St Malo le 14 octobre 1993,

- Convaincus de leur intérêt commun à promouvoir ensemble leurs propositions d'actions dans le cadre des politiques communautaires,

ont adopté la résolution suivante :

"Considérant les communautés de situation géographique, économique et juridique, d'handicaps et d'atouts de développement qui caractérisent les îles ultrapériphériques,

Considérant la nécessité d'opérer le désenclavement de ces régions et notamment des régions-archipels,

Considérant leur attachement à une construction basée sur le principe de cohésion économique et sociale et sur le respect de la réalité régionale,

Soulignant les résultats positifs de leur solidarité sur le plan des dossiers agricoles (O.C.M. Banane), de la mise en oeuvre des POSEI et au sein des organisations interrégionales,

Les Régions ultrapériphériques prennent acte que la récente ratification du Traité de Maastricht par l'ensemble des Etats-membres officialise le concept d'ultrapériphéricité en précisant le cadre des politiques communautaires dans leurs régions et en fixant des obligations nouvelles aux institutions.

- En conséquence, elles conviennent :

- de la nécessité de renforcer leur coopération au sein des organisations interrégionales comme la CRPM et sa Commission des Iles comme au sein du Comité des Régions créé par le Traité de Maastricht.

- de la nécessité de coordonner plus efficacement leurs actions autour d'un protocole de coopération basé sur la recherche de propositions communes vis à vis de la Communauté Européenne, et sur la définition, la promotion et le soutien d'actions de coopération interrégionale.

- de la nécessité de mettre en place un groupe de travail composé de représentants de chaque Région pour préparer ce protocole et ses modalités de mise en oeuvre qui seront soumis dans les délais les plus brefs à l'approbation de leurs autorités régionales adéquates.

Elles sollicitent de la part de leurs gouvernements respectifs et de la Commission un plein appui à cette démarche qui contribuera au rapprochement des citoyens et à celui des opérateurs économiques de leurs îles.

Les Régions ultrapériphériques attirent dès maintenant l'attention du Conseil et de la Commission sur la nécessité de traduire concrètement les

principes nouvellement actés dans le Traité de Maastricht vis à vis des régions ultrapériphériques, notamment au niveau de la politique régionale.

- Rappellent qu'à situation exceptionnelle doivent correspondre des moyens tout aussi exceptionnels ainsi qu'une approche règlementaire novatrice quand cela s'avère nécessaire à l'objectif de rattrapage du niveau moyen de la Communauté.

- Demandent à cet égard que parmi les initiatives communautaires qui seront mises en oeuvre au cours de la période 1994-1999, l'initiative REGIS soit reconduite, avec le même champ géographique d'application, et des moyens financiers au minimum doublés.

- Expriment leurs graves préoccupations sur l'avenir de leurs productions agricoles traditionnelles, malgré les premières mesures positives décidées dans le cadre des POSEI par le Conseil et la Commission, au regard des conséquences de la négociation du volet agricole du GATT (OCM Banane, production laitière, OCM Sucre...)"

ACORES

SUBSECRETÁRIO REGIONAL
DA COOPERAÇÃO EXTERNA
DA REGIÃO AUTÓNOMA DOS AÇORES

CANARIES

Viceconsejero de
Relaciones Institucionales
Gobierno de Canarias

GUADELOUPE

Président du Conseil Régional
de la Guadeloupe -

MADERE

Président du Gouvernement Régional
de Madère

MARTINIQUE

C. Darsières -
Président de la Commission
des Affaires Européennes et Caribéennes
de la Région Martinique —

REUNION

J.-L. Dalleau
Vice-Président
du Conseil Régional

Ie CONFÉRENCE

Gourbeyre - GUADELOUPE

> 31 mars 1995

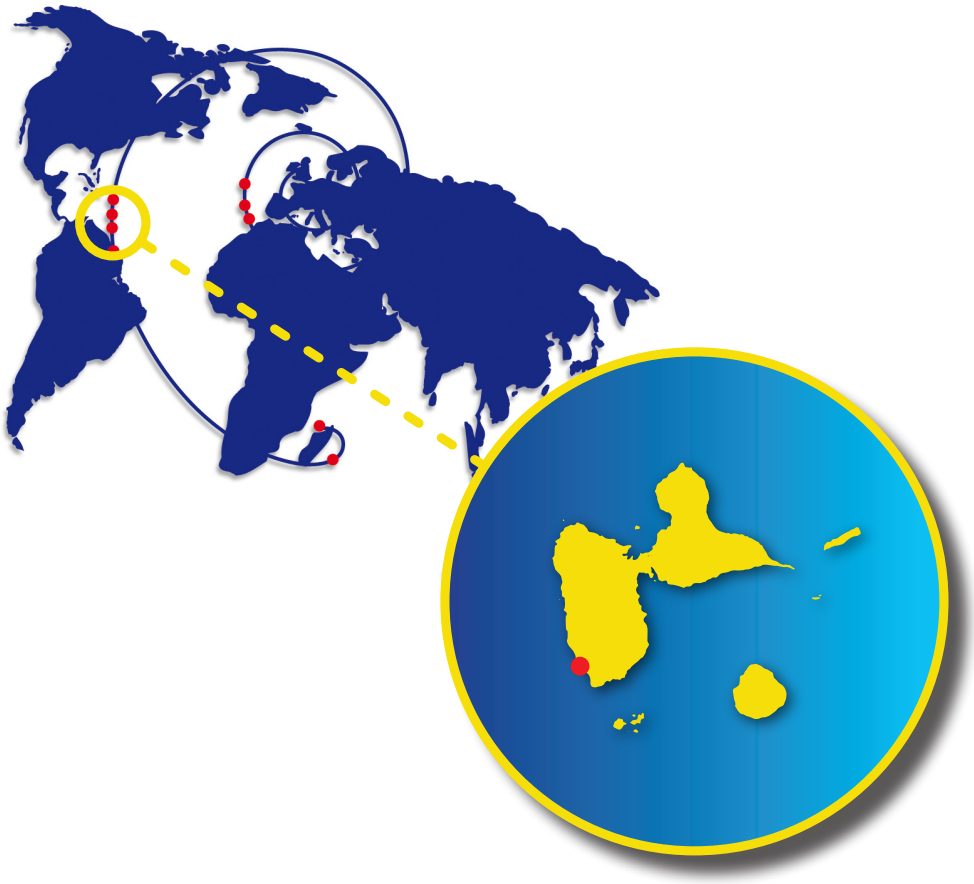

PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DE L'UNION EUROPEENNE

Les Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne : les Açores, les Iles Canaries, la Guadeloupe, la Guyane, Madère, la Martinique et la Réunion :

Représentés par :

- M.Joao Bosco MOTA AMARAL - Président du Gouvernement Régional des Açores.

- M. Manuel HERMOSO ROJAS - Président de la Région Autonome des Iles Canaries.

- Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY - Présidente du Conseil Régional de la Guadeloupe.

- M. Antoine KARAM - Président du Conseil Régional de la Guyane.

- M. Alberto JARDIM- Président du Gouvernement Régional de Madère.

- M. Emile CAPGRAS - Président du Conseil Régional de la Martinique.

- Mme Margie SUDRE - Présidente du Conseil Régional de la Réunion.

Reconnaissant réciproquement leurs compétences et la représentation qu'ils détiennent.

Réunies le 29 Mars 1995 à Pointe à Pitre, ont convenu de signer le présent protocole de Coopération.

En réaffirmant et en exécutant leur résolution, adoptée le 14 Octobre 1993 à Saint-Malo, lors de la XXème Assemblée Générale de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes de l'Union Européenne, qui convenait de l'adoption d'un Protocole de Coopération pour rechercher des propositions communes dans le cadre de l'Union Européenne et pour

définir, promouvoir et développer des actions de coopération interrégionale.

Conscientes du fait que leurs situations géographiques déterminent des conditions spécifiques et proches d'ordre politique, socio-culturel, et rendent nécessaires une concertation et une coopération mutuelle afin de surmonter les difficultés et les problèmes communs créés par celles-ci.

Considérant que l'Union Européenne dont elles font partie, a déjà reconnu cette situation commune spécifique, tant dans le cadre du Traité, que par l'intermédiaire de mesures législatives préparées spécialement pour elles.

Considérant que vu leurs situations géographiques et les liens historiques et culturels avec certains pays (entre autres les ACP), elles pourraient contribuer efficacement aux politiques de développement de ces pays.

Convaincues qu'une participation plus active de leurs Régions au sein de l'Union Européenne, et qu'une plus grande attention de celle-ci aux problèmes de développement, contribueraient à renforcer, au sein de leurs institutions, le sentiment collectif d'un avenir commun au sein de l'Union.

Décidées à mettre en pratique des actions solidaires pour la promotion du développement des Etats auxquels elles appartiennent et celui de l'Union Européenne, dans le cadre d'un traitement différencié par les deux niveaux politiques, comme réponse à leurs situations particulières et sous préjudice des compétences respectives.

Souscrivent au présent protocole de coopération en accord avec les dispositions suivantes :

Article 1

Les Régions Ultrapériphériques signataires s'engagent à s'informer et se consulter mutuellement sur toute question, relative à leur action extérieure, qui ait un intérêt commun pour toutes ou certaines d'entre elles.

Article 2

Les parties contractantes s'engagent à se concerter en vue de l'adoption de positions communes dans tous les organismes de coopération interrégionale, et dans les organisations intergouvernementales, auxquels participent leurs Etats où leurs institutions sont représentées, quel que soit le caractère de la représentation, plus particulièrement dans le Comité des Régions de l'Union Européenne.

Article 3

Si toutes les Régions Ultrapériphériques contractantes ne participent pas à un ou plusieurs des organismes ou organes mentionnés dans l'article précédent, les autres tiendront pleinement compte, dans la mesure du possible, des positions déterminées dans le cadre des concertations préalables.

Article 4

Les consultations nécessaires à la concertation, prévues aux deux articles antérieurs, auront lieu avant que les parties contractantes déterminent leur position définitive.

Article 5

Les parties contractantes s'engagent à privilégier la collégialité dans leurs relations, dans un esprit de coopération et de respect mutuel, sans porter préjudice à leurs intérêts propres et aux positions respectives de leurs Etats.

Article 6

Au sein du Comité des Régions de l'Union Européenne et du Parlement Européen, en accord avec les dispositions de leur règlement interne, les parties contractantes feront le nécessaire pour la constitution de groupes de travail permanents, afin de permettre une transmission plus efficace de leurs problèmes spécifiques et de leurs propositions concrètes.

Article 7

Afin de faciliter la définition des positions communes et la concertation dans chaque cas concret, des directives générales pourront se déterminer par écrit, élaborées par consensus et révisables annuellement, ou plus tôt si nécessaire qui contiendront les principes et les objectifs communs. Parmi ces directives se retrouveront, au moins, celles contenues dans les deux articles suivants.

Article 8

Les parties contractantes exerceront toute leur influence possible, agissant ensemble ou individuellement, afin d'obtenir que les politiques communes de l'Union Européenne, les actions et les subventions de caractère structurel, les Programmes d'Options Spécifiques pour l'Eloignement et l'Insularité, les initiatives

communautaires - comme REGIS - et les compromis commerciaux de la Communauté Européenne avec l'extérieur, se développent de manière qu'ils compensent les effets négatifs qui pourraient affecter les Régions Ultrapériphériques et garantissent leur pleine participation et insertion à la dynamique du Marché Interne.

Article 9

Les parties Contractantes chercheront, par tous les moyens possibles, à servir de plate forme privilégiée en ce qui concerne le développement de la politique de coopération de l'Union Européenne avec les pays tiers situés dans la même zone géographique ou avec les pays avec lesquels elles ont des liens traditionnels.

Afin de réaliser cet objectif utile à l'Union Européenne, elles demanderont le renforcement des moyens nécessaires.

Article 10

Les parties contractantes s'engagent à promouvoir et à renforcer les mécanismes de coopération entre leurs entreprises et les opérateurs économiques en général .

Article 11

Les autorités des Régions Ultrapériphériques signataires s'engagent à promouvoir et faciliter les relations commerciales, la coopération sociale, culturelle et éducative, la coopération scientifique, technique et environnementale, ainsi que le développement de programmes d'échange d'expériences dans tous les domaines et en particulier en ce qui concerne :

a) le commerce et le tourisme, par des campagnes de promotion adéquates, l'amélioration des transports et la collaboration entre les opérateurs des diverses régions ;

b) la culture, l'éducation et la formation professionnelle, en favorisant les programmes d'échanges destinés à une meilleure connaissance réciproque, ainsi que les projets conjoints de recherche et d'enseignement, complétés par la mobilité d'enseignants, d'experts et d'étudiants ;

c) l'intensification et l'amélioration dans le domaine des transports et plus particulièrement entre les régions qui du fait de leur proximité géographique et de leurs liens économiques en ont le plus besoin ;

d) l'agriculture et la peche, où la coopération visera à défendre les productions propres en leur garantissant le régime de la préférence communautaire et en créant un pont commercial avec les marchés continentaux les plus proches.

Article 12

Lorsque la coopération à laquelle se réfère l'article antérieur est déterminée par des accords spécifiques auxquels toutes les Régions ne prennent pas part, ou en l'absence de ces accords, chacune des parties contractantes pourra y adhérer ou réclamer aux autres Régions le traitement de la Région la plus favorisée.

ACORES

CANARIES

GUADELOUPE

GUYANE

MADERE

MARTINIQUE

REUNION

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

Première

Le présent protocole aura une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature. Il sera révisable chaque année et sera prorogé d'un commun accord entre les parties.

Deuxième

Périodiquement un Comité de Suivi, composé de représentants des Régions, se réunira pour faire le bilan des actions de coopération en cours. Les autorités signataires du présent Protocole se réuniront une fois par an afin de procéder à un bilan annuel et d'établir les orientations futures de la coopération interrégionale.

Troisième

Chacune des parties pourra dénoncer le présent Protocole. La dénonciation prendra effet après trente jours francs à partir de sa notification aux autres parties.

Quatrième

Une violation grave du présent Protocole par l'une des Parties autorisera :

a) les autres Parties, agissant d'un commun accord, à suspendre totalement ou partiellement l'application du Protocole et à le considérer comme caduc, dans les relations entre elles et la Partie responsable de la violation.

b) toute autre Partie à suspendre, temporairement ou définitivement, l'application du Protocole de manière, totale ou partielle, si la violation modifie radicalement sa situation par rapport à l'exécution ultérieure de ses obligations créées par le Protocole.

c) sera considérée comme une violation grave, la non-exécution d'une des dispositions du Protocole visant à réaliser ces buts et ces objectifs.

Cinquième

Le texte officiel sera rédigé en espagnol, français et portugais, faisant foi indistinctement dans les trois langues.

Fiche 3

OBJET : POSITION COMMUNE VIS A VIS DE LA CIG

Une déclaration a accompagnée la signature du protocole en Guadeloupe, déclaration reprenant en partie celle réalisée à Strasbourg par les représentants des Régions Ultrapériphériques, au cours des journées d'étude organisées par le gouvernement français (14-16 mars 1995) que l'on trouvera ci-joint.

Depuis cette date, les démarches conjointes ont permis une prise de position des 3 Etats membres concernés, et une évolution des propositions des régions : un protocole additionnel au Traité pourrait permettre de renforcer sur le plan juridique la satisfaction des objectifs recherchés.

Il convient en effet de se placer dans la perspective d'une consolidation juridique des bases qui permettent au Conseil d'adopter des mesures appropriées à nos situations.

La renégociation du Traité, qui débutera officiellement lors du Sommet de Turin, est une occasion à saisir, d'autant qu'une remise en cause des mesures en faveur des Régions Ultrapériphériques peut intervenir :

⇨ soit sur le plan juridique par la Cour de Justice (exemple de l'octroi de mer),

⇨ soit sur le plan politique (demande de la Grèce, du Royaume-Uni de voir certaines de leurs îles obtenir le « statut de Régions Ultrapériphériques ».

Une note de travail plus détaillée est jointe en annexe.

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques sont :

- **Açores** : M. MADRUGA DA COSTA (centre gauche)
- **Madère** : M. JARDIM (centre gauche)
- **Canaries** : M. ROJAS (coalition autonomiste)
- **Martinique** : M. CAPGRAS (PC guadeloupéen - majorité avec le PPM)
- **Guyane** : M. KARAM (PS guyanais)
- **Guadeloupe** :Mme MICHAUX-CHEVRY (RPR - majorité droite)

08/03/1996

NOTE DE TRAVAIL RELATIVE AUX ENJEUX DE LA CIG POUR LES DOM

DANS LE CADRE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

- HISTORIQUE

Un renforcement décisif de la politique communautaire en faveur des DOM

Le Conseil et la Commission de l'Union Européenne ont fixés au travers de la décision de mise en oeuvre des POSEI (Programme d'Option Spécifique à l'éloignement et à l'Insularité) et de l'Octroi de mer, un cadre d'ensemble en faveur des DOM dès 1989, puis de l'ensemble des régions ultrapériphériques en 1991.

Le Traité de Maastricht est venu conforter cette approche par l'intégration à son annexe 26 d'une déclaration particulière pour ces régions.

Une politique qui peut être remise en cause

Des mesures acquises au niveau du Conseil pourrait être annulées par la Cour de Justice (cas de l'octroi de mer), d'autres pourraient être vidées de leurs substances compte tenu des nouvelles concessions tarifaires (commercialisation des produits tropicaux sur les marchés européens), les dernières négociations relatives aux nouvelles mesures agricoles du POSEIDOM se sont enlisées dans d'interminables discussions techniques, certains Etats souhaitent vider de sa substance le concept de l'ultrapériphérie par une extension géographique non contrôlée (Grèce, Grande-Bretagne, ...), d'autres s'opposent à de nouvelles mesures (Allemagne, Pays-Bas, ...).

L'article 227 - 2 et la déclaration susvisée apparaissent aujourd'hui insuffisants.

- ENJEU

L'intégration harmonieuse des DOM dans l'Union Européenne nécessite la poursuite et l'approfondissement de l'approche communautaire à l'égard des 7 régions ultrapériphériques, avec deux finalités :

- une sécurité juridique au niveau des décisions du Conseil et de la Commission,

- une obligation de moyens pour les institutions communautaires.

- **PROPOSITIONS ACTUELLES**

⇨ Conforter la position des DOM en consolidant le concept d'ultrapériphérie et la base juridique des POSEI

Les plaintes en cours d'examen par la Cour de Justice, au regard des conclusions de l'Avocat Général de la Cour au titre de l'affaire Lancry (jugement du 09 août 1994) constituent une menace pour la pérennité du régime de l'Octroi de mer (décision CEE 89-688).

Compte tenu des conséquences tant sur le plan fiscal (ressources des collectivités locales) qu'en matière d'emploi (soutien du tissu productif local) il est nécessaire de déterminer dès aujourd'hui sur le plan interministériel les options qui garantiraient les intérêts en jeu, d'associer les partenaires locaux à cette réflexion et de s'assurer d'une transition longue pour la modification éventuelle de cet outil.

La préparation de la Conférence Intergouvernementale de 1996, est l'occasion historique de clarifier, de confirmer et d'approfondir l'approche de l'Union à l'égard des régions ultrapériphériques.

A cet égard, le rapport Westendorp en mêlant la situation des îles et des régions ultrapériphériques apparaît décevant, voir même dangereux comme le souligne l'analyse qu'a effectuée l'UPEC (regroupement des professionnels des RUP).

L'inclusion dans le Traité d'un nouvel article apte à répondre aux objectifs tracés par la déclaration annexée au Traité de Maastricht semble constituer un moyen adéquat, comme en témoigne la prise de position claire du Premier Ministre lors des Assises du 9 février 1996. Il aura pour vocation, pour ce qui concerne les DOM, à remplacer l'article 227 - alinéa 2.

Il pourra être enrichi, en tant que de besoin de toutes autres dispositions permettant la modulation des politiques communautaires. Par exemple un protocole additionnel pourrait permettre de préciser les dispositions dérogatoires dont bénéficieraient les RUP (voir annexe).

Il consolidera la base juridique qui fonde l'insertion des DOM à l'Union, dans une communauté solidaire et réaliste : solidaire vis à vis de ces régions les plus éloignées et de ces citoyens les plus lointains, réaliste par la prise en compte sur le plan réglementaire de leur position géographique et de leur situation économique.

- **OBJECTIFS DE LA REUNION DE FUNCHAL**

La déclaration de Funchal, synthèse des travaux, doit permettre de confirmer l'approche commune des 7 régions.

Elle doit appeler l'attention des institutions communautaires (Commission, Parlement Européen), sur notre situation, et soutenir les 3 Etats membres concernés dans les démarches qu'ils devraient mettre en oeuvre.

Elle doit clairement indiquer que les Régions Ultrapériphériques sont insérées à l'Union Européenne (la référence au mot statut est à rejeter), mais que des dispositions particulières dans des domaines précis doivent être prises à leur égard de manière pérenne.

IIe CONFÉRENCE

Funchal - MADÈRE

> 14 mars 1996

DECLARATION DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Funchal - 14 mars 1996

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques - Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, Réunion,

Réunis à Funchal le 14 mars 1996,

1. Réaffirment, au moment où la Conférence Intergouvernamentale va s'ouvrir à Turin, la pertinence de leur déclaration de Pointe-à-Pitre qui affirme l'obligation de prendre en compte les realités et les specificités de leurs Régions à travers le concept du l'ultrapériphéricité definie dans la déclaration n° 26 du Traité de Maastricht.

2. Se felicitent que la coopération entre leurs Régions sur le dossier de la CIG ait donné des resultats positifs au niveau de leurs États respectifs qui se sont engagés à consolider le statut juridique des Régions Ultrapériphériques dans le Traité de l'Union.

3. Se félicitent que leurs démarches ont été favorablement accueillies par les institutions communautaires, comme le témoignent la réponse du Président de la Commission au Parlement Européen, et le vote par le Parlement Européen du rapport sur ses priorités pour la CIG.

4. Constatent cependant que la position des Régions Ultrapériphériques au sein de l'Union doit être clairement définie avant son élargissement à d'autres pays européens, doit être renforcée pour eviter de remettre en cause la singularité du concept de l'ultrapériphéricité par rapport à d'autres territoires

communautaires, et doit être consolidée face à l'insuffisance des instruments juridiques du Traité actuel.

5. Demandent que la Conférence Intergouvernementale introduise dans le nouveau Traité l'article suivant:

"Les dispositions du Traité instituant la Communauté Européenne et du droit dérivé s'appliquent aux Régions Ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique, Réunion).

Toutefois, le Conseil, pour tenir compte des réalités et des spécificités de ces régions, adopte des mesures particulières en leur faveur et determine les conditions spéciales de mise en oeuvre des politiques communes, selon la procédure prévue à l'Article 189B, et après consultation du Comité Economique et Social et du Comité des Régions, dans la mesure et aussi longtemps qu'il existe un besoin objectif de prendre de telles dispositions.

Celles-ci doivent répondre, notamment, à l'objectif de la cohésion économique et sociale visé par les articles 130A et suivants du Traité.

Les dispositions du droit dérivé relatives aux Régions Ultrapériphériques, actuellement en vigueur, restent d'application.

La Commission proposera au Conseil les conditions de mise en oeuvre du présent article"

6. Conviennent que d'autres instruments juridiques complémentaires pourront être pris en considération pour conforter le statut juridique permanent de leurs Régions au sein de l'Union.

7. Encouragent leurs Etats respectifs à poursuivre leurs efforts communs pour convaincre les autres Etats membres de la justesse et de la pertinence de la demande des Régions Ultrapériphériques.

8. Decident de transmettre cette déclaration à la Commission Européenne et aux autres institutions de l'Union pour qu'elle soit prise en compte.

9. Decident de donner mandat au Comité de Suivi, prévu par leur protocole de coopération, pour suivre le déroulement de la CIG et proposer les actions communes qui se revéleraient nécéssaires pour le succès des propositions des Régions Ultrapériphériques.

AÇORES | CANARIES | GUADELOUPE

GUYANE | MADERE | MARTINIQUE | REUNION

IIIe CONFÉRENCE

Saint-Denis - RÉUNION

> 14 avril 1997

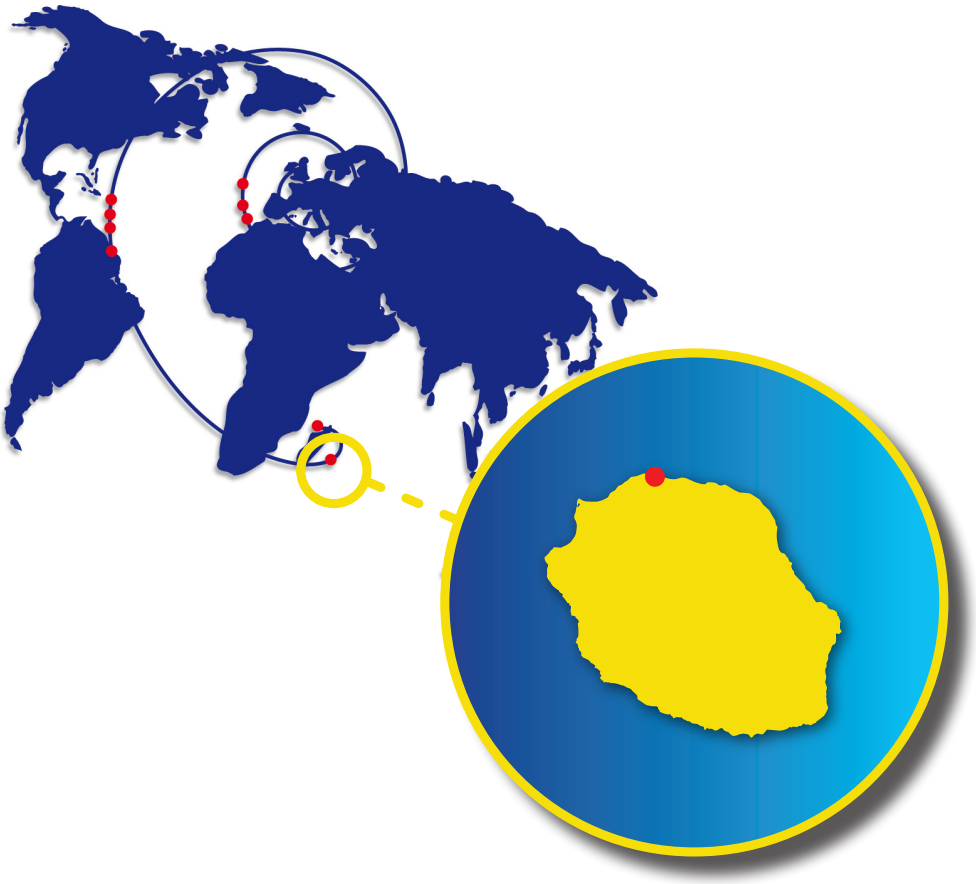

DECLARATION DES PRESIDENTS DE REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES
ILE DE LA REUNION - Le 17 avril 1997

Les Présidents de Régions Ultrapériphériques et leurs représentants, réunis à Saint-Denis le 17 avril 1997 dans le cadre de leur Troisième Conférence, remercient Mme M. WULF-MATHIES, Commissaire Européen, pour sa participation à leurs travaux, et M. M. BARNIER, Ministre Délégué aux Affaires Européennes, pour son invitation au Dialogue National pour l'Europe.

En conclusion de leurs travaux, ils ont adopté la déclaration suivante :

DECLARATION DES PRESIDENTS DE REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES
ILE DE LA REUNION - Le 17 avril 1997

Les Présidents de Régions Ultrapériphériques et leurs représentants, réunis à Saint-Denis le 17 avril 1997, dans le cadre de leur Troisième Conférence :

Réaffirment la volonté unanime des Régions, exprimée à la réunion de Gourbeyre et de Funchal, concernant leur position pour que le statut des RUP soit intégré dans le nouveau Traité de l'U.E. .

Se félicitent que la coopération entre leurs Régions sur le dossier de la CIG ait permis d'aboutir à un texte commun d'articles et de protocole et que la question du statut des Régions Ultrapériphériques dans le nouveau Traité soit une priorité commune clairement affichée par leurs Etats membres respectifs.

Encouragent leurs Etats respectifs à poursuivre avec détermination leurs efforts communs pour convaincre les autres Etats membres de la pertinence de leurs demandes.

Rappellent que ces nouvelles dispositions donneront la base juridique nécessaire pour renforcer le concept d'ultrapériphérie et pour adopter les mesures indispensables au développement de ces Régions.

Remercient le Parlement Européen d'avoir organisé une audition publique sur les problèmes de développement des Régions Ultrapériphériques et l'appellent à soutenir pleinement leurs demandes dans le cadre de son avis sur la CIG.

Constatent que la nécessaire définition des mesures particulières découlant du statut des RUP coïncidera avec les échéances majeures pour l'avenir de l'Union, que sont la mise en place de la monnaie unique, le renouvellement de la Convention de LOME, l'élargissement de l'Union Européenne aux PECOS, et les nouvelles perspectives financières de la Communauté.

Décident en conséquence de préparer un livre blanc [un mémorandum] précisant les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre des statuts des RUP dès son adoption et souhaitent que leurs Etats respectifs et la Commission puissent contribuer à cette réflexion.

Décident de donner mandat au Comité de Suivi, prévu par le protocole de coopération, pour préparer ces propositions en vue de produire un rapport d'étape pour mars 1998.

... / ...

Rappellent l'importance déterminante de l'intervention des fonds structurels pour le développement des RUP, et remercient la Commission pour ses initiatives depuis 1989.

Jugent nécessaire que le caractère ultra-prioritaire des sept Régions Ultrapériphériques au sein de l'Objectif 1 soit reconnu et demandent à la Commission de retenir cette proposition dans le cadre de la réforme des fonds structurels.

Demandent que les différents modes d'intervention communautaire (fonds structurels, régimes juridiques dérogatoires, mesures spécifiques, ...) soient mis en oeuvre de manière mieux coordonnée pour assurer leur pleine efficacité, à l'instar des principes qui ont guidé la démarche originelle des POSEI, et fassent l'objet d'un examen global afin de définir une politique d'ensemble pour les RUP, qui confère à l'Union Européenne une dimension élargie aux différents continents.

ACORES

Président du Gouvernement Régional

CANARIES

Président du Gouvernement Régional

GUADELOUPE

Présidente du Conseil Régional

GUYANE

Président du Conseil Régional

MADERE

P.O. Président du Gouvernement Régional

MARTINIQUE

Président du Conseil Régional

REUNION

Présidente du Conseil Régional

IVe CONFÉRENCE

Ponta Delgada - ACORES

> 15 juin 1998

DECLARATION DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Ponta Delgada, 15 Juin 1998

Les Présidents des Regions Ultrapériphériques et leurs representants, reunis à Ponta Delgada le 15 Juin 1998 remercient M.G. Ciavarini Azzi, Président du Groupe Interservices du Sécretariat Général de la Commission des Communautés Européennes de sa présence à leur Quatriéme Conférence.

En conclusion de leurs travaux, ils ont adopté la Déclaration suivante:

DECLARATION DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Ponta Delgada, 15 Juin 1998

Les Présidents des Régions Ultraperipheriques - Acores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madére, Martinique, Reunion - et leurs répresentants réunis à Ponta Delgada le 15 Juin 1998, dans le cadre de leur Quatrième Conference:

Se felicitent que la volonté unanime de leurs regions, exprimée à Gourbeyre, Funchal, et Saint Denis, pour obtenir dans le Traité d'Amsterdam un article pour les Regions Ultraperipheriques (RUP), ait abouti à un succès,

Rappellent que ce resultat est dû au soutien décisif de leurs Etats et à l'appui des Institutions Communautaires qu'ils remercient

Remercient aussi pour sa solidarité la CRPM au sein de laquelle il a été decidé de créer un Groupe Intercom RUP

Constatent que ce nouvel article est adopté à un moment important pour l'Union Européenne: mise en place de l'Euro, élargissement aux pays de l'Est, reforme des Fonds Structurels, préparation de nouveaux Accords de Lomé, ...en même temps que s'accelère la mondialisation des economies et se developpent de nouvelles zones de coopération régionale

Souhaitent la ratification rapide du Traité d'Amsterdam qui apportera aux RUP la base juridique necessaire pour prendre les mesures adéquates pour leur développement durable,

Conviennent que la coopération entre leurs regions doit être renforcée, pour mettre en oeuvre tout aussi rapidement le nouvel article 299.2 qui consacre le caractère unique de l'ultraperiphericité

Se felicitent que dans sa proposition Agenda 2000 la Commission ait déjà reconnu le principe de ce caractère unique,

Demandent que ce critère de l'ultrapéripherie soit considéré comme le critère déterminant et premier dans toutes les politiques de l'Union, et sollicitent l'engagement de leurs Etats et de la Commission sur ce point

Se félicitent également que le Parlement Européen et l'Assemblée paritaire ACP-UE aient pris en compte la situation géostrategique des RUP dans la politique de Developpement et de Cooperation,

Declarent que la prise en compte de ce caractère unique doit repondre aux principes de base exposés dans le document ci-joint intitulé "Les Orientations Générales du Livre Blanc", document qui sera précisé et completé au cours du processus de concertation suivant

Decident d'apporter dans l'immédiat une première "Contribution des RUP sur la Reforme des Fonds Structurels"

Conviennent que sur la base des orientations générales du Livre Blanc, un Memorandum des 7 RUP sera présenté aux Institutions Communautaires, à leurs Etats membres, et aux acteurs socioprofessionels,

Souhaitent en effet, que le plus large partenariat préside à l'élaboration des propositions qui seront presentées avant la fin de l'année lors du Premier Forum de l'Ultraperipherie

Decident d'informer de l'ensemble de cette demarche leurs Etats et l'Union en mandatant une Délégation de leur Conference auprès de leurs Gouvernements nationaux, de la Commission et du Parlement Européen

Demandent au Président du Gouvernement Regional des Acores d'être le porte-parole de leur Confèrence auprès de Mme la Commissaire Wulf-Mathies lors de sa prochaine visite aux Açores.

AÇORES CANARIAS GUADELOUPE

GUYANE MADÈRE MARTINIQUE REUNION

Ve CONFÉRENCE

Rémire Montjoly - GUYANE

> 05 mars 1999

Régions européennes ultrapériphériques

NOS DIFFERENCES SE RESSEMBLENT ...

... NOUS RASSEMBLENT

DECLARATION FINALE

REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et Réunion

Rémire-Montjoly, le 5 mars 1999

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Rémire-Montjoly le 5 mars 1999 pour leur Vème Conférence remercient Monsieur G. Giuseppe CIAVARINI AZZI, Président du Groupe Inter Services du Secrétariat Général de la Commission des Communautés Européennes de sa présence à leurs travaux, qui illustre toute l'importance que la Commission attache à la qualité de son partenariat avec les Exécutifs de leurs Régions.

En conclusion de cette cinquième Conférence, les Présidents ont adopté la déclaration suivante :

DECLARATION DES PRESIDENTS
DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Rémire-Montjoly, le 5 mars 1999

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion), réunis à Rémire-Montjoly le 5 mars 1999 :

1) Considérant l'importance du moment choisi par le Président du Conseil Régional de Guyane pour inviter les sept Régions Ultrapériphériques à tenir leur cinquième Conférence des Présidents, après celles de Gourbeyre (Guadeloupe 1995), Funchal (Madère 1996), Saint-Denis (Réunion 1997) et Ponta Delgada (Açores 1998). Cette Conférence se tient en effet au moment où la France, après l'Espagne et le Portugal, vient de ratifier formellement le Traité d'Amsterdam. L'entrée en vigueur du Traité, qui reconnaît dans son article 299-2 à nos Régions une dimension unique et originale au sein de l'Union, coïncide ainsi avec la période décisive où l'Union redéfinit ses grandes politiques pour les prochaines années : Réforme des Fonds structurels, Politique Agricole Commune, Accords de Lomé..., dans la perspective de l'élargissement de l'Union et dans le contexte de la globalisation des échanges.

2) Considérant que le choix politique de développer entre leurs Régions une stratégie de coopération ait constitué un élément décisif de la reconnaissance de l'Ultrapériphérie comme le critère déterminant et premier des politiques futures de l'Union à leur égard. Signé à Gourbeyre lors de la 1ère Conférence des Présidents, le Protocole de Coopération entre les sept Régions Ultrapériphériques a permis, non seulement d'attendre cet objectif fondamental, mais également de réaliser des expériences concrètes de coopération entre les acteurs socio-économiques de nos Régions et des échanges culturels, éducatifs, scientifiques porteurs d'avenir. Ces cinq années de coopération ont vu de surcroît s'installer et se développer une solidarité politique des sept Régions au sein et auprès de toutes les institutions communautaires.

3) Considérant l'intérêt croissant de cette coopération, son renforcement, mandatent le Comité Permanent de Suivi de la Conférence en ce sens pour préparer le renouvellement du premier Protocole de Coopération qui arrivera à échéance l'an prochain.

4) Considérant que le nouvel enjeu pour nos Régions - tel qu'ils l'avaient pressenti à Saint-Denis de la Réunion et à Ponta Delgada - est de pouvoir traduire dans les négociations actuelles la reconnaissance concrète de l'Ultrapériphérie.

5) Rappellent que:

- l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam identifie leurs Régions comme une entité unique qui - selon la volonté des Auteurs du Traité agissant en tant que Constituants - doit bénéficier à la fois des politiques communes et des adaptations nécessaires à celles-ci, voire de dérogations proportionnées.
- conscients de la force de cette unité pour l'avenir de leurs Régions et de leurs populations, l'article 299-2 constitue bien une base juridique spécifique qui impose la définition d'un cadre politique commun à l'action de l'Union et qui consacre leur droit à la différence pour chacune d'entre elles.

6) Réaffirment la volonté de leurs Régions à participer à l'élaboration partenariale de ce cadre avec les acteurs publics et privés du développement régional, avec leurs Etats et avec les institutions communautaires pour qu'il soit mis en œuvre dans les nouvelles politiques communautaires en cours de définition.

7) Considérant que l'Ultrapériphérie donne à l'Union une dimension planétaire, qu'à ce titre la nouvelle politique doit prendre en compte l'évolution du contexte international, communautaire et régional créée par la globalisation accélérée des échanges, le développement de zones de coopération et de libre-échange régionalisées, les conséquences de la mise en place de l'Euro et l'ouverture de l'Union Européenne à de nouveaux Etats membres... comme l'a d'ailleurs déjà souligné le Parlement Européen.

8) Considérant que, dans ce nouveau contexte, l'aide au développement durable et le soutien à l'émergence de secteurs innovants compétitifs, comme la correction des retards de développement et la compensation du cumul permanent des handicaps dont souffrent les RUP s'imposent encore plus comme une obligation de l'Union envers son objectif de cohésion économique et sociale.

9) Réclament que ce cadre traduise une vraie ambition de l'Union pour mettre en place un modèle durable de développement politique, économique, social et culturel des RUP, bénéfique pour leurs populations, accueillant et ouvert sur le monde; porteur de paix et de coopération dans leur environnement.

10) Demandent à ces fins que:

- ce cadre politique global - à la lumière de l'expérience des POSEI – se fonde sur quatre principes : l'égalité des chances, la valorisation des atouts de l'Ultrapériphérie, la cohérence des politiques, le renforcement du partenariat.
- pour les citoyens, les entreprises et leurs territoires l'égalité dans l'exercice de leurs droits et devant les opportunités offertes au sein de l'Union et par l'Union est objectivement contrariée à défaut d'adaptations des politiques, de leurs règlements et/ou de leurs procédures.
- la valorisation des atouts particuliers des RUP constitue la seule stratégie apte à garantir leur développement endogène et durable et entre - dans le contexte de la globalisation et des coopérations régionalisées, en synergie avec les enjeux des politiques de coopération de l'Union.
- le choix d'un cadre politique commun par son caractère horizontal et l'impact de nombreuses autres décisions communautaires, imposent une véritable cohérence pour optimiser l'action de l'Union vis-à-vis des RUP et une nécessaire complémentarité entre les interventions communautaires, nationales et régionales.

11) Proposent que:

- soit organisée une concertation permanente et systématique entre la Commission, les autorités nationales et les Régions Ultrapériphériques afin de rechercher les meilleures voies du développement de leurs Régions à travers les priorités proposées dans le Mémorandum annexé.
- leurs Etats interviennent auprès du Conseil européen - qu'ils remercient d'avoir fait reconnaître dans le Traité de l'Union l'entité ultrapériphérique - pour qu'il mandate la Commission afin de définir en partenariat avec les Etats et les Régions un programme de mise en œuvre de l'article 299.2.

12) Soulignent cependant auprès des Etats et de la Commission l'importance d'anticiper dès maintenant ce cadre pour prendre pleinement en compte les moyens de l'article 299-2:

- en vue de maintenir, à minima, le montant des fonds qui leur sont alloués par habitant et par an sur la base de l'année 1999,

- en vue de maintenir et consolider dans la réforme da la PAC les adaptations acquises au titre des POSEI,
- en vue de rappeler, dans le domaine de la fiscalité, et des régimes d'aides d'Etat, leur droit à une fiscalité spécifique et à l'inclusion des régions ultrapériphériques au titre de l'article 92.3 a) pour les aides d'Etat à finalité régionale,
- en vue de reconnaître le besoin pour leurs régions d'initiative communautaires spécifiques dans le domaine de la politique structurelle,
- en vue de prendre en compte la situation des RUP dans les négociations engagées par l'Union dans ses politiques de coopération (LOMÉ, MERCOSUR, CARICOM...) et de la politique commerciale (banane, OMC...).

13) Conviennent de présenter ensemble leur démarche et leurs propositions communes à leurs Etats, pour qu'ils soient un relais efficace de nos propositions.

14) Remercient la Commission, en particulier son Groupe Interservices, le Parlement Européen et le Comité des Régions pour le soutien apporté à l'ultrapériphérie dans la préparation du Traité d'Amsterdam et leur renouvellent leur confiance pour la prise en compte des propositions exprimées dans leur Mémorandum.

ACORES CANARIAS GUADELOUPE

GUYANE MADERE MARTINIQUE REUNION

VI^e CONFÉRENCE

Funchal - MADERE

> 31 mars 2000

NOS DIFFERENCES SE RESSEMBLENT ...

... NOUS RASSEMBLENT

Régions européennes ultrapériphériques

DECLARATION FINALE

REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et La Réunion

VI[ème] Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

Funchal, le 31 mars 2000

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Funchal, le 31 mars 2000 pour leur VI[ème] Conférence remercient Messieurs Hubert VEDRINE et Jaime GAMA, Ministres des Affaires Etrangères, Monsieur R. Ramón DE MIGUEL, Secrétaire d'Etat de la politique extérieure, de leur avoir permis d'aborder les perspectives d'avenir des Régions Ultrapériphériques au sein de l'UE, ainsi que Monsieur G. CIAVARINI AZZI Président du Groupe Inter Services du Secrétariat Général de la Commission des Communautés Européennes, qui a participé aux travaux de la Conférence.

Ces éléments illustrent toute l'importance que les Etats membres et la Commission attachent à la qualité du partenariat rénové avec les Exécutifs de leurs Régions.

En conclusion de cette Sixième Conférence, les Présidents ont adopté la déclaration suivante :

DECLARATION DES PRESIDENTS
DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Funchal, le 31 mars 2000

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et La Réunion), réunis à Funchal le 31 mars 2000 :

1) Considérant que la décision politique de développer entre leurs Régions une stratégie de coopération, décidée à Gourbeyre lors de la 1ere Conférence des Présidents en mars 1995, constituait un pari audacieux, mais tenu.

2) Considérant que la reconnaissance de l'ultrapériphérie, en tant que critère déterminant des politiques futures de l'Union à leur égard, constituait l'objectif fondamental de leur Protocole de coopération, et que cette reconnaissance a été marquée par des avancées décisives tant sur le plan juridique que politique.

3) Considérant que l'action commune des Régions a constitué un stimulant déterminant pour la réussite de cette stratégie et que grâce au soutien de leurs Etats et des Institutions communautaires une étape décisive vient d'être franchie avec l'adoption par la Commission du rapport sur la mise en œuvre de l'article 299-2.

4) Remercient le Conseil Européen pour avoir, à de nombreuses reprises, et récemment lors du Sommet de Lisbonne, pris en compte au niveau le plus élevé la dimension ultrapériphérique de l'Union.

5) Se félicitent de l'adoption par la Commission du rapport sur la mise en œuvre de l'article 299-2, rapport qui reconnaît que cet article induit un saut qualitatif qui doit prendre la forme d'une stratégie globale et cohérente visant le développement durable de l'ultrapériphérie.

6) Tiennent à souligner, en s'en félicitant également, les nombreuses autres convergences entre les propositions des Régions Ultrapériphériques, exprimées dans leur mémorandum com-

mun de Cayenne (mars 1999), et l'approche définie par la Commission dans son rapport (mars 2000): définition et articulation des axes de développement, reconnaissance de leur rôle de frontière active de l'Union européenne, méthodologie de travail...

7) Constatent que ces orientations politiques positives font l'objet dans certains secteurs d'avancées concrètes, en particulier en ce qui concerne:

- La reconnaissance du caractère unique et permanent de l'ultrapériphérie;
- La modification de l'encadrement communautaire des aides destinées au fonctionnement;
- La prise en compte du grand éloignement dans l'émergence de la société de l'information;
- Les propositions adaptées relatives au transport et à l'énergie, sans méconnaître le soutien déterminant accordé au titre de la politique de cohésion économique et sociale.

8) Notent cependant que toutes les réponses espérées pour traduire cette stratégie globale n'ont pas été apportées, à ce stade, par la Commission Européenne.

9) Constatent dès lors qu'un approfondissement sur certaines politiques communautaires sera nécessaire et qu'il conviendra de porter la plus grande attention aux mesures effectives qui seront proposées par rapport à la stratégie d'ensemble.

10) Rappellent leur proposition constante, d'organiser et de construire, au titre du partenariat, une méthode de travail qui associera en amont et en aval, dans un processus continu, les responsables des Régions Ultrapériphériques, des Etats et de la Commission Européenne, et renouvellent leur pleine disponibilité pour approfondir, sur le plan sectoriel, avec les services de la Commission leurs propositions.

11) Se félicitent particulièrement de la 1ère journée de partenariat sur les Régions Ultrapériphériques organisée par la Commission Européenne le 23 novembre, et suggère de tenir la deuxième réunion à la fin de l'année 2000 pour établir un bilan de la mise en œuvre des premières mesures issues de l'article 299-2.

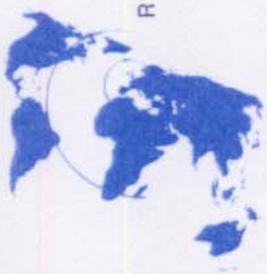

12) Constatent que l'année 2000 doit permettre de franchir sur le plan des décisions concrètes le "saut qualitatif" défini par la Commission.

13) Demandent à ces fins que :

- Un programme de travail et son calendrier soit établi de manière urgente pour définir et hiérarchiser les mesures qui seront proposées par la Commission au Conseil ou que la Commission adoptera dans ses domaines de compétence ;

- Les mesures permettant d'assurer la continuité des actions existantes constituent l'une des priorités ;

- Soit non seulement assurée que l'application des politiques communes ne compromet pas la croissance des activités économiques de base de chaque région, mais ou contraire les favorise en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs ;

- Les instruments évaluant de manière continue l'impact des nouvelles réglementations communautaires sur les RUP soient définis, cette méthode novatrice constituant la garantie de maintenir une stratégie d'ensemble cohérente dans la durée ;

- Une attention rapide soit portée au nouvel accord de partenariat entre l'UE et les ACP de telle manière que l'ensemble des Régions Ultrapériphériques puissent jouer un rôle actif au titre de la coopération internationale.

14) Conviennent de prendre, dans le Parlement Européen et dans le Comité des Régions, les initiatives opportunes susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de cette politique pour l'ultrapériphérie.

15) Conscients que l'unité, la convergence et la cohérence de leurs démarches constituent pour la nouvelle étape un atout décisif pour la défense des intérêts de leurs régions.

16) Considérant à ce titre que les liens de solidarité politique qui les unissent doivent être déclinés par des actions de coopération technique et scientifique avec les acteurs du développement régional.

17) Décident d'établir un nouveau protocole de coopération pour renforcer leur action politique au sein et auprès de toutes les institutions communautaires et internationales, en veillant à mettre en place une politique de communication notamment vis-à-vis des leaders d'opinion, et à mieux structurer le fonctionnement de leur coopération.

18) Remercient tout particulièrement les Chefs d'Etat et de Gouvernement pour l'attention qu'ils ont continuellement porté à la dimension ultrapériphérique de l'UE et la Commission Européenne pour la stratégie politique qu'elle vient de définir.

19) Chargent le Président de la Région de Madère de transmettre les termes de cette déclaration aux Présidents du Conseil, de la Commission, du Parlement et du Comité des Régions.

20) Acceptent la proposition du gouvernement des Canaries de tenir la 7ème Conférence des Présidents dans sa région et remercient son Président.

21) Désignent pour l'année 2000 les Régions Canaries, Madère et La Réunion pour assurer le secrétariat exécutif de la Conférence.

AÇORES CANARIAS GUADELOUPE

GUYANE MADEIRA MARTINIQUE LA RÉUNION

Annexe à la Déclaration Finale

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY, Présidente de la Région Guadeloupe n'a pu assister à la VI[ème] Conférence des Présidents des Régions Ultra périphériques.

La Conférence prend acte de cet empêchement et décide que le Gouvernement de Madère transmettra au Conseil Régional de Guadeloupe :

- les conclusions des travaux de la Conférence ;
- et pour approbation et signature, les exemplaires originaux du Protocole et de la Déclaration finale.

Le Conseil Régional de Guadeloupe renverra ces documents signés au Gouvernement de Madère qui en est dépositaire.

AÇORES

CANARIAS

GUYANE

MADEIRA

MARTINIQUE

LA REUNION

VII^{e} CONFÉRENCE

Lanzarote - CANARIES

> 25 septembre 2001

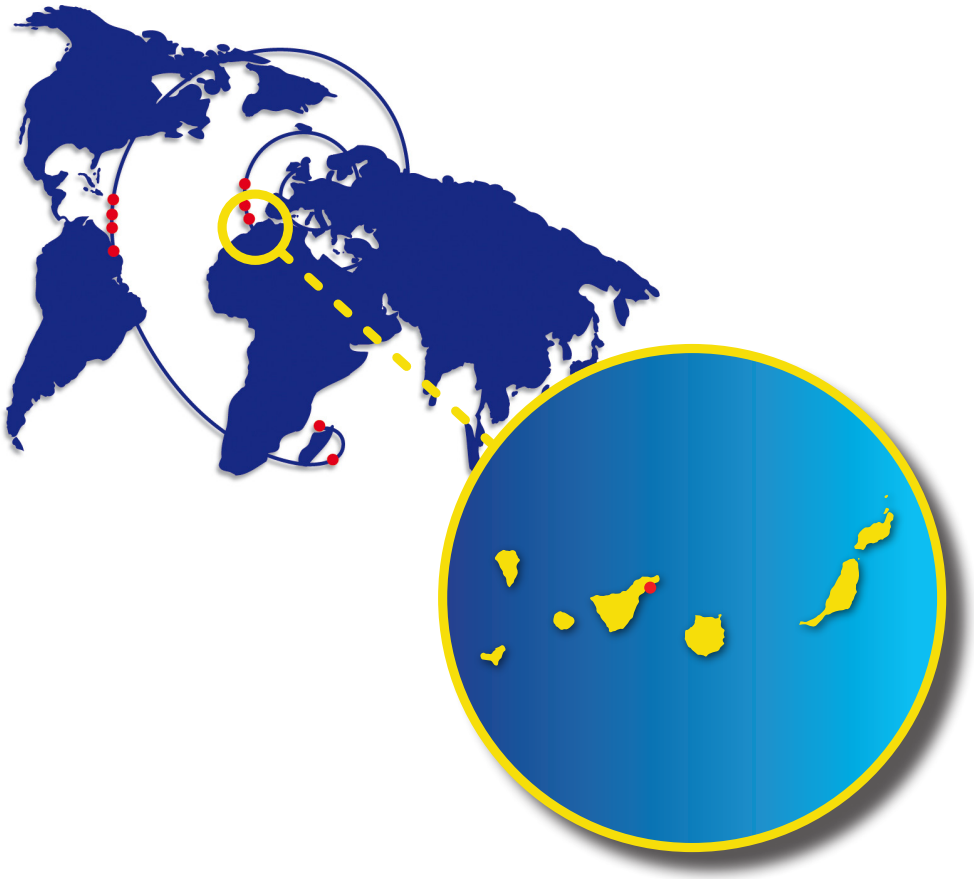

Régions Européennes Ultrapériphériques

VII^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et La Réunion

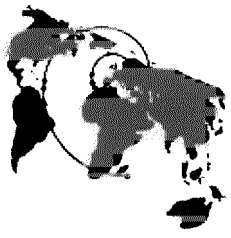

LANZAROTE

VII^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

Lanzarote, le 25 septembre 2001

RUP

CONFERENCE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Régions Européennes Ultrapériphériques

Documents Adoptés par la VII[ème]
Conférence des Présidents des
Régions Ultrapériphériques

Lanzarote, le 25 septembre 2001

Déclaration Finale

~~~~~~~~~~

Résolutions Annexes

- Résolution sur la coopération inter RUP dans le domaine de la Recherche
- Résolution sur la Gestion des Déchets
- Résolution sur l'avenir de la politique commune de la pêche
- Résolution sur la Societé de l'Information
- Résolution sur le Développement Durable des RUP
- Résolution sur la fiscalité et les aides d'Etat à finalité régionale
- Résolution sur les mouvements d'immigration
- Résolution sur les transports

~~~~~~~~~~

Régions Européennes Ultrapériphériques

VII^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS

DECLARATION FINALE

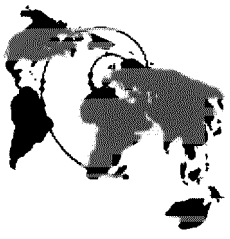

REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Açores, Canarias, Guadeloupe, Guyane, Madeira, Martinique et La Réunion

VII^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

Lanzarote, le 25 septembre 2001

Régions Européennes Ultrapériphériques

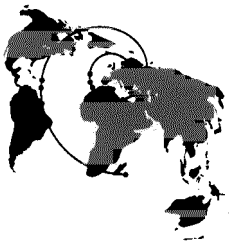

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Lanzarote, le 25 septembre, tiennent à exprimer leur plus totale compassion et solidarité avec toutes les victimes d' attentats terroristes aux USA et dans le reste du Monde.

La VII^{ème} Conférence fait le pari d'intensifier les liens de cooperation basés sur le respect mutuel des identités et des cultures, la compréhension et la tolérance entre les peuples.

Régions Européennes Ultrapériphériques

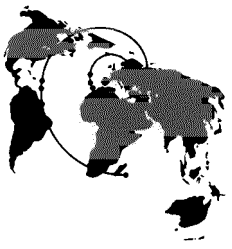

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Lanzarote, le 25 septembre 2001 pour leur VII[ème] Conférence Annuelle

Expriment à M. Ciavarini Azzi, Président du groupe Interservices de la Commission toute leur reconaissance pour son engagement permanent auprès des Régions Ultrapériphériques ;

Saluent la présence de M. Xavier Gizard, Secrétaire Général de la CRPM, dont la solidarité vis à vis des positions des RUP a été constante.

En conclusion de cette Septième Conférence les Présidents ont adopté la déclaration suivante:

DECLARATION DES PRESIDENTS

DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Régions Européennes Ultrapériphériques

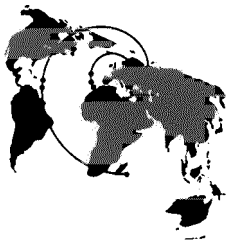

Lanzarote, le 25 septembre 2001

Considérant la déclaration de la Conférence de Funchal en mars 2000 et le bilan de la coopération entre les régions initiée en 1995 à Goubeyre et prolongée par un second protocole pour le période 2000 – 2005 ;

Soulignant les progrès accomplis dans la première phase de mise en oeuvre de l'article 299.2 grâce aux actions menées tant auprès des Présidences portugaise (rencontre de Funchal), française (rencontre de Paris) et suédoise (rencontre de St. Denis), du Comité des Régions (rapport Antoine Karam), du Parlement Européen (rapport Margie Sudre), qu'auprès de la Commission – en particulier auprès du Commissaire Michel Barnier et du Groupe Interservices ;

Constatant cependant que les réponses apportées jusqu'alors par la Commission ne suffisent pas à constituer le "saut qualitatif" annoncé par le rapport de la Commission en mars 2000 et que demeure le risque d'une interprétation restrictive de l'article 299.2 ;

Conscients d'autre part de l'enjeu de la nouvelle phase de construction européenne et de son influence sur l'avenir des RUP et le développement durable dans le contexte actuel de la globalisation.

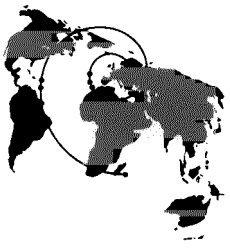

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et la Réunion, réunis à Lanzarote le 25 septembre 2001;

1. Décident sur la base du Protocole de Coopération en vigueur, de donner une nouvelle dynamique à leurs actions concertées pour la valorisation de leurs atouts, pour la prise en compte de leur unicité dans le futur de l'Union ainsi qu'au partenariat avec la Commission et les États ;

2. Rappellent que l'ultrapériphérie constitue une entité unique reconnue dans le droit primaire de l'Union par l'article 299-2 qui constitue la base juridique de référence, devant servir à la définition d'une stratégie globale de développement durable à travers les politiques actuelles aussi bien que futures de l'Union ;

3. Regrettent que les dossiers indispensables au développement durable des RUP n'ont pas été traités avec la célérité nécessaire pour leur pleine efficience dans des économies déjà déséquilibrées et fragilisées ;

4. Demandent le maintien des dispositions en matière de fiscalité et de régime d'aides d'Etat, ainsi que l'organisation d'une concertation appropriée avec les Régions ;

5. Demandent, que soit assurées aux RUP des conditions de croissance économique soutenue et le maintien des niveaux de développement internes, notamment en matière fiscale en finançant les surcoûts, et en créant des conditions favorables à l'implantation des entreprises ;

6. Demandent qu'une attention particulière soit apportée au POSEI – ENERGIE ;

7. Considèrent que le problème du transport revêt une importance capitale et doit bénéficier des soutiens nécessaires pour assurer la libre circulation des personnes et des biens, réduire les conséquences des surcoûts pour le développement de ces régions, et notamment dans les RUP archipélagiques

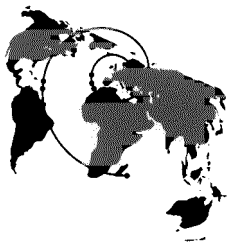

8. Demandent à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 299 – 2 ;

9. Réaffirment les termes de leur Mémorandum de Cayenne sur la nécessité de valoriser les atouts qui peuvent contribuer à leur développement durable et à celui de leurs zones régionales et de l'Union ;

10. Constatent que, dans les domaines stratégiques pour l'avenir (environnement, NTIC, formation, recherche), des moyens communautaires offrent des opportunités qu'il convient de saisir (Ve et VIe Programme Cadre de Recherche, Interreg et NTIC) ;

11. Décident d'ores et déjà de prendre la Résolution Cadre jointe pour le développement de la coopération dans le domaine de la recherche, du développement et des technologies ;

12. Considèrent notamment que l'application des avancées de la société de l'information peut être une réelle possibilité pour réduire les handicaps de l'éloignement et souhaitent participer à toutes les stratégies européennes en la matière (commerce, éducation, médecine) ;

13. Décident en conséquence d'établir un programme de coopération entre les RUP pour encourager de manière conjointe des actions précises en relation avec la société de l'information, notamment dans les domaines du e-commerce, du e-gouvernement, de l'identité de la culture et du développement durable ;

14. Conviennent de définir dans un document d'orientation stratégique, un plan d'action pour la valorisation de leurs atouts qui sera proposé à la Commission et à leurs États membres au premier semestre de 2002 ;

15. Considèrent d'une extrême importance pour leurs Régions les débats ouverts sur l'avenir de l'Union Européenne du fait de son élargissement, du contexte de globalisation, de la nécessité de développement durable et de l'exigence démocratique ;

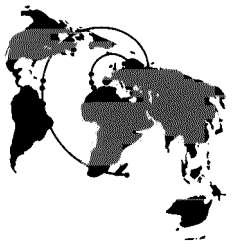

16. Affirment notamment leur volonté de défendre ensemble la position des RUP dans le débat sur la cohésion, la gouvernance et le rôle de l'intégration régionale dans la globalisation ;

17. Demandent que le rapport sur la cohésion – dans sa version française – soit corrigé pour lever les ambiguïtés identifiées et se félicitent du soutien apporté par la CRPM dans sa Déclaration finale de son Assemblée Générale à Porto ;

18. Considèrent en outre que l'application des stratégies régionales de développement durable, préconisées par le Conseil européen de Göteborg, justifie que les désavantages réels de leurs territoires soient pris en compte dans la mise en œuvre des politiques communautaires visant cet objectif ;

19. Décident de présenter à la Commission une contribution commune dans le dernier trimestre 2001 mais affirment des aujourd'hui leur attachement aux trois volets – économique, social, territorial – de la politique de cohésion ;

20. Constatent que les principes généraux énoncés dans le Livre Blanc sur la Gouvernance – partenariat élargie, cohérence des politiques notamment – sont ceux que la Commission et les RUP ont déclaré indispensables pour mettre en oeuvre la stratégie globale de développement durable des RUP, mais déplorent que l'application de ce principe soit encore insatisfaisante ;

21. Considèrent encore que la bonne gouvernance passe par l'existence des statuts constitutionnels adéquats dans chaque Région, de façon à permettre une meilleure gestion participative des intérêts légitimes respectifs ;

22. Sont convaincus que le rôle des Régions est déterminant dans la réussite des projets politiques européennes et soutiennent les positions du Comité des Régions en la matière, en défendant, néanmoins, l'amélioration du fonctionnement de cette institution ;

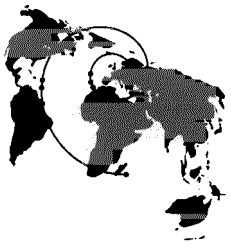

23. Considèrent que l'intégration régionale et la reconnaissance de la diversité culturelle constituent la seule voie équilibrée pour une globalisation correctrice des inégalités entre le Nord et le Sud, capable d'assurer un développement durable de la planète et de créer les conditions de stabilisation des populations les plus défavorisées souvent contraintes aujourd'hui à une émigration forcée et clandestine ;

24. Rappellent que dans le contexte de monde multipolaire marqué par l'émergence de blocs régionaux, les RUP peuvent être des frontières actives de l'Union comme le souligne le rapport de la Commission ;

25. Déplorent le décalage entre le discours de principe et la prise en considération réelle de leur situation dans les politiques internationales de l'Union et les conséquences ainsi créees sur leurs économies régionales ;

26. Regrettent que contrairement au mandat de négociation, l'étude d'impact des accords de Cotonou sur les RUP ne soit faite qu'après leur signature, et demandent que les régions soient informées des termes de référence de l'étude en cours de préparation ;

27. Demandent que la commission mette en oeuvre dès à présent, les principes de gouvernance qu'elle entend promouvoir en associant leś RUP à la préparation des accords de coopération et de co-développement dans leurs zones respectives ;

28. Rappellent le rôle stratégique du Groupe Interservices dans le cadre du partenariat et lors de la consultation préalable qui doit s'instaurer pour l'élaboration de toute politique ayant un impact sur les RUP et demandent en conséquence à la Commission de se doter des moyens nécessaires aux objectifs de transversalité et de cohérence affichés dans son rapport de mars 2000 ;

29. Se félicitent de la tenue de la première réunion de coordination entre le GIS et le Comité de Suivi des RUP annoncé par le Commissaire Barnier, et proposent son

renouvellement régulier dans l'année afin de suivre l'évolution des dossiers ;

30. Conviennent de s'assurer de la mise en oeuvre plus rigoureuse de dispositions retenues par le Protocole de Coopération de mars 2000 afin de :

    - définir un programme d'action élaboré au regard du calendrier communautaire,

    - préparer sur le plan sectoriel les documents de référence permettant d'argumenter et de justifier les positions RUP de mettre en place et de développer des supports de communication,

    - organiser – pour ce faire- les réunions ad hoc nécessaires du Comité de Suivi ou de son Secrétariat avec les responsables régionaux concernés pour le programme de travail ;

31. Décident de donner mandat au Comité de Suivi pour étudier la mise en place d'une structure visant à dynamiser les débats de l'ultrapériphérie (Observatoire, Fondation...) ;

32. Approuvent les résolutions suivantes jointes en annexe :

    - sur la coopération inter RUP dans le domaine de la recherche,

    - sur la gestion des déchets,

    - sur l'avenir de la politique commune de la pêche,

    - sur la société de l'information,

    - sur un développement durable des RUP,

    - sur la fiscalité et les aides d'Etat à finalité régionale,

    - sur le movements de inmigration,

    - sur les transports ;

33. Face a ce qui est exprimé dans le Traité d' Amesterdam qui consacre juridiquement une idéntité spécifique différent, pour les Régions Ultrapériphéricas, d'ailleurs déjà exprimée et bien, dans les documents communnautaires ;

    Considérant les travaux positifs qui résultent de la constitution, à cet effet, d'un groupe interservices :

    - Recomendent au Comité de Suivi l'élaboration d'une proposition a présenter à la Commission sur le modéle institutionnel de participation autonnomique des RUP dans l'UE au sens du renforcement de sa position ;

    - La Conférence des RUP, considerant le prochain élargissement de l' UE, ainsi que les avantages attribuées aux produits de pays tiers, se propose de présenter à la Commission, pour une décision, une étude sur les impacts de telles mesures.

34. Conviennent de l'importance de la prochaine Présidence de l'Union européenne par l'Espagne pour faire avancer les principes et les priorités énoncés ci-dessus, compte tenu du calendrier général de travail de l'Union européenne ;

35. Décident en conséquence que le Secrétariat du Comité de Suivi est mandaté pour prendre dès à présent les contacts nécessaires afin de proposer à la Conférence les démarches utiles à la progression des dossiers RUP pendant cette Présidence et un calendrier d'actions ;

36. Mandatent dès à présent, les Présidents du Gouvernement Autonome des Canaries pour sensibiliser les autorités de l'État espagnol au souhait de la Conférence ;

37. Mandatent le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration au Président de la Commission européenne, du Parlement Européen et du Comité des Régions, aux Chefs d'États et de Gouvernement concernés, aux députés du Parlement européen et aux membres du Comité des Régions issus des régions ultrapériphériques, ainsi

qu'au Secrétaire Général et au Bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes ;

La Conférence a demandé à M. Román Rodriguez Rodriguez, Président du Gouvernnement des Canaries de bien vouloir prolonger ses fonctions de Président de la Conférence pendant la prochaine année, et convient que le Président de la Régional Martinique lui succedera dans ces fonctions.

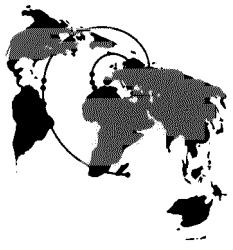

AÇORES CANARIAS GUADELOUPE

GUYANA MADEIRA MARTINICA LA REUNION

VIII^e CONFÉRENCE

Las Palmas - CANARIES

> 15 octobre 2002

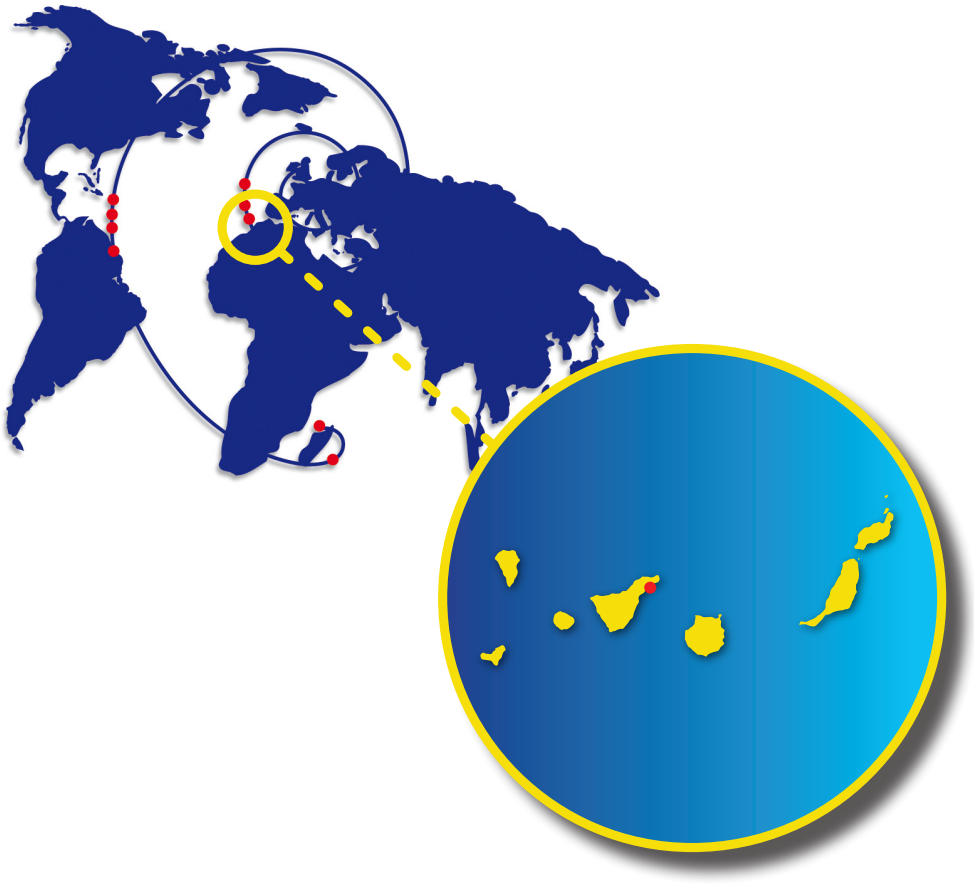

Régions Européennes Ultrapériphériques

DECLARATION DES PRESIDENTS

DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

La Palma, le 15 octobre 2002

La 8ème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie le 15 octobre 2002 à LA PALMA:

- Exprime ses plus vifs remerciements à M. Michel Barnier, Commissaire Européen, pour sa participation à ses travaux et l'intérêt personnel qu'il porte à leurs Régions dans l'exercice du mandat que lui a confié le Président de la Commission Européenne.

- Remercie le Président de la Commission, M. Romano Prodi et le Président de la Convention Européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing, de la disponibilité et de la qualité d'écoute dont ils ont fait preuve lors de leurs rencontres respectives les 2 et 3 octobre avec de Président de leur Conférence.

- Remercie le Conseil Economique et Social Européen pour le soutien apporté a l'Ultrapériphérie dans son Rapport sur la Stratégie d'avenir pour les Régions Ultrapériphériques.

La 8ème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie le 15 octobre 2002 à LA PALMA:

- Souligne que ces deux années, le haut niveau de la concertation entre les Régions et leurs Etats a été constructif pour l'avenir de la Ultrapériphérie.

- Témoigne, en particulier, sa reconnaissance aux plus hautes autorités espagnoles, françaises et portugaises, pour leur engagement en faveur des RUP lors du Conseil Européen de Séville.

- Salue la présence à leurs travaux de Mme. Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-mer du Gouvernement française du représentant du Ministère des Affaires Etrangères d'Espagne.

1. Aux frontières actives de l'Europe, les RUP participent à la prise de conscience du monde nouveau qui émerge: un monde interdépendant mais éclaté, une planète -bien commun de l'humanité - mais fragile, une mondialisation qui recherche des formes de gouvernance, une globalisation qui doit assurer un développement équitable, le respect des cultures et des identités, la préservation des ressources pour s'inscrire dans le développement durable.

2. Dans ce contexte, l'avenir de l'Europe se construit au sein de la Convention, puis de la CIG.

   L'Europe se trouve à un carrefour:

   - sur le plan interne, l'unification en marche doit s'inscrire dans le cadre du modèle européen, qui combine concurrence et solidarité.

   - sur le plan démocratique, la proximité, l'efficacité et la transparence constituent les exigences de l'adhésion des citoyens au projet européen.

   - sur le plan international, l'Europe a les capacités pour oeuvrer à une mondialisation maîtrisée selon les principes de l'éthique et gouvernée par des règles communes à tous.

3. Parce qu'elles sont acteurs de l'Union Européenne, les RUP adhèrent aux objectifs et aux principes d'action qui doivent permettre de faire jouer à l'Europe un rôle éminent et original, conforme à ses valeurs dans le nouvel ordre planétaire. A l'interface de deux espaces, les RUP, offrent à l'Union Européenne un atout unique pour promouvoir un co-développement durable, solidaire et social, et conforter la stabilité dans le monde.

   Les RUP constituent des pôles de stabilité relative dans des zones en grande difficulté qui provoquent des mouvements migratoires massifs difficiles à gérer.

Les RUP demandent à l'Union d'apporter une réponse adéquate face à l'immigration illégale, conséquence des défis de la mondialisation, et d'intensifier parallèlement sa politique de coopération vis-à-vis de ces pays. C'est l'une des conditions de la paix dans le monde.

4. Amorcée dès 1957 dans le Traité de Rome, au niveau des DOM français, la reconnaissance de la dimension ultrapériphérique a été consacrée dans le Traité d'Amsterdam en 1997.

   Reconnue dans chaque constitution nationale cette place doit être garantie au niveau le plus élevé du nouvel ordre juridique européen, pour être conforme aux principes de spécificité et de subsidiarité: l'avenir de l'ultrapériphérie se joue en ce moment.

5. Les présidents de RUP demandent dès lors à leur État et d'une manière plus générale aux membres de la Convention de veiller à consacrer la place de l'ultrapériphérie au sein de la future "Constitution Européenne".

   Ils présenteront, en ce sens, à la Convention une contribution.

6. Le rapport que la Commission s'est engagé à réaliser courant 2003 (point 58 du Conseil Européen de Séville) sera d'autant plus stratégique qu'il interviendra également au moment de la redéfinition des politiques européennes qui affectent le plus nos territoires (PAC, PCP, Politique de cohésion économique et sociale, négociations commerciales de l'OMC, fin de la première phase des futurs accords APE avec les pays ACP...).

   Les transports à la suite de la déclaration de Séville deviennent un élément stratégique du développement des RUP qui doivent connaître une approche nouvelle.

L'approche globale et cohérente pour mettre en oeuvre une politique de développement durable, rappelé lors du conseil Européen de Séville constitue dès lors la méthode appropriée pour nos régions.

7. Dans ce contexte les Présidents de RUP souhaitent apporter leur pleine contribution à ces travaux en engageant dès à présent:

   - une évaluation de la mise en oeuvre de l'article 299-2 au regard des objectifs de leur Mémorandum de Cayenne (Mars 1999), et des objectifs des Institutions Européennes.

   - une évaluation des impacts majeurs liés à l'élargissement, aux négociations internationales notamment commerciales et une actualisation de leurs atouts endogènes dans le cadre de la stratégie d'ensemble de l'espace européen.

   Ces travaux feront l'objet d'une contribution politique à la fin du premier Trimestre 2003.

8. Ils estiment que leur première contribution au débat sur l'avenir de la cohésion économique et sociale donne à la Commission les éléments stratégiques dont elle devrait s'inspirer pour finaliser dans un premier temps les indicateurs qui caractérisent l'ultrapériphérie et dans un deuxième temps pour prendre en compte l'unicité de leur situation.

9. Ils rappellent, dans l'esprit de leur proposition de Cayenne, leur pleine et entière disponibilité pour renforcer le partenariat:

   - avec leur État pour collaborer à leurs initiatives communes afin de conforter la place de l'Ultrapériphérie,

   - avec la Commission Européenne, notamment avec le groupe Interservices, en particulier pour choisir sur des thèmes prioritaires le recours aux analyses d'impact,

- avec les autres institutions européennes en vue de s'assurer de leur soutien.

10. les Présidents des RUP attirent l'attention sur l'imminence des décisions communautaires qui affecteront soit leurs secteurs traditionnels (réforme à mi parcours de la PAC, réforme de la PCP) soit leur compétitivité (dossiers fiscaux, NTIC, VI Programme cadre de recherche...). A ce titre la nécessité de ne pas affecter de manière disproportionnée leur potentiel traditionnel de développement et de favoriser de manière dynamique et innovante les facteurs qui assureront leur développement durable constituent deux ardentes priorités d'action.

11. les Présidents des RUP adoptent le plan d'action joint.

12. La Conférence mandate le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration au Président de la Commission Européenne, du Parlement Européen, du Comité des Régions, aussi qu'au Président de la Convention, aux Chefs d'Etats et de Gouvernement concernés, aux députés du Parlement Européen, et aux membres du Comité des Régions issus des Régions Ultrapériphériques, ainsi qu'au Secrétaire Général et au Bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

AÇORES **CANARIAS** **GUADELOUPE**

GUYANE **MADEIRA** **MARTINICA** **LA REUNION**

IXe CONFÉRENCE

Fort de France - MARTINIQUE

> 30 octobre 2003

IXème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

Martinique - 30 octobre 2003

DECLARATION FINALE

Dans un Monde où les grands ensembles se décomposent et se recomposent, les Régions Ultrapériphériques ne sauraient rester inertes et se doivent d'être en mouvement afin de trouver leurs voies de développement au sein de la nouvelle Union Européenne et face à l'évolution des échanges mondiaux.

Dès leur première Déclaration Commune de 1993, et la première Conférence de leurs Présidents en 1995, les Régions Ultrapériphériques ont souligné cette caractéristique qui leur est unique au sein de l'Union : leur double appartenance à l'espace européen très éloigné géographiquement avec une forte intégration politique, juridique et économique, et d'autre part à un espace le plus souvent de proximité physique avec des liens culturels et historiques dont les régions sont isolées institutionnellement et économiquement.

Au moment où s'accélèrent les évolutions de leur double espace de référence, les Présidents des Régions Ultrapériphériques tiennent à exprimer à l'occasion de la IXème Conférence, en Martinique, ce qui suit :

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE (CIG)

1- Ils se félicitent que l'objectif fixé, lors de sa réunion de la Palma de veiller à ce que la Convention Européenne consolide la reconnaissance juridique des Régions Ultrapériphériques ait pu être mené à bien. Elle tient à exprimer ses remerciements au Président et aux Membres de la Convention et notamment aux Commissaires Michel BARNIER et Antonio VITORINO dont l'action au sein du Praesidium a été décisive.

2- Ils soulignent à ce propos que les propositions de la Convention constituent en outre un progrès. La scission de l'article **299 §2** entre l'article **IV-4** et l'article **III-330** apporte deux clarifications nécessaires. D'une part l'article **IV-4** définit les Régions Ultrapériphériques comme des territoires où s'applique tout le traité. D'autre part la place de l'article **III-330** dans les dispositions finales du Titre **III** fait ressortir que les possibilités ouvertes par cet article concernent toutes les politiques de l'Union, tant internes qu'externes.

3- Conscients qu'il reviendra maintenant à la Conférence Intergouvememental des**25** Etats de s'accorder sur le projet définitif du Traité Constitutionnel, ils rappellent leur engagement à suivre avec attention les travaux qui y sont menés.

4- Ainsi, ils prennent note des réponses apportées à la réserve exprimée dès le 2 juin 2003 dans la Contribution des RUP sur le caractère potentiellement restrictif du remplacement du mot " mesures " par les termes " règlements et décisions " : celle-ci a été levée par le Secrétariat de la C.I.G qui a recommandé l'adjonction d'une référence aux " lois européennes et lois cadres " de façon à ce que tous les instruments juridiques du Traité puissent être utilisés en faveur des RUP.

5- Au moment où les discussions se poursuivent au sein de la CIG sur ces articles, ils soulignent qu'ainsi rédigés les articles **IV-4** et **III-330** traduisent parfaitement l'unicité du concept des Régions Ultrapériphériques, c'est-à-dire la possibilité de définir les conditions d'application du Traité à ces territoires, intégrés à l'Union Européenne, et dont les caractéristiques sont précisément déterminées.

6- La Conférence des Présidents rappelle que ces articles du Traité Constitutionnel doivent permettre de mobiliser de façon cohérente les différents instruments des politiques communautaires dans une stratégie globale de développement, ainsi que l'a détaillée leur contribution au Mémorandum des Etats. Elle attend du prochain rapport de la Commission une approche véritablement transversale dans la définition des actions à mener pour assurer un processus de convergence et de développement durable de leurs Régions.

LA POLITIQUE DE COHÉSION

7- A ce titre, et en premier lieu, elle soutient avec force l'idée que la politique de cohésion constitue le vecteur principal favorisant la convergence, et le socle de toute politique européenne à l'égard des territoires. C'est pourquoi, elle appuie les propositions constantes du Commissaire M. Barnier pour le maintien d'une réelle politique régionale et pour un traitement spécifique des RUP au sein de l'objectif de convergence et de compétitivité (actuellement objectif 1).

8- Elle rappelle que les principaux objectifs qui caractérisent l'ultrapériphérie sur le plan économique et géographique, au niveau de l'accès aux marchés constituent une situation hors du commun dans l'UE qui justifie un traitement spécifique, équitable et modulé en fonction des facteurs de compétitivité de chaque région.

9- Elle souligne à ce titre que cette situation unique a encore été confirmée par l'exclusion - de facto à ce stade - des RUP, tant de l'initiative de croissance, puisquu'aucune d'entre elles ne pourra bénéficier directement ou par ses effets induits de la relance des grands réseaux de transports européens, ainsi que de l'instrument de voisinage pourtant conçu pour les frontières externes de l'UE.

10- La Conférence des Présidents attire solennellement l'attention sur les risques de confusion et les conséquences pour l'ensemble de la politique européenne vis-à-vis de l'ultrapériphérie, d'une intégration des RUP dans le concept des zones à handicaps géographiques. Une telle évolution serait en outre, le début d'une vraie rupture du concept de l'ultrapériphérie.

LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

11- Elle considère qu'au titre de la révision à mi-parcours de la PAC, ainsi qu'en matière d'accès aux zones de pêche, les décisions prises pour les RUP ont tenu compte de leurs spécificités, mais auraient pu encore mieux valoriser les avantages comparatifs de certaines de leurs ressources naturelles et leurs productions.

12- Elle réitère la nécessité de prévoir au-delà de 2004, un traitement différencié, tenant compte de l'équilibre des ressources halieutiques et des intérêts des pêcheries basées dans les RUP, au niveau de la politique de soutien à la flotte.

13- La Conférence des Présidents réaffirme l'importance des productions traditionnelles en tant que facteur de croissance et /ou d'équilibre vers les RUP, et la nécessité d'un soutien de l'Union européenne pour qu'elles puissent atteindre un

plus haut niveau de productivité, de compétitivité et d'efficience. A ce titre, elle soutient la démarche des professionnels visant à présenter des propositions de révision du volet interne de l'OCM banane, et à redéfinir de nouvelles règles d'approvisionnement du marché dans la perspective de l'élargissement. De même pour le rhum, elle estime qu'il convient de revaloriser le contingent fiscal.
Quant au sucre et au tabac, affectés par la future réforme de leur OCM, elle demande le renforcement du soutien communautaire, qui est crucial pour maintenir les filières concernées. Pour la tomate, elle confirme l'importance d'un traitement équivalent aux autres fruits et légumes au titre de la commercialisation extérieure.

COOPÉRATION RÉGIONALE ET ACCORDS COMMERCIAUX

14- La Conférence des Présidents rappelle que la Commission dans son rapport de Mars 2000 avait érigé en troisième volet d'une stratégie globale de développement durable des RUP leurs relations avec leur environnement géographique. Depuis, les faits sont venus confirmer l'importance de ses relations et de façon plus générale l'impact potentiellement élevé des accords commerciaux internationaux sur les économies des RUP, tel que le démontre l'étude d'impact réalisée à son initiative et qui sera remise à la Commission.

15- Elle regrette les retards répétitifs qui ont affecté notamment, la réalisation de l'étude d'impact des accords de Cotonou et de l'initiative EBA, retards qui ne sont pas à la hauteur de l'affirmation maintes fois répétées du rôle des RUP comme " frontières actives de l'UE ".

16- La Conférence des Présidents demande, face à l'accélération des processus de certaines négociations (Accords APER- SPG) et à l'importance du cycle de Doha, pour certaines activités des RUP, une relance prioritaire de la réflexion partenariale sur les risques et les opportunités que représente l'évolution des échanges mondiaux, et la définition d'une stratégie pour une association plus grande de leurs Régions aux processus de coopération de l'UE avec les Etats de leur environnement.

17- La Conférence des Présidents réaffirme que la coopération régionale et le co-développement durable représentent des réponses indispensables aux défis de la globalisation comme à ceux du propre développement de leurs Régions. Ces politiques constituent une voie supplémentaire pour atteindre un niveau de croissance supérieure, pour diversifier les économies, pour stimuler l'emploi, et pour contribuer au rôle de l'Union dans les grands équilibres mondiaux. Dans ce contexte, les RUP considèrent qu'il convient d'agir dans trois directions :
- la prévention par les études d'impact et de faisabilité -et une étude sur l'impact des APER qui les concernent est une priorité,
- le devoir de précaution par la mise en œuvre en cas de nécessité des clauses de sauvegarde et des mesures dérogatoires douanières et fiscales,
- enfin la volonté d'oeuvrer au co-développement commun notamment, par l'association aux accords régionaux de coopération.

PERSPECTIVES

18- Les Présidents conscients des enjeux à venir, décident de renforcer leur coopération déjà fructueuse, en l'organisant autour d'un plan d'actions prioritaires, dont le détail est contenu dans une résolution jointe. La Conférence mandate donc son Comité de Suivi pour sa mise en oeuvre, en précisant que ce plan devra

contenir un volet communication dont les premières réalisations sont urgentes dans le cadre de l'élargissement de l'Union.

19- Les Présidents demandent à leurs Etats membres d'intervenir pour confirmer l'intérêt de l'Union européenne à sa dimension ultrapériphérique, lors de la présentation par la Commission au Conseil Européen de décembre prochain de son rapport sur l'ultrapériphérie, lors des discusions relatives aux perspectives financières post 2006, et au 3ème rapport sur la cohésion économique et sociale.

20- Les Présidents mandatent le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, aux Chefs d'Etats et de Gouvernement concernés, ainsi qu'à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

Régions Européennes Ultrapériphériques

PERSPECTIVES

18- Les Présidents conscients des enjeux à venir, décident de renforcer leur coopération déjà fructueuse, en l'organisant autour d'un plan d'actions prioritaires, dont le détail est contenu dans une résolution jointe. La Conférence mandate donc, son Comité de Suivi pour sa mise en oeuvre, en précisant que ce plan devra contenir un volet communication dont les premières réalisations sont urgentes dans le cadre de l'élargissement de l'Union.

19- Les Présidents demandent à leurs Etats membres d'intervenir pour confirmer l'intérêt de l'Union européenne à sa dimension ultrapériphérique, lors de la présentation par la Commission au Conseil Européen de décembre prochain de son rapport sur l'ultrapériphérie, lors des discusions relatives aux perspectives financières post 2006, et au 3ème rapport sur la cohésion économique et sociale.

20- Les Présidents mandatent le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, aux Chefs d'Etats et de Gouvernement concernés, ainsi qu'à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

ACORES **CANARIAS** **GUADELOUPE**

GUYANE **MADEIRA** **MARTINIQUE** **REUNION,**

Martinique, le 30 Octobre 2003

Xe CONFÉRENCE

Ponta Delgada - ACORES

> 2 septembre 2004

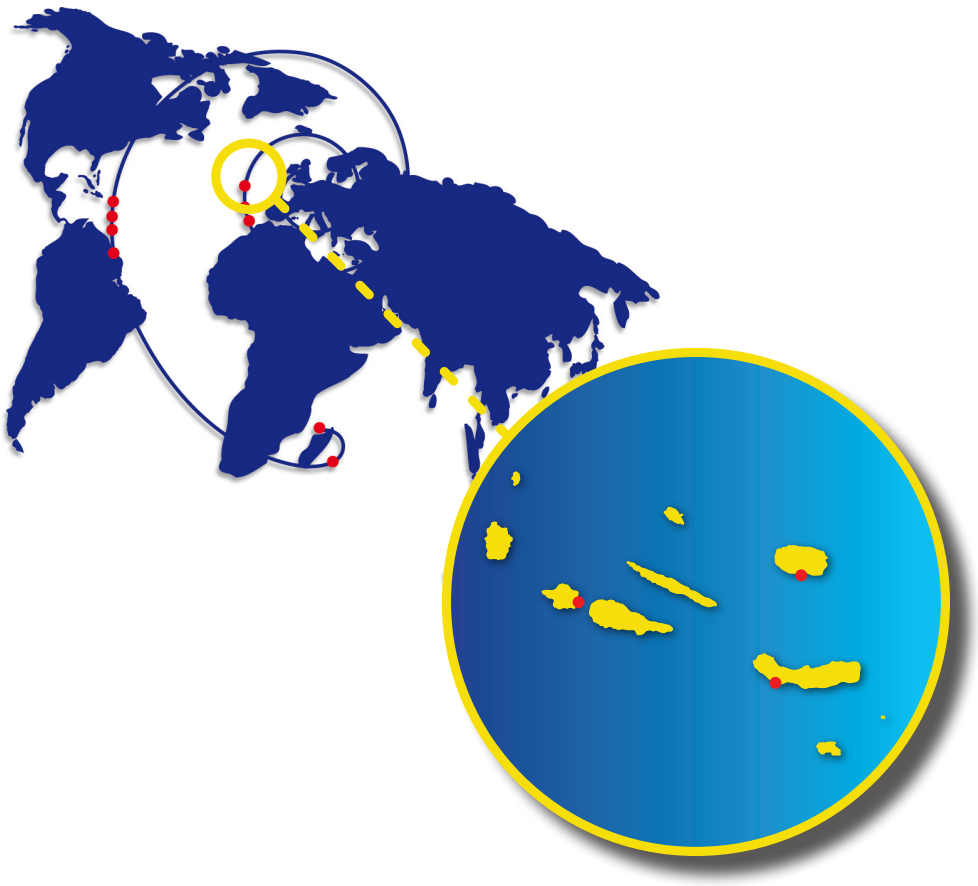

Régions Ultrapériphériques Européennes

X^EME CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Ponta Delgada, le 2 Septembre 2004

DECLARATION FINALE

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques et leurs représentants réunis à Ponta Delgada, les 2 et 3 septembre 2004, à l'occasion de leur dixième Conférence annuelle remercient :

- Monsieur Jacques Barrot, Commissaire européen chargé de la Politique Régionale, ses collaborateurs ainsi que les membres de l'Unité RUP de la DG REGIO,
- Madame Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-Mer de la République Française,
- Madame Maria João Botelho, représentant le Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement Portugais
- Madame Pilar Marin, représentant le Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement espagnol,
- Monsieur Herman Froger, Ambassadeur des Pays-Bas représentant de la Présidence de l'Union Européenne,

Dont la présence témoigne de l'intérêt et du soutien des institutions nationales et communautaires pour les Régions Ultrapériphériques (RUP).

La Conférence des Présidents salue la présence de Monsieur Xavier Gizard, Secrétaire Général de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, dont l'Assemblée Générale a apporté un appui constant aux travaux des RUP.

Régions Ultrapériphériques Européennes

Une Europe élargie, des institutions communautaires renouvelées, un nouveau Traité, un contexte mondial toujours marqué par de nombreux conflits, au sein duquel l'influence et les règles de l'organisation mondiale du commerce sont de plus en plus déterminantes, telle est la situation dans laquelle se tient la Xème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques.

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques tiennent à rappeler le long processus qui a marqué l'émergence de leur statut au sein de l'Union Européenne, à analyser les réponses apportées et à exprimer leurs positions sur les propositions les plus récentes.

En conclusion de cette dixième Conférence, les Présidents ont adopté la Déclaration suivante :

LE STATUT DE RUP

1- Ils rappellent que le processus qui a conduit à la reconnaissance juridique du statut de l'ultrapériphérie, et la déclinaison de celui-ci dans le cadre des différentes politiques communautaires reposent sur des principes constants qui gardent toute leur pertinence :

- un cumul unique d'handicaps et d'atouts, y compris dans l'Europe élargie;

- l'appartenance à un double espace : celui de l'Union Européenne, mais aussi leur espace de proximité géographique très éloigné du continent européen.

2- La création de la Conférence des Présidents des RUP, amorcée à Funchal en 1988, décidée à Saint-Malo le 14 octobre 1993, concrétisée à Gourbeyre en 1995, avait notamment pour objectif, dans le contexte de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union Européenne, d'affirmer le concept de l'ultrapériphérie dans le corps du Traité.

Dans ce cadre, ils se félicitent de l'appui constant apporté dans cette démarche par leurs Etats-membres, par le Parlement européen, ainsi que l'esprit d'ouverture dont a fait preuve le Conseil Européen à de nombreuses reprises. Par ailleurs, ils notent avec satisfaction les prises de position du CES et du CDR.

Ils tiennent également à souligner le rôle de la Commission Européenne, au titre du mandat actuel, notamment celui du Commissaire chargé de la politique régionale, afin de définir une stratégie d'ensemble pour les RUP - COM (2004)343 – et sa volonté d'approfondir un partenariat fort et novateur avec les RUP et la Conférence des Présidents.

3- Ils constatent que leur action permanente basée sur la pertinence de leur diagnostic, sur la solidarité, la continuité et le dialogue ont permis l'émergence d'un concept novateur et la mise en place de mesures adaptées avec pour objectif la croissance et l'emploi sur leur territoire.

LES CONDITIONS D'UNE STRATEGIE GLOBALE POUR L'ULTRAPERIPHERIE SONT REUNIES

4- Ils se félicitent de l'adoption à Bruxelles, en juin 2004, des nouveaux articles IV.4 et III.330 au sein du nouveau Traité constitutionnel dont la mise en œuvre doit permettre de décliner dans l'ensemble des politiques internes et externes de l'Union Européenne des actions adaptées pour garantir leur processus de convergence.

Ils rappellent que ces articles renforcent le socle juridique et l'unicité du concept de l'ultrapériphérie. De ce fait, ils sont convaincus que toutes les conditions sont réunies pour que l'Union Européenne mette en oeuvre une vraie politique transversale à l'égard de l'ultrapériphérie.

5- Ils soulignent avec satisfaction que le Rapport de la Commission, demandé par le Conseil Européen de Séville établit un nouveau diagnostic qui démontre le faible impact dans les RUP de nombreuses politiques communautaires menées jusqu'à présent au niveau du marché intérieur, des RTE, de la politique de concurrence, des transports, des déchets, etc.

De même, ce Rapport conforte les options prises par le Memorandum de Cayenne (février 1999) au niveau des nouveaux axes stratégiques à développer, afin que les RUP puissent participer pleinement aux stratégies de Lisbonne et de Goteborg, et pour inscrire l'ensemble des actions dans un cadre stratégique global.

6- Les Présidents remarquent que la première année de mandat de la nouvelle Commission et du Parlement Européen sera marquée par un ensemble de décisions et d'orientations (politique régionale, réforme de l'OCM banane et de l'OCM sucre, nouvel instrument pour la pêche, politique de développement rural, négociations au sein de l'OMC, etc) qui permettront de décliner les premières mesures concrètes.

Tous ces éléments sont donc réunis aujourd'hui pour mobiliser de façon cohérente les différents instruments des politiques communautaires vers une stratégie globale de développement.

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION : REPONSES MITIGEES

7- Tout en partageant le point de vue de la Commission sur la nécessité de définir divers instruments pour tendre vers une analyse des surcoûts qui affectent le dévelop-

pement des RUP, et pour permettre une évaluation de l'impact des mesures communautaires prises à leur égard, la Conférence s'interroge sur les exigences de justifications économiques trop exhaustives ou disproportionnées par rapport à ce qui est demandé aux autres territoires.

La Conférence s'inquiète aussi de l'abandon partiel de la méthodologie de l'étude d'impact des politiques communautaires qui affectent directement, et de manière disproportionnée les RUP.

La Conférence attire l'attention sur la nécessité d'associer les Régions à toutes les phases du processus qui devra être mené, avec le souci de la proportionnalité dans les moyens humains et financiers qui devront y être consacrés, et en tenant compte des difficultés méthodologiques qui affectent ce type de démarche.

8- Tout en se félicitant de la proposition de la Commission visant le maintien d'une réelle politique régionale sur un plan global, la Conférence regrette, compte tenu de la situation hors du commun des RUP au sein de l'Union Européenne, l'application du cadre général d'éligibilité à leurs Régions.

La Conférence insiste sur le fait que les handicaps communs aux RUP sont permanents, indépendamment de leur niveau de PIB. En conséquence, la problématique de l'ultrapériphérie n'est pas limitée à une question de PIB, mais résulte d'une situation structurelle et complexe qui affecte à la fois ses citoyens et la compétitivité de ses entreprises.

La Conférence constate que les RUP, y compris celles qui ont atteint le seuil de 75% du PIB communautaire moyen, continuent à subir un déficit d'infrastructures de base. Les RUP ne satisfont pas encore aux conditions de convergence et de compétitivité nécessaires à l'accomplissement des objectifs fixés par les stratégies de Lisbonne et Göteborg. Dans ce contexte, la Conférence estime qu'elles ne pourront pas maintenir leur processus de convergence et de croissance, s'il n'y a pas de continuité concernant l'intervention de la politique régionale européenne à partir de 2006 dans un cadre global adapté à leurs particularités.

9- La Conférence salue la proposition de la Commission de favoriser l'insertion des RUP dans leur environnement régional et considère que cet objectif doit s'inscrire dans la création d'un espace de croissance et d'intégration économique, sociale et culturelle. Cette proposition nécessite une coordination effective des différents éléments de l'action extérieure et des moyens financiers adéquats. Les RUP pourront ainsi jouer leur rôle de frontière active de l'Union Européenne.

La Conférence s'interroge cependant sur les moyens concrets d'une telle orientation, et notamment sur l'absence de propositions relatives au volet coopération territoriale europénne – COM (2004) 495 – pour prendre en compte la particularité des RUP dans leur environnement géographique.

La Conférence fait remarquer que les négociations internationales menées par l'Europe dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) touchent directement les RUP dans leur zone d'influence. Les négociations des APE et la mise en œuvre des prochains règlements offrent l'opportunité d'une nouvelle dynamique pour les RUP de mise en chantier du plan d'action pour l'insertion dans l'environnement géographique de chacune des RUP. Il conviendra de mettre en place des programmes de développement par zone géographique. La future politique en faveur des RUP doit prendre en compte les nouveaux défis que doivent affronter ces ensembles régionaux.

10- La Conférence demande à chaque Etat-membre concerné, avec l'appui de la Commission, de prévoir des ressources financières adaptées pour le programme spécifique de compensation des surcoûts permettant de pallier à la perte de crédits liée à la sortie de l'objectif 1, de financer les équipements qui concourent à diminuer les handicaps associés à l'ultrapériphérie, et de favoriser une répartition juste et équitable sur la base des critères définis par l'article 299 paragraphe 2. Dans le même objectif, la Conférence souhaite l'inclusion des ports et aéroports des RUP à l'éligibilité du fonds de cohésion pour les Etats bénéficiaires.

Par ailleurs, la Conférence considère que les régions dont le PIB par habitant continue de diminuer en partie en raison d'une forte croissance démographique doivent bénéficier de soutiens financiers supplémentaires, en vue d'une part, de faire face aux difficultés structurelles permanentes, et d'autre part, en vue de parvenir au niveau de cohésion économique et social contenu dans le Traité.

11- La Conférence considère que certains investissements d'infrastructures sont étroitement liés au concept et aux problèmes permanents de l'ultrapériphérie, notamment les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui sont les seuls moyens de liaison de ces régions avec le reste du monde.

Aussi, la Conférence s'interroge sur la logique visant à exclure ces investissements du fonds destiné à réduire les coûts d'accès à leurs territoires.

La Conférence estime que dans le cas de l'ultrapériphérie, la politique régionale doit pouvoir soutenir ce type d'investissements indépendamment du critère du PIB par habitant.

12 - La Conférence s'interroge avec gravité, au vu des difficultés déjà rencontrées en 1999, sur l'inadaptation aux RUP des projets de règlement qui mettront en œuvre la nouvelle politique de développement rural, la politique commune de la pêche et à un autre niveau sur l'évolution des lignes directrices des aides à finalité régionale. En particulier, la réduction des niveaux d'intensité d'aides précédemment accordées ou l'interdiction des aides à la flotte constituent des éléments préjudiciables à la compé-

titivité des RUP, à la diversification de leur économie et en définitive à leur convergence réelle.

En conséquence, la Conférence demande, sur ces différents points, que la situation prévalant actuellement soit maintenue.

13- La Conférence tient à souligner, dans ce contexte, l'importance de consolider les relations de partenariat entre la Commission, les autorités nationales des RUP et de renforcer les capacités de l'unité RUP au sein de la nouvelle Commission.

PERSPECTIVES

14- Les Présidents réaffirment leur ferme volonté de consolider leur relation de coopération, d'utiliser en particulier les moyens offerts par le projet RUP PLUS, pour contribuer ensemble à la mise en œuvre de la stratégie dessinée par la Commission.

Les Présidents mandatent le Comité de Suivi de leur Conférence pour initier les démarches nécessaires afin de favoriser sur le plan de l'organisation la mise en œuvre de projets communs.

15- La Conférence approuve les résolutions suivantes jointes en annexe :

- sur les productions traditionnelles dans les RUP ;
- sur les RUP dans le VII^{ème} PCRD ;
- sur les nouvelles lignes d'orientation d'aides à finalité régionale ;

Ainsi que la création de groupes de travail sur l'environnement et sur l'emploi.

16- La Conférence mandate le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, au Conseil Economique et Social, aux Chefs d'État et de Gouvernement concernés, ainsi qu'à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

17- La Conférence convient que la Région de la Réunion prendra en charge la prochaine présidence de la Conférence des RUP.

Les Présidents estiment que la place de l'Europe dans le monde est directement liée à l'ambition qu'elle se donnera sur le plan politique et aux valeurs qu'elle mettra en œuvre sur le plan interne et externe. Dans ce cadre, les RUP, compte tenu de leur

position géographique, souhaitent mettre en œuvre un partenariat direct avec les pays de leur environnement proche avec lesquels il existe des liens sociaux, économiques et culturels afin de mieux asseoir leur stratégie de développement.

ACORES **CANARIAS** **GUADELOUPE**

GUYANE **MADEIRA** **MARTINIQUE** **REUNION**

Ponta Delgada, le 2 septembre 2004

Régions Ultrapériphériques Européennes

XIe CONFÉRENCE

Saint-Denis - RÉUNION

> 4 septembre 2005

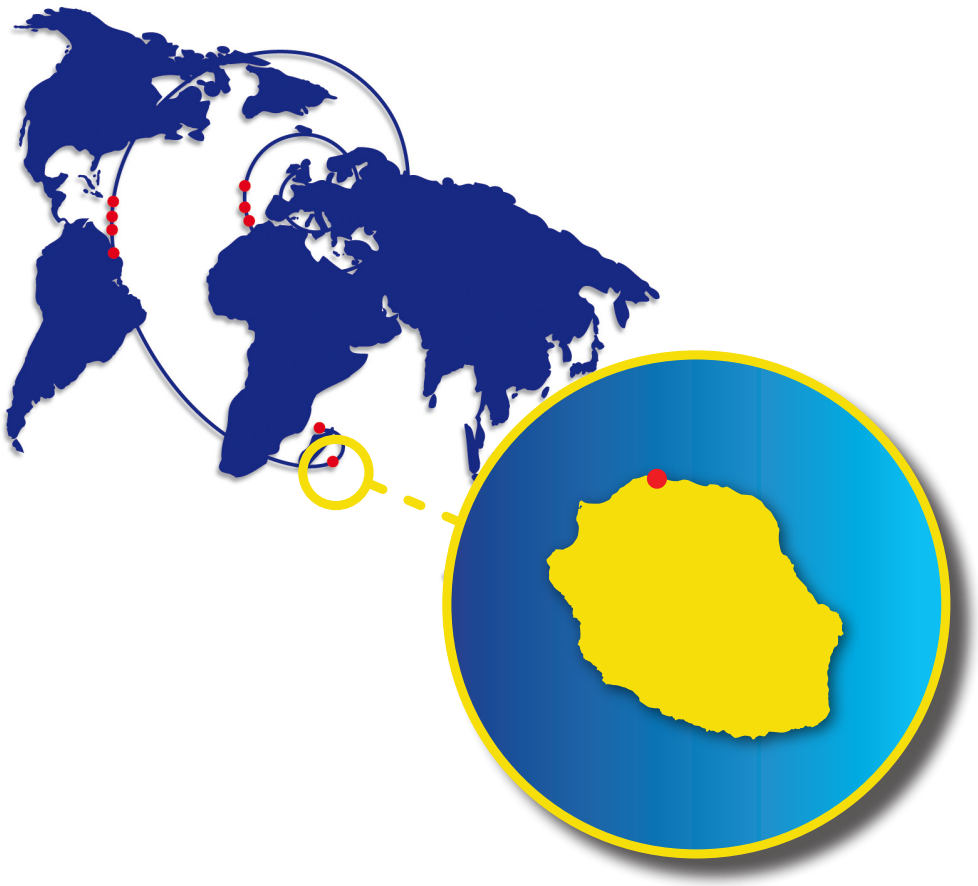

XI[ième] Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

(Saint-Denis de La Réunion – 01 / 04 Septembre 2005)

CONCLUSIONS

★★★★★★★★

La XI[ème] Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques s'est réunie du 02 au 04 septembre 2005 à Saint-Denis de La Réunion sous la Présidence de M. Paul Vergès (Président de la Région Réunion).

A) A cette occasion, la Conférence a tenu à partir d'un bilan, à reconnaître certes des succès dans les réalisations avec les concours européens mais également l'existence d'engagements insuffisants tenus au cours de ces dernières années.

La Conférence a donc mis en exergue d'une part la valeur ajoutée qu'apporte l'Europe aux Régions Ultrapériphériques, mais également ce qui est trop souvent passé sous silence, la valeur ajoutée qu'apportent les Régions Ultrapériphériques à l'Europe.

La Conférence a réaffirmé la nécessité pour l'Europe de maintenir et de renforcer le concept des Régions Ultrapériphériques avec une nécessité d'un approfondissement de la reconnaissance des spécificités économiques, sociales et politiques devant aboutir à une vraie stratégie de développement tenant compte de nos facteurs endogènes, notamment du positionnement géographique des RUP.

Dans cette période de grandes interrogations (aspects financiers, mouvements profonds - démographiques, climatiques et économiques conditionnant l'avenir mondial), ces faits ne doivent pas conduire au renoncement mais bien au contraire à une démarche plus volontariste et solidaire de la Conférence pour adapter sa stratégie non seulement à l'évolution interne de l'Union Européenne, mais aussi à celle de son environnement international.

Dans ce contexte, la Conférence considère que leurs Régions auront besoin, au sein de l'Union Européenne, d'une reconnaissance juridique forte telle qu'elle figure dans l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam et l'article IV-424, l'article IV-440 § 2 et 7 et l'article III-167.3.a du Projet de Traité Constitutionnel. Elle demande aux Institutions Européennes le maintien et le renforcement du statut de l'Ultrapériphérie dans tout projet constitutionnel de manière à garantir l'unicité des RUP dont l'une des caractéristiques fondamentales demeurera toujours le grand et lointain isolement du continent européen et la proximité d'autres continents de moindre développement.

A la lumière des progrès réalisés et des engagements insuffisamment tenus de ces dernières années, ainsi que du débat sur le risque que fait courir au modèle européen la prédominance du marché, la Conférence souligne l'importance d'un projet politique européen auquel les Régions et leurs citoyens seraient pleinement associés.

Elle a surtout réaffirmé la nécessité d'une politique régionale renforcée bénéficiant des moyens budgétaires nécessaires et se développant pour les perspectives financières 2007-2013 sur les bases de la dernière proposition de la Présidence Luxembourgeoise et d'un traitement équitable de toutes les Régions.

La XI^{ème} Conférence s'est engagée à :

- renforcer la solidarité politique entre leurs Régions ;
- développer davantage leurs actions de coopération, notamment dans le domaine de la Recherche ;
- mettre en œuvre une communication plus dynamique pour mieux faire comprendre l'Ultrapériphérie ;
- à rechercher le développement de ses relations vis-à-vis des autres Régions certes, mais aussi des Etats membres.

Par ailleurs, la Conférence a tenu en présence de Mme Danuta Hübner, Commissaire à la Politique Régionale, une session spéciale consacrée à la Dimension maritime de l'Union Européenne.

Au moment où l'Union Européenne est engagée dans une réflexion sur « une politique maritime exhaustive visant à assurer une économie maritime prospère, acceptable pour l'environnement », la Conférence, regroupant les Régions qui confèrent à l'Union le territoire maritime le plus étendu du Monde, a lancé ainsi la préparation de sa contribution au Livre Vert qu'a décidé de réaliser la Commission Européenne.

B) La Conférence a par ailleurs arrêté les positions suivantes :

COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE :

La Conférence rappelle que la situation des RUP, établie clairement par l'article 299-2, diffère de la situation de toutes les autres régions de l'Union européenne. Elle regrette que sa proposition visant à l'éligibilité de l'ensemble des RUP à l'objectif convergence n'ait pas été retenue. Elle attire solennellement l'attention au surplus sur le projet de compromis final discuté au Conseil en juin 2005 qui induit une confusion entre la situation des RUP et celles des régions nordiques.

Tout en se félicitant du soutien accru aux régions du Grand Nord d'Europe, la Conférence demande à la Commission et aux trois États Membres d'aboutir à un traitement séparé de leur situation. Elle rappelle sa demande d'un traitement conjoint et équitable pour l'ensemble des RUP. Elle demande que les investissements ayant un impact sur la réduction des surcoûts soient éligibles au fonds de compensation dont elle souligne parallèlement la nécessité.

La Conférence souligne à nouveau que le volet de coopération territoriale constitue l'un des moyens d'action pour la mise en œuvre du plan de grand voisinage proposé par la Commission européenne. Elle souhaite que toutes les assurances soient données à l'ensemble des RUP pour qu'elles bénéficient de tous les volets prévus au titre de la coopération territoriale et attire l'attention de la Commission sur la nécessité du maintien des espaces actuels de coopération propres aux Régions Ultrapériphériques.

Elle considère indispensable la mise en place d'instruments particuliers pour combiner de manière plus efficace le FED et le FEDER.

PECHE :

La Conférence souligne que le traitement de la situation des RUP dans le domaine d'application de la PCP nécessite :

- la prise en compte des ressources de leurs zones respectives de pêche ;
- la place particulière qu'occupe ce secteur ;
- les potentiels qui peuvent exister dans certaines régions ;
- la nécessité de privilégier l'aspect régional du développement de ce secteur ;
- la priorité à accorder aux actions d'ensemble priorisant le développement durable (préservation des écosystèmes marins, de la biodiversité et exploitation raisonnée des ressources de la pêche) ce qui nécessite dans certaines régions des conditions d'accès restreintes à l'intérieur de la ZEE ;
- La nécessité de lancer rapidement les travaux permettant la révision du POSEI- Pêche.

INSTRUMENT DE GRAND VOISINAGE :

La Conférence se félicite que la Commission ait organisé un premier séminaire d'information sur les négociations APE et que chaque région ait engagé un processus d'identification de ses intérêts stratégiques.

Elle réitère sa demande pour que les régions soient associées aux négociations (selon des modalités à déterminer) dans leur zone respective.

REFORME DES AIDES D'ETAT A FINALITE REGIONALE :

La Conférence accueille favorablement la proposition de la Commission visant à accorder à l'ensemble des RUP l'accès dérogatoire et automatique à l'article 87-3 a, à maintenir le dispositif spécifique pour les aides au fonctionnement et les aides au transport, ainsi que le bonus d'intensité de 10% à 20% ;

Elle conteste néanmoins l'introduction de l'utilisation de la notion d'équivalent subvention brute dans le mode de calcul des aides qui se traduira par une diminution significative de l'intensité des aides autorisées. Elle demande que la proposition finale maintienne pour les RUP les niveaux d'intensité actuellement en vigueur (en ESN).

SYSTEME D'EVALUATION ET D'ETUDE DES SURCOUTS :

La Conférence se félicite du partenariat mis en place par la Commission de manière permanente sur le système d'évaluation et d'étude des surcoûts. Elle considère que ces dispositifs doivent être des outils d'aide à la décision et non une condition à l'octroi des aides.

Elle souligne à nouveau les difficultés multiples tenant tant à la méthodologie, qu'à la qualité des données, ainsi qu'aux délais de mise en œuvre, qui nécessitent d'aborder ces sujets avec prudence.

LA RECHERCHE :

La Conférence constate avec satisfaction que le premier projet mobilisant l'ensemble des RUP dans le domaine de la recherche (projet BIOME) sera concrétisé prochainement.

Elle note une meilleure prise en compte de la situation et du potentiel de recherche des RUP dans le 7ème PCRD mais demande à nouveau que les propositions des RUP soient prise en compte lors de l'adoption finale du programme cadre et lors de l'élaboration des règlements d'application.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS :

La nouvelle étude que réalise la Commission met en avant de façon indiscutable les handicaps importants que connaissent les RUP dans le secteur des TIC.

La Conférence recommande à la Commission au titre de ses préconisations définitives que ce secteur puisse être financé par le futur fonds de compensation des surcoûts, notamment au titre de l'investissement, à condition que les soutiens financiers favorisent la concurrence. Elle relève que les règles actuelles communautaires et nationales, pour leur marché spécifique, ne permettent pas d'assurer la concurrence.

IMMIGRATION :

La Conférence rappelle la menace sur la cohésion économique et sociale que représente l'immigration illégale, dans la plupart des RUP. Elle demande la mise en œuvre de moyens spécifiques dans les politiques nationales et communautaires pour lutter contre cette immigration, y compris pour les RUP qui ne font pas partie de l'espace Schengen.

PRODUCTIONS TRADITIONNELLES : REFORME DES OCM SUCRE ET BANANE

Dans un contexte de conflits permanents à l'OMC ouverts du fait de la libéralisation croissante des échanges dans le domaine des produits agricoles, les OCM banane et sucre sont amenés à être profondément transformés. La Conférence rappelle l'importance économique et sociale de ces productions traditionnelles et demande que les propositions de réforme maintiennent le revenu des producteurs concernés dans les RUP.

NEGOCIATION DES POSEI AGRICULTURE :

La Conférence soutient les demandes visant à préserver et à maintenir le potentiel agro-industriel des RUP basé sur des intrants bénéficiant du RSA.

La Conférence sollicite du Conseil de l'Union Européenne l' adoption rapide des propositions avec des dotations financières adéquates pour permettre leur développement.

TRANSPORT AERIEN ET MARITIME :

La Conférence rappelle l'intérêt de la mise en place d'obligations de services publics ou de dispositifs équivalents entre d' une part entre l' Europe et les RUP et d' autre part les RUP et les pays ACP de leur environnement géographique en matière de transport aérien et maritime.

La Conférence rappelle également , que dans le domaine du transport aérien et maritime, le principe de continuité territoriale, l'égalité des chances pour les citoyens des RUP et la consolidation du secteur productif, nécessitent d'organiser et de garantir des conditions optimales de sécurité, de régularité, de capacité et de prix. Pour ce faire la Conférence propose que l' ensemble des partenaires étudient les dispositifs les plus pertinents tels les OSP, les financements publics, etc..

C) Sur le plan de son organisation interne, la Conférence arrête la position suivante.

PROTOCOLE DE COOPERATION :

Compte tenu du bilan positif du cadre de coopération qu'ils ont établis et de l'expiration du protocole en vigueur, les présidents décident :

- de signer un nouveau protocole de coopération ;

- de fixer sa durée à 5 ans ;

- de maintenir et d'approfondir à nouveau le cadre général du protocole actuel signé à Madère le 31 Mars 2000 ;

- de charger le comité de suivi de lui proposer un nouveau protocole, incluant un éventuel support juridique pour la Conférence, avant décembre 2005.

La Conférence décide de s'appuyer dorénavant sur une structure-support. Elle mandate le Comité de suivi pour en étudier les modalités de fonctionnement sur les plans juridiques, administratifs et financiers.

Açores Canaries Guadeloupe

Guyane Madère Martinique Réunion

XII^e CONFÉRENCE

Basse-Terre - GUADELOUPE

> 21 octobre 2006

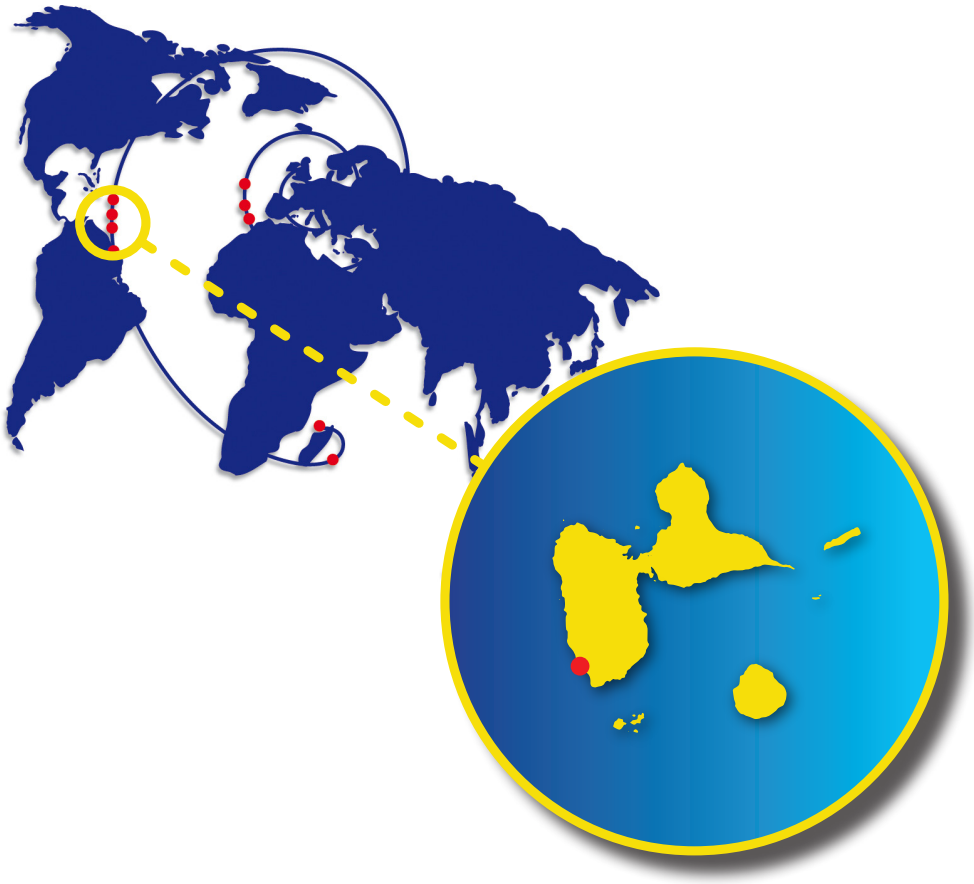

Régions européennes ultrapériphériques

XIIÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Guadeloupe 18, 19, 20 et 21 octobre 2006

DECLARATION FINALE

****

La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques réunie en Guadeloupe du 18 au 21 octobre 2006 sous la présidence de Monsieur Victorin Lurel, Président de la Région Guadeloupe :

Exprime ses vifs remerciements à Madame Danúta Hubner, Commissaire européen chargée de la politique régionale dont la participation constante à ses travaux témoigne d'un dialogue permanent avec la Commission et ses services qu'il convient de renforcer.

Remercie la Présidence finlandaise en la personne de Monsieur Paavo Pirttimaki pour la disponibilité et l'écoute qualitative dont elle nous gratifie ; apprécie sa sensibilité à la cause de l'ultrapériphérie qui devra désormais retenir l'attention de toutes les présidences.

Exprime ses vifs remerciements à Monsieur Michel Delebarre, Président du Comité des Régions qui inaugure la participation de cette institution communautaire à la conférence des présidents des régions ultrapériphériques ; exprime sa profonde gratitude pour le soutien apporté dès le début à la cause de l'ultrapériphérie.

Salue la présence de Monsieur Xavier Gizard, Secrétaire général de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes qui a apporté un appui constant aux préoccupations des régions ultrapériphériques.

Salue la présence du représentant de l'Etat français qui doit être auprès des autres autorités nationales, un relais efficace pour servir la cause de l'ultrapériphérie et préserver les acquis communautaires des régions ultrapériphériques.

A) La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne :

Affirme avec force, dans la lignée de ses déclarations finales précédentes, que si l'Europe contribue pour une part non négligeable au développement économique et social de ces régions, celles-ci sont également une chance pour l'Europe à qui elles offrent notamment une présence planétaire.

Souhaite rappeler avec force le caractère éminemment politique du concept de l'ultrapériphérie. Par conséquent, sur la base d'une démarche transversale, aussi bien les Etats-membres que les institutions communautaires doivent s'approprier ce concept et le faire connaître dans toutes les instances chargées d'élaborer les normes et en tenir compte pour mieux répondre aux exigences de sa réalité.

Réaffirme l'impérieuse nécessité de prendre en compte dans toutes les politiques communautaires élaborées et à mettre en œuvre, les contraintes structurelles permanentes des régions ultrapériphériques, par une adaptation juste et équilibrée de ces politiques aux réalités de ces dernières.

Constate que la Communication de la Commission du 26 mai 2004 « un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques » - qui a fait suite à l'invitation du Conseil Européen de Séville de juin 2002 et à leur Mémorandum de juin 2003 - a défini des outils qui seront opérationnels pour la plupart à partir de 2007.

Rappelle que la stratégie globale arrêtée par la Communication s'articule autour de trois axes :

- compétitivité ;
- accessibilité et compensation d'autres contraintes ;
- intégration régionale.

Cette stratégie qui se veut globale exige une synergie de nature à mobiliser toutes les politiques communautaires et leurs ressources respectives pour répondre de manière appropriée à la situation unique de ces régions.

Souligne toutefois, que non seulement le développement de ces instruments ne doit pas être l'occasion d'une rupture dans la politique de cohésion mise en oeuvre à l'égard des régions ultrapériphériques, mais doit aussi servir à relever les défis inhérents à la compétitivité de leurs territoires et de leurs économies.

Observe à ce sujet que les exigences de compétitivité s'accroissent dans un monde qui se globalise toujours davantage faisant peser des contraintes immédiates et lourdes sur les régions ultrapériphériques, alors que de nouvelles perspectives de développement n'interviendront qu'à plus long terme.

Souligne cependant que la dimension maritime exceptionnelle apportée par ces régions à l'Union offre des opportunités inégalées dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'environnement, de la biodiversité...

Incite l'Union, compte tenu de la proximité des régions ultrapériphériques avec des pays tiers, à s'appuyer sur celles-ci pour mettre en œuvre des politiques d'insertion régionale et de co-développement visant en premier lieu les Objectifs du Millénaire dont le succès sera décisif pour une mondialisation équilibrée et juste.

Regrette toutefois l'absence de dispositions en matière de politique d'immigration visant à résoudre les graves problèmes humanitaires auxquelles sont confrontés à la fois les régions ultrapériphériques et les pays d'origine des immigrés. Elle demande à cette fin de prendre en considération l'environnement géographique de ces régions dans les futures politiques d'immigration par la mise en place de mesures urgentes visant en particulier à traiter les causes et les conséquences de l'immigration irrégulière.

Se déclare toutefois convaincue que la pleine prise en compte de la réalité ultrapériphérique ne sera possible que dans le cadre d'un projet européen rénové et souhaite donc, que les instances de décisions européennes, à la veille du cinquantième anniversaire du Traité de Rome, prennent des initiatives en ce sens. Elle rappelle la nécessité de préserver l'acquis obtenu en faveur des régions ultrapériphériques dans le projet de traité constitutionnel.

Fortes du rayonnement géostratégique mondial qu'elles confèrent à l'Europe, les régions ultrapériphériques entendent prendre leur pleine part aux futurs débats.

La Conférence décide donc de préparer sous sa nouvelle Présidence exercée par la Région Autonome de Madère, une nouvelle contribution aux débats communautaires qui influenceront directement l'avenir des territoires ultrapériphériques. Elle sollicitera par ailleurs la future Présidence portuguse de l'Union en vue de soumettre au Conseil Européen de Décembre 2007 ses propositions.

B) La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne a par ailleurs arrêté les positions suivantes :

La méthodologie d'évaluation des handicaps et des surcoûts

La Conférence rappelle les réserves déjà émises quant à l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des surcoûts qui constituerait une condition à l'octroi des aides communautaires et non un outil d'aide à la décision.

Elle réaffirme la prudence nécessaire face à une pareille initiative. Elle appelle au maintien de l'indispensable concertation entre les autorités politiques et la Commission européenne. Elle demande que la mise en œuvre d'une telle méthodologie soit optionnelle tant pour les Etats membres que pour les services de la Commission, qu'elle soit graduelle et proportionnée aux impacts des handicaps reconnus par l'article 299 paragraphe 2.

L'agriculture

La conférence se félicite de l'avancée des dossiers relatifs aux POSEI. Elle prend acte d'une proposition en cours visant à étendre en volume et en durée le contingent fiscal des rhum traditionnels des départements d'outre-mer français. Elle insiste à la fois sur l'urgence dans la prise de décision qui pourrait intervenir avant le terme de la présidence finlandaise.

S'agissant de la banane, tout en se félicitant du montant de l'aide de 278,8 M€, la conférence insiste sur la nécessité de prévoir une clause de rendez-vous afin d'adapter le niveau de cette

La conférence considère, compte tenu de l'importance de cette activité économique, que son développement durable soit garanti par le maintien des aides à la flotte, la compensation des surcoûts, l'accès sélectif aux ressources halieutiques au profit des flottes locales, le soutien aux activités de recherche.

A très court terme, il importe que le régime POSEI soit garanti pour 7 ans et que les Etats membres obtiennent un réexamen de la question de l'adaptation de la politique commune de la pêche à la réalité de chaque région ultrapériphérique.

La politique de recherche et les technologies de l'information et de la communication

Partageant l'objectif de faire de l'Europe la première zone de croissance dans le monde dans le domaine de l'économie de la connaissance et consciente de l'importance de la recherche et de l'innovation pour la compétitivité de leurs économies, les régions ultrapériphériques ont décidé d'intégrer davantage ces dimensions dans leurs stratégies de développement.

Dans cette perspective, la Conférence invite la Commission à favoriser la participation des régions ultrapériphériques à l'espace européen de la recherche par un meilleur accès aux financements offerts par le 7ème PCRDT, notamment à travers l'augmentation des taux de cofinancement des projets impliquant les régions ultrapériphériques et des appels d'offres spécifiques pour ces régions.

La Conférence se félicite de la souplesse que la Commission a accordé aux Etats membres en terme d'éligibilité aux fonds structurels des infrastructures à haut débit, tout en demandant des financements supplémentaires hors des futurs programmes opérationnels.

L'environnement

La conférence souligne l'importance du patrimoine environnemental des régions ultrapériphériques. L'approvisionnement en eau et les politiques d'assainissement, la protection des zones côtières entraînent pour ces régions des coûts d'investissements et de gestion exorbitants, liés à leurs caractéristiques naturelles.

Elle demande que les réglementations communautaires prennent en compte la spécificité des situations des régions ultrapériphériques en matière de gestion, de collecte et de traitement de déchets et donnent lieu à des propositions concrètes de la part de la Commission européenne dans le cadre de son étude sur les services d'intérêt économique général dans les régions ultrapériphériques.

Les énergies renouvelables

Les régions ultrapériphériques comptent parmi les territoires de l'Europe qui ont le plus à craindre des incidences négatives de la situation énergétique actuelle du fait de leur dépendance des énergies fossiles et de leur vulnérabilité vis à vis des fluctuations des prix de ces matières (renchérissement des coûts de transport, augmentation de la facture énergétique, baisse de la rentabilité des entreprises etc). Cependant, ces régions disposent d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse,

biocarburants, biomarine motrice, géothermie, hydraulique…). La conférence demande à la Commission de soutenir l'action des régions ultrapériphériques dans le développement des énergies renouvelables, au titre de la stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable.

Le plan grand voisinage et l'insertion régionale dans la zone géographique

La Conférence insiste sur le potentiel des régions ultrapériphériques comme plates-formes de la politique extérieure de l'Union et pour la diffusion du savoir-faire européen dans leurs zones géographiques respectives.

Les initiatives adoptées ou en cours d'adoption en vue de donner du contenu à la notion de Grand Voisinage se limitent à l'identification des intérêts des régions ultrapériphériques dans les négociations des APE, aux programmes de coopération territoriale transfrontalière et transnationale, et à l'autorisation des aides d'État pour le lancement de liaisons aériennes entre les régions ultrapériphériques et les pays tiers.

La Conférence regrette que les régions des Açores et de Madère soient exclues de la coopération transfrontalière.

La Conférence note que ces initiatives constituent une première avancée mais demande à la Commission et au Conseil d'approfondir la définition de la notion de Grand Voisinage et de lui trouver des applications concrètes grâce à une approche plus large, et en étendant cette notion à d'autres domaines, notamment la politique d'immigration et la politique maritime de l'Union Européenne et en mettant en œuvre un dispositif opérationnel de financement conjoint FED/FEDER.

L'immigration

La Conférence appelle l'attention de l'Union européenne et des États membres sur la pression subie par les régions ultrapériphériques du fait de l'immigration irrégulière. Ces régions n'ont pas les moyens humains et matériels pour faire face à une telle tragédie humanitaire qui a des répercussions considérables sur leur cohésion économique et sociale.

Elle insiste sur la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour traiter ce phénomène. Elle estime que ces mesures devraient concerner :

- le renforcement de l'aide au développement des pays d'origine et de transit ;
- un meilleur contrôle des frontières ;
- et une plus grande harmonisation des politiques d'immigration légale.

Elle considère qu'une immigration légale et maîtrisée peut contribuer au progrès économique tant pour les pays d'accueil que pour ceux d'origine, et que les régions ultrapériphériques, du fait de leur situation géographique et de leur niveau de développement, peuvent constituer

des plates-formes pour la mise en œuvre des politiques humanitaires et de co-développement de l'Union.

Elle regrette qu'en dépit de sa requête formulée à la XIème Conférence des présidents des régions ultrapériphériques, aucune disposition financière du type de celles prévues par le Programme Cadre de Solidarité et Gestion des flux migratoires n'ait été prise en faveur des régions ultrapériphériques qui ne font pas partie de l'espace Schengen.

Elle considère qu'une politique de soutien aux investissements privés dans les pays d'origine des immigrés peut constituer une solution efficace pour encourager leur développement économique. Aussi, elle demande à la Commission d'examiner avec la plus grande attention la possibilité d'autoriser de tels soutiens au regard de la politique des aides d'Etat.

Elle demande à l'Union européenne de faire appliquer la clause de réadmission visée au paragraphe 4 de l'article 13 de l'Accord de Cotonou.

La lutte contre les épidémies et les catastrophes naturelles

La Conférence constate que certaines régions sont particulièrement touchées par des épidémies, des maladies endémiques et des catastrophes naturelles ayant des incidences graves sur les économies régionales.

Elle considère indispensable la mise en place de mesures communautaires et nationales adaptées afin que ces problèmes sanitaires et ces catastrophes naturelles ne pèsent pas défavorablement sur la croissance des régions ultrapériphériques.

La prise en compte de la stratégie de Lisbonne

La Conférence regrette que le principe d'earmarking s'impose aux dépenses d'investissement de l'allocation spécifique RUP, limitant ainsi l'efficacité même du dispositif de compensation des surcoûts. En effet, cette exigence réduit la souplesse dans le choix des mesures destinées à prendre en compte certaines contraintes structurelles, telles que la vulnérabilité aux aléas naturels et au climat.

La politique des transports

La conférence reconnaît la mise en place de mesures contribuant à améliorer l'accessibilité des régions ultrapériphériques. Toutefois, elle souligne l'importance de réduire davantage le désenclavement de ces régions, tant par le biais du transport aérien que du transport maritime (transport de personnes et de marchandises). Aussi, elle réclame une meilleure prise en compte de l'ultrapériphérie par les Etats-membres respectifs et l'Union Européenne dans le cadre de la politique européenne des transports.

Basse-Terre, le 19 octobre 2006.

ACORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADERE **MARTINIQUE** **LA REUNION**

XIII^{e} CONFÉRENCE

Funchal - MADERE

> 06 octobre 2007

Régions européennes ultrapériphériques

XIIIEME CONFERENCE DES PRESIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Madère 2-6 octobre 2007

DECLARATION FINALE

La XIIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP) réunie à Madère, du 2 au 6 octobre 2007, sous la présidence de Monsieur Alberto João Jardim, Président du Gouvernement de la Région Autonome de Madère:

Remercie Madame Danüta Hubner, Commissaire européen chargée de la politique régionale, pour sa présence et pour l'intérêt que témoignent la Commission et ses services dans la poursuite et le renforcement d'un partenariat permanent et fructueux avec nos Régions.

Salue la présence, pour la première fois, dans les travaux de la Conférence, du Premier Ministre de la République du Cap Vert, Monsieur José Maria Pereira das Neves.

****

La XIIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne:

Consciente que de nombreux défis marquent les agendas européen et mondial – globalisation, approvisionnement énergétique, changements climatiques, immigration illégale – et qu'ils sont susceptibles d'avoir des impacts de très grande ampleur sur le développement durable de nos Régions.

Consciente, également, que la libéralisation du commerce mondial ne peut se mettre en oeuvre sans sauvegarder la viabilité des petites économies, et en particulier celles des Régions Ultrapériphériques et de leurs entreprises, tout en promouvant le co-développement ;

Réaffirme, avec force, l'importance de la solidarité européenne et de ses valeurs pour relever, avec succès de tels défis et permettre le développement équilibré et soutenu de l'ultrapériphérie européenne.

Rappelle que l'engagement de l'Europe envers ses Régions les plus distantes, remonte à son origine même et doit être assumé clairement et décliné avec cohérence dans ses différentes politiques.

Réitère l'engagement envers le projet européen, ainsi que leur volonté de contribuer activement à la présence de l'Europe dans les grandes zones géoéconomiques du Monde.

Insiste à nouveau pour que les Régions Ultrapériphériques soient vues, non seulement en fonction de la place qu'elles occupent en Europe, mais, également, selon leur environnement géographique et la place que l'Europe veut occuper dans le Monde.

Constate que dans une année marquée notamment par le démarrage de la réflexion sur le futur de la politique de cohésion post 2013, la convergence réelle du processus de croissance de toutes les régions européennes devra être au centre des préoccupations et demeurer un objectif central de l'Union.

Exprime également l'espoir que les travaux de la Conférence Intergouvernementale concernant la réforme des Traités soient couronnés de succès, en vue d'éviter la paralysie d'une Europe avec 27 Etats membres, et permette pour les RUP le maintien des acquis précédemment négociés:

La Conférence prend acte avec intérêt de la Communication qui vient d'être approuvée par la Commission sur l'évolution et le bilan de la stratégie communautaire en faveur de nos Régions adoptée en mai 2004.

Rappelle cependant la pertinence et l'actualité des trois axes stratégiques – accessibilité, compétitivité et intégration géographique – issues des propositions du Mémorandum de l'Espagne, de la France du Portugal et des sept RUP, et la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Souligne parallèlement la pertinence des thématiques identifiées par la Commission en tant qu'enjeux tant pour le devenir de l'Union Européenne que pour l'avenir des Régions Ultrapériphériques – les changements climatiques, l'évolution démographique et la gestion des flux migratoires, la politique maritime – mais s'interroge d'ores et déjà sur la prise en compte réelle des spécificités de nos Régions dans les initiatives communautaires en cours, selon le principe du traitement différencié consacré dans le n°2 de l'article 299° du TCE.

Demande qu'une évaluation des incidences de ces facteurs, au regard des politiques européennes dans ces domaines, soit menée afin d'identifier leur impact sur les trois objectifs centraux de la stratégie communautaire pour les Régions Ultrapériphériques, et ainsi permettent de définir des mesures destinées à compenser les possibles effets négatifs identifiés.

Demande, également, l'appui des trois États membres, Espagne, France et Portugal et, en particulier á celui-ci qui détient la Présidence de l'Union, pour inclure dans les conclusions du Conseil Européen de décembre 2007 une mention relative aux Régions Ultrapériphériques :

- afin de réaffirmer et renouveler, l'engagement politique de l'Union, au plus haut niveau ;

- pour faire progresser la stratégie définie en leur faveur en prenant en compte l'impact des nouveaux enjeux planétaires visés dans la Communication de la Commission.

Réaffirme l'absolue nécessité de maintenir le partenariat tripartite, en tant que méthode centrale de travail, en particulier pour définir l'impact des nouveaux enjeux au regard des axes stratégiques pour les RUP.

Constate à cet égard la cohérence de cette méthode avec la nécessaire décentralisation comme forme d'organisation des Régions Ultrapériphériques, qui leur permettra de répondre à la globalisation et qui constituera la voie pour assurer les droits, les libertés et les garanties à apporter à leurs habitants.

Se félicite de la coordination des dossiers concernant l'ultrapériphérie au sein d'un service unique et rappelle avec force l'absolue nécessité de maintenir l'Unité en charge des RUP.

La Conférence des Présidents décide :

- d'apporter tout d'abord sa contribution sur les enjeux identifiés dans la Communication de la Commission,

- d'effectuer ensuite une évaluation des mesures prises au regard des axes stratégiques définis en 2004, évaluation qui prendra en compte les impacts prévisibles de ces enjeux,

- de participer activement au débat sur l'avenir de la politique de cohésion pour ce qui concerne les RUP,

- de préparer enfin, sous sa nouvelle Présidence exercée par la Région de Guyane, une contribution stratégique adressée à la Commission, aux Etats-Membres concernés et à la Présidence du Conseil, qui définira les perspectives d'évolution de la dimension ultrapériphérique à l'horizon 2020, au regard tant des orientations de l'UE que de son potentiel de développement durable.

La XIII Conférence des Présidents de RUP a par ailleurs défini les positions suivantes :

Réforme des Traités

La Conférence accueille avec satisfaction le mandat du Conseil Européen d'introduire dans la réforme des Traités les modifications décidées lors de la Conférence Intergouvernementale de 2004, en particulier, les trois dispositions spécifiques concernant les RUP consacrées dans le Projet de Traité Constitutionnel.

Sollicite la Présidence portugaise de l'Union, les Etats membres et les Institutions européennes pour défendre, dans le cadre des travaux de la nouvelle Conférence Intergouvernementale, le maintien intégral des dispositions concernant le statut spécifique de l'ultrapériphérie.

La Conférence se félicite également de l'introduction du principe de cohésion territoriale, de l'approfondissement du principe de subsidiarité, notamment au regard du respect des compétences locales et régionales.

Cohésion économique, sociale et territoriale

La Conférence salue, au titre des priorités de la Présidence portugaise de l'Union, le soutien à la politique de cohésion et de la nécessité, dans ce cadre, d'attribuer une attention particulière à la situation spécifique des RUP.

La Conférence considère également important que l'Union concrétise pleinement l'objectif du développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire européen, sans exception, en encourageant dans nos Régions la cohésion territoriale. Celle-ci devra se matérialiser par l'application du principe d'égalité des chances entre les citoyens et les entreprises des territoires continentaux et ultrapériphériques.

La Conférence demande à la Commission Européenne de réaliser une étude permettant de mesurer à mi-parcours, pour les Régions qui sont sorties de l'ancien Objectif 1, les effets induits sur leur développement économique.

Environnement

La Conférence souligne les difficultés et les coûts accrus que les Régions Ultrapériphériques subissent par rapport aux régions de l'Europe continentale en ce qui concerne notamment la gestion globale de l'eau, des déchets et de gestion des zones côtières.

Elle considère que cette situation pose des problèmes financiers considérables pour le budget de ces Régions et des difficultés accrues à l'égard du respect des normes environnementales communautaires.

Elle sollicite la Commission pour l'adoption de mécanismes supplémentaires d'appui, permettant, ainsi, aux RUP d'atténuer les effets négatifs découlant des contraints permanents sur les systèmes de gestion environnementales dans ces territoires.

La Conférence des Présidents des RUP se félicite que l'Union Européenne ait retenu dans ses orientations stratégiques la préservation de l'environnement et le développement durable. Elle encourage la Commission à conforter cette voie pour tenir en compte de la richesse et de extrême fragilité de la biodiversité des RUP qui subissent des menaces liées, notamment au changement climatique et au développement de certaines industries.

Changements climatiques

La Conférence affirme son engagement envers l'adoption de mesures visant la lutte contre le changement climatique. Elle rappelle à cet égard tant la fragilité des RUP que leur contribution positive en particulier dans le domaine des investissements en énergies renouvelables et dans le domaine des économies d'énergie.

La Conférence souligne la nécessité de création d'un programme d'appui spécifique pour la promotion et développement des ressources naturelles et d'énergies renouvelables pour les RUP.

A cet égard la Conférence appelle à la nécessaire cohérence de l'action communautaire, au regard notamment des interventions soutenues par le FEDER.

Tient à souligner d'ores et déjà en ce qui concerne la proposition de directive concernant l'inclusion du secteur de l'aviation dans le régime du commerce de licences d'émissions de Co2 que les propositions de la Commission ignorent complètement, tant les Conclusions du Conseil Environnement que celles du Conseil Européen de décembre 2005, et de la résolution du Parlement européen de juillet 2006, lesquelles sollicitaient expressément la Commission pour qu'une attention spéciale soit portée aux régions ultrapériphériques

Sollicite, ainsi, un traitement spécifique pour les RUP du régime étant donné leur totale dépendance vis-à-vis des transports aériens dans leur liaison avec l'extérieur et dans les liaisons entre les diverses îles, l'inexistence d'une concurrence avec d'autres moyens de transport, ainsi que le fait que la valeur totale des émissions de CO2 dans les routes de, pour et intra RUP, représente une valeur marginale par rapport au total des émissions de CO2 de l'UE.

La méthodologie d'évaluation des handicaps et des surcoûts

La Conférence félicite la Commission d'avoir pris en compte le caractère optionnel de la méthodologie et d'avoir conditionnée celle-ci à la disponibilité des données.

La Conférence demande que les Régions soient associées aux travaux visant à trouver une méthodologie consensuelle, conformément aux engagements pris lors de la dernière réunion de partenariat sur ce sujet en juillet 2006.

La future politique maritime européenne

La Conférence réaffirme que la dimension maritime exceptionnelle apportée par ces Régions à l'Union offre des opportunités inégalées dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'environnement, de la biodiversité et que celle-ci nécessite d'être valorisée en faveur de nos Régions et de l'Europe.

La Conférence soutient la mise en place d'une politique maritime dotée d'un financement propre qui prenne dûment en compte la dimension que les espaces maritimes de nos Régions apport à l'Union.

Elle souligne l'importance que la future directive « Milieu Marin » devra assumer par rapport à la défense et sauvegarde de l'environnement marin, en tant que pilier environnemental de la future Politique Maritime Européenne.

Elle rappelle les propositions qu'elle a formulées au niveau du projet RUPMER et se félicite de l'écoute apportée par la Commission à cet égard, notamment sur la nécessité d'avoir une approche intégrée de la politique maritime au niveau des trois bassins des RUP : Macaronesie , Caraïbes, Sud-ouest de l'Océan Indien.

La politique des transports

La Conférence rappelle le rôle stratégique du transport aérien et maritime pour le développement des Régions Ultrapériphériques et le fait que ces deux types de transport, pour la plupart de ces Régions, constitue le seul moyen de liaison avec l'extérieur.

La Conférence constate que les RUP ne peuvent, en pratique, bénéficier pleinement des instruments de la politique européenne des transports, alors même que les orientations du transport maritime mondial les excluent de plus en plus des grandes routes internationales.

Elle réaffirme avec force que la politique européenne des transports devra permettre d'atteindre également dans nos Régions un niveau élevé de mobilité pour les personnes et les entreprises, contribuant ainsi à concrétiser pleinement le principe de la continuité territoriale dans ses territoires les plus lointains.

Elle constate à cet effet, que le principe de la continuité territoriale, en ce qui concerne les transports et télécommunications, ne peut rester de la seule responsabilité des Etats membres qui ont des RUP, mais doit être aussi une responsabilité de toute l'UE.

Elle encourage ainsi la Commission Européenne à conforter et développer les mécanismes qui contribuent, d'une part à atténuer les désavantages du grand éloignement des Régions Ultrapériphériques du continent européen, et d'autre part à faciliter leur insertion dans leur zone géographique respective.

Agriculture

Réforme intercalaire de la politique commune agrícole (PAC)

La Conférence attire l'attention de la Commission Européenne afin que le compromis du « Health Check » 2008/2009 de la PAC puisse permettre aux futures règlementations de mise en œuvre d'intégrer :

a) un niveau adéquat de flexibilité de manière à donner des réponses aux spécificités des RUP ;

b) le maintien d'une enveloppe financière adéquate, nécessaire au développement des secteurs agricoles et d'élevage traditionnels des RUP, prenant en compte l'impact des décisions prises au niveau des règles du commerce international.

Reforme de l'organisation commune du marché vinicole

La Conférence constate que la profonde réforme, en cours, de l'OCM vinicole ne prend pas en compte les spécificités des productions des RUP.

Elle demande à la Commission les adaptations nécessaires à sa proposition, pour permettre de sauvegarder certains aspects de l'actuel OCM vinicole essentiels pour la compétitivité du secteur.

Commerce international

Accords de Partenariat Économique (APE)

La Conférence réaffirme son engagement résolu en faveur d'une intégration régionale de ses économies, troisième axe de la stratégie communautaire en faveur des RUP.

La Conférence se félicite de l'information apportée aux Régions par la Commission dans le cadre de la préparation des APE.

Elle constate que ces accords, au stade actuel des négociations, dont la signature est prévue au terme de l'année 2007, comportent des menaces immédiates pour les RUP et que les opportunités qu'ils offrent sont lointaines voir demeurent incertaines.

La Conférence demande que les RUP, à l'instar des pays ACP, bénéficient dans le cadre de ces accords d'un traitement différencié comme moyen de parvenir aux objectifs fixés.

Elle demande, des lors que ce principe soit intègre dans le contenu des accords APE

Elle souhaite, par ailleurs, que les RUP soient également informées sur le contenu des négociations commerciales que l'UE mène avec d'autres pays et organisations (Brésil, Mercosur...) pouvant avoir un impact sur les économies de nos Régions.

Banane

La Conférence exprime sa préoccupation et s'oppose fermement aux conclusions du document récemment élaboré par la Commission européenne sur "les négociations internationales en cours sur la banane et l'impact potentiel sur la production communautaire", qui considèrent que l'accès au marché européen des bananes ACP "sans contingent ni droits des douanes" n'entraîne pas des risques pour les producteurs communautaires, et qui proposent, par conséquent, la libéralisation totale du marché de la banane pour ces pays dans le contexte des Accords de Partenariat Economique (APE).

Elle demande, donc, à la Commission européenne de remplacer la proposition de libéralisation totale de la banane ACP par une augmentation progressive pendant une période transitoire du contingent douanier à droit zéro y compris une clause de sauvegarde.

Elle souligne que cette solution entraîne nécessairement la considération de la banane comme produit sensible, au même titre que le riz et le sucre, dans le contexte des négociations des APE.

La Conférence souligne également les menaces que représentent pour la banane, les négociations en cours avec les nations les plus favorisées (NPF), les négociations des Traités de libre commerce (TLC) de l'Union européenne avec la Communauté andine, les Républiques de l'Amérique centrale et le MERCOSUR, ainsi que les négociations du Cycle de Doha, et dans ce contexte propose :

- de suspendre les négociations bilatérales de la Commission avec les NPF, en l'absence de mandat du Conseil, et les négociations conduisant à la signature des TLC jusqu'à ce que le recours présenté par l'Equateur et d'autres pays devant l'OMC aboutisse,

- de considérer la banane comme produit sensible dans le contexte du Cycle de Doha, afin de palier les effets dévastateurs d'une réduction des droits des douanes qui pourraient atteindre plus de 50% du droit de douane en vigueur.

Pêche

La Conférence demande a la Commission Européenne que tant qu'une évaluation scientifique du potentiel des ressources marines dans les Zones Économiques Exclusives adjacentes aux Régions Ultrapériphériques n'a pas été réalisée, de réserver l'accès à ces zones de pêche pour les flottes locales des RUP, en application du principe de précaution défini dans la politique commune des pêches.

Elle demande à la Commission de reconduire certains régimes en matière de pêche qui sont venus à l'expiration.

Elle rappelle les propositions formulées dans le cadre du projet PESRUP.

Éducation

La Conférence réaffirme la nécessité de promouvoir le renforcement du capital humain pour améliorer la compétitivité des RUP.

Cet objectif commun demande une coopération approfondie entre nos Régions, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La Conférence mandate le Comité de Suivi pour étudier les modalités techniques de mise en œuvre d'une telle coopération dans ce domaine.

Évolution démographique et immigration

La Conférence réaffirme les difficultés auxquelles sont confrontées les RUP du fait de l'immigration clandestine et réclame, par conséquent, que des initiatives appropriées soient prises en concertation avec nos Régions et leurs Etats membres.

Elle observe que certaines Régions Ultrapériphériques enregistrent une augmentation démographique extrêmement rapide. Dans ce contexte, elle invite les instances communautaires à tenir compte de ses effets sur l'ensemble des composantes du développement durable.

Demande à L'Union d'assurer une présence permanente sur l'atlantique pour réduire les risques associés à la sécurité.

Coopération avec la République du Cap Vert

La Conférence soutient l'approfondissement des relations des RUP avec la République du Cap Vert, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de grand voisinage, sur la base des mécanismes de coopération que l'Union met à disposition des RUP, notamment le Programme de Coopération Transnationale Madère-Açores-Canaries, récemment approuvé par la Commission pour la période 2007-2013.

La Conférence s'engage également à approfondir les relations entre les RUP et le Cap Vert comme une voie de communication et de collaboration efficace qui puisse à son tour renforcer les perspectives d'une association spéciale entre la République du Cap Vert et l'Union Européenne.

La Conférence qui a décidé, en 2005, de s'appuyer sur une structure support, charge le Comité de Suivi, après en avoir étudié les modalités de lui présenter un projet pour sa mise en œuvre opérationnelle.

La Conférence mandate son Président pour transmettre la présente déclaration a la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comite des Régions, au Comite Economique et Social, aux chefs d'Etat et de gouvernement concernés.

La conférence convient que la Région de Guyane prendra en charge la prochaine Présidence de la Conférence des RUP.

Funchal, le 4 octobre 2007.

ACORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADERE **MARTINIQUE** **LA REUNION**

XIVe CONFÉRENCE

Cayenne - GUYANE

> 30 octobre 2008

Régions européennes ultrapériphériques

XIVÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Cayenne, 27, 28, 29 et 30 octobre 2008

DECLARATION FINALE

****

La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques réunie en Guyane du 27 au 30 octobre 2008, sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane :

Exprime ses vifs remerciements à Madame Danuta HÜBNER, Commissaire européenne chargée de la politique régionale dont la participation constante à ses travaux témoigne de l'importance qu'elle accorde au partenariat avec les RUP.

Salue la présence du représentant de l'Espagne qui traduit une implication permanente pour faire valoir auprès de la Commission Européenne et au sein du Conseil des Ministres la nécessité de traiter différemment nos situations différentes.

Remercie chaleureusement les futures Présidences tchèque et suédoise représentées par Monsieur Jiri CUNEK et Monsieur Erling KRISTIANSSON pour leur présence qui démontre leur volonté d'appréhender la dimension ultrapériphérique de l'Union et qui laisse espérer une bonne collaboration.

Salue la présence des vice-Gouverneurs des Etats brésiliens de l'Amapa, Monsieur Odair DOS SANTOS CORREA, du Para, Monsieur Pedro Paulo DIAS DE CARVALHO et du Ministre du Plan et du Développement de la Coopération du Surinam, Monsieur Ricardo VAN RAVENSWAAY qui illustre la double dimension des RUP, intégrées à l'Europe communautaire mais appartenant pour la plupart d'entre elles à des zones géographiques très éloignées du continent européen.

Rappelle le soutien apporté en permanence par le Parlement Européen aux intérêts de l'ultrapériphérie et remercie les parlementaires européens de l'Outre Mer présents à cette XIVème Conférence (Madame Madeleine JOUYE de GRANDMAISON, Madame Catherine NEIRIS).

Remercie enfin la Présidence française de l'Union pour son soutien qui atteste de la volonté commune des Etats membres de reconnaître et de prendre en compte les réalités de ces régions.

A) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne, marquée par un contexte particulièrement riche :

Souligne l'importance du moment choisi par le Président du conseil régional de la Guyane pour inviter les RUP à leur XIVème Conférence. Cette Conférence se tient en effet quelques jours après une nouvelle Communication de la Commission Européenne COM (2008) 642 final et quelques semaines avant le Conseil européen de Bruxelles qui clôturera la présidence française de l'Union Européenne.

Rappelle que c'est en Guyane, à l'occasion de leur Vème Conférence, le 5 mars 1999, que les Présidents des RUP ont, dans leur mémorandum de Cayenne, jeté les bases de la stratégie qui devait guider l'action communautaire pour mettre en oeuvre l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'AmsterdaMonsieur

Rappelle également que les RUP se sont posées, dès ce jour, coMadame des frontières actives de l'Europe.

Souligne qu'elles ont proposé 4 principes d'actions novateurs pour la définition d'une politique globale :

- tendre vers l'égalité des chances ;
- valoriser les atouts que représentent ces régions ;
- renforcer le partenariat ;
- rechercher la cohérence ,

Se félicite dès lors que, dans sa nouvelle Communication du 17 octobre 2008, la Commission ait souscrit au changement de paradigme de l'Union Européenne privilégiant la valorisation des atouts des RUP, et souligne également le soutien de la France, de l'Espagne et du Portugal dans cette orientation.

Rappelle cependant que cette orientation ne saurait être détachée des trois autres principes d'action définis à Cayenne.

Constate que l'Union Européenne est à la veille de réformes de grande ampleur tant au niveau de sa gouvernance que de ses perspectives financières ainsi que de la plupart de ses politiques (concurrence, cohésion économique sociale et territoriale, PAC...) ; réformes dont l'impact sera majeur pour les territoires les plus exposés, en particulier pour les RUP.

Souligne avec gravité que la crise financière, et aujourd'hui économique, dont les répercussions sociales sont certaines, frappe la majeure partie des Etats, aura des effets accrus pour les territoires, les entreprises et les populations les plus fragiles.

Constate et se félicite que des solutions exceptionnelles prises pour faire face à une crise exceptionnelle, ainsi que des déclarations au niveau des Etats laissent envisager une remise en

cause des principes de fonctionnement du marché intérieur, de la politique de concurrence et du rôle des financements publics et de l'Etat.

Souhaite que les orientations qui devraient refonder l'ordre économique européen et mondial s'inspirent des mêmes principes de réalité et qu'à cet égard soit refondée sur les mêmes bases l'approche communautaire vis-à-vis des aides d'Etat dans les RUP.

Rappelle également que la crise actuelle démontre que le libre jeu du marché ne peut constituer à lui seul le principe d'action des politiques économiques. A cet égard, les RUP constatent que c'est pourtant sur cette base que les APE et les réformes de fiscalité indirecte dans les RUP (AIEM, octroi de mer...) ont été conçues.

B) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne, par ailleurs :

Estime et rappelle à la Commission Européenne que les contraintes spécifiques des RUP doivent être systématiquement prises en compte dans l'ensemble des politiques communautaires et qu'elles justifient, le cas échéant, des mesures d'adaptation justes et équilibrées.

Rappelle que le concept d'ultrapériphérie est unique et qu'il ne saurait être dilué dans des concepts différents tel que celui de "région insulaire" et demande, en conséquence, le maintien d'un traitement différencié et spécifique dans le cadre de la politique de cohésion territoriale.

Considère que le contexte actuel de crise financière et économique qui concerne aussi ces territoires vulnérables que constituent les RUP justifie le maintien voire le renforcement des dispositifs spécifiques de soutien dont ils bénéficient au plan européen comme au plan national.

Entend que la relation entre l'Union Européenne et les RUP soit désormais conçue comme une relation équilibrée et de partage donnant lieu à des gains réciproques. Tout en reconnaissant la contribution déterminante de l'Union Européenne au développement économique et social des RUP, elle réitère sa demande de prise en compte de leur apport dans la définition et la mise en oeuvre des politiques, notamment en matière environnementale, maritime, de biodiversité, de recherche ainsi qu'en termes de valeurs culturelles et de diversité.

Considère toutefois que les atouts des RUP et leurs apports à l'Union Européenne coexistent avec les contraintes reconnues dans l'article 299 paragraphe 2 du Traité CE et que les RUP doivent donc être appréhendées par l'Union Européenne dans cette globalité d'atouts et de contraintes.

Considère en conséquence que les décisions publiques communautaires qui intéressent particulièrement les RUP supposent leur consultation, en amont, et leur participation, en aval, en tant que co-décideurs.

Réaffirme son accord sur les dispositions relatives aux RUP contenues dans le Traité de Lisbonne en tant qu'elles reprennent l'esprit et la lettre de l'article 299 paragraphe 2.

Souscrit à l'objectif de renforcement de la compétitivité des RUP tout en souhaitant la mise en place, sur la base d'un partenariat, de cadres permettant de valoriser les atouts des RUP notamment en matière de recherche-développement, de biodiversité, des énergies renouvelables, de santé et d'environnement.

Souhaite que cet objectif de compétitivité ne fasse pas obstacle, dans la mise en oeuvre des programmes opérationnels, à la réalisation des projets d'équipement dont les RUP ont encore besoin. Elle estime aussi que la recherche d'une plus grande compétitivité ne peut intervenir sans une politique d'aides d'Etat adaptée.

Regrette que l'Union Européenne n'ait pas réservé un traitement différencié aux RUP dans les politiques d'environnement et de transport pour tenir compte de leur vulnérabilité au regard des phénomènes liés aux changements climatiques et aux exigences de leur nécessaire accessibilité.

Demande à nouveau avec force des mesures de compensation concrètes de la part de l'Union Européenne en ce qui concerne le "déficit d'accessibilité" des RUP rendu encore plus aigu dans une économie mondialisée où rapidité et fluidité des communications sont des déterminants de la réussite.

Propose que l'Union Européenne conçoive et mette en oeuvre, en concertation avec les RUP, une véritable politique pour leur insertion dans leurs espaces géographiques respectifs afin de développer davantage les échanges et de créer de la valeur ajoutée. Que dans cet esprit, une attention particulière soit accordée à la prise en compte des intérêts des RUP dans le cadre des APE.

Réitère son intérêt à associer le Cap-Vert aux travaux de la Conférence des Présidents des RUP.

Demande que la politique de coopération avec des pays tiers soit un instrument de développement de ces pays, seul moyen effectif de lutter contre le drame humanitaire de l'immigration irrégulière. Sollicite le maintien de mesures empêchant le trafic illégal de personnes.

Demande également le soutien des institutions européennes et des Etats membres pour que la prise en charge des mineurs immigrants non accompagnés ne relève pas de la seule responsabilité des régions.

Souligne la nécessité de mesures concrètes spécifiques en faveur des RUP, notamment en termes financiers et de moyens, dans le cadre de la politique maritime de l'Union Européenne, afin de sauvegarder et de promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement notamment en ce qui concerne la pêche, la recherche, la préservation des écosystèmes, la biodiversité de leurs territoires maritimes.

Rappelle l'importance des productions agricoles traditionnelles des RUP qui doivent continuer à faire l'objet de mesures d'accompagnement et de compensations spécifiques pour soutenir leur compétitivité.

Rappelle également, qu'en vertu de la Déclaration finale de la XIIIème Conférence et de la contribution des RUP sur l'avenir de la politique de cohésion, il a été réclamé la réalisation d'une étude intermédiaire permettant d'estimer d'une part, l'impact sur le développement économique des RUP ayant abandonné l'objectif "Convergence" et, d'autre part, l'impact de l'application des fonds européens sur le processus de convergence réelle des autres RUP.

Rappelle enfin la contribution des RUP sur la révision du budget.

C) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne arrête le plan d'action suivant :

Décide de réaliser un Mémorandum commun « Cayenne+10 ». Ce document s'inscrira, d'une part dans la continuité des réflexions menées par les RUP depuis le Mémorandum de Cayenne et des Communications de la Commission, d'autre part dans le contexte des débats généraux de l'Union prévus pour la période post-2013. Le Mémorandum intègrera un document stratégique fixant les perspectives de développement des RUP à l'horizon 2020.

Mandate le Comité de Suivi de la Conférence pour la conduite de ces travaux pour présentation à la XVème Conférence des Présidents.

Sollicite dans ce contexte le soutien des trois États membres, l'Espagne, le Portugal et surtout la France qui a la charge de la Présidence de l'Union, pour inclure une référence relative aux RUP dans les Conclusions du prochain Conseil européen de décembre 2008 ; cette référence soulignerait notamment :

- le renouvellement de l'engagement politique de l'Union au plus haut niveau au bénéfice des RUP;

- la volonté de l'Union de faire avancer la stratégie définie en faveur des RUP, par sa déclinaison en mesures concrètes dans le cadre des programmes d'activités des institutions de l'Union ;

- l'incitation à l'endroit de la Commission afin de présenter au plus tard au début de l'année 2011 une nouvelle Communication concernant la stratégie de l'Union en faveur des RUP après 2013.

Charge le Comité de Suivi d'explorer les possibilités de coopération avec des régions en vue d'échanges d'expériences au sein de l'Union Européenne ou avec des pays tiers.

Prend acte du choix de la Commission Européenne de traiter de manière distincte la question des RUP dans le cadre du Livre Vert sur la Cohésion territoriale ; seule zone territoriale distincte et unique reconnue par le traité de l'Union. Alerte cependant, avec gravité, sur la nécessité pour la Commission d'émettre des propositions concrètes au titre de la politique territoriale pour les RUP conformes à l'article 299 paragraphe 2.

Décide donc d'apporter leur contribution au Livre Vert sur la cohésion territoriale, et mandate le Comité de Suivi à cette fin.

Soumet à l'attention de la Commission Européenne, du Conseil et du Parlement ses inquiétudes relatives au marché de la banane qui fait l'objet d'une déclaration annexe.

Confie mandat à la présidence canarienne d'étudier en partenariat avec les autres régions membres du Comité de Suivi la faisabilité de la création d'une structure support de coopération entre les RUP.

Charge le Président de la Région Guyane de transmettre la présente Déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, au Comité Economique et Social, aux chefs d'Etats et de Gouvernements concernés.

Convient que la Région des Canaries prendra en charge pour les deux années qui viennent la présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

Cayenne, Guyane, le 28 octobre 2008.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADERE **MARTINIQUE** **LA REUNION**

ANNEXE A LA DECLARATION DE LA XIVème CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIHERIQUES – GUYANE

La Conférence des Présidents des régions ultrapériphériques exprime ses vives inquiétudes quant aux menaces que fait peser sur le secteur de la banane le différend en cours d'instruction par l'OMC, sur le niveau actuel du tarif douanier commun de 176 euros.

Elle rappelle le rôle essentiel joué par la banane dans les grands espaces géographiques auxquels appartiennent les régions productrices. L'économie de nombreuses îles, notamment dans la Caraïbe, est adossée sur cette production et c'est l'équilibre global au niveau de toute la région qui est menacé en cas de baisse des prix sur le marché communautaire. Elle souligne à cet égard, la solidarité entre producteurs communautaires et ACP déjà maintes fois exprimée à travers l'expression de positions communes sur ce dossier.

La Conférence regrette que , dans le cadre de la plainte déposée par les producteurs de bananes de la zone dollar, le panel n'ait pas examiné un paramètre essentiel à la lumière des statistiques officielles (Eurostat), à savoir, l'évolution sensible des flux d'importations sur le marché de l'Union Européenne de bananes en provenance des pays dits « NPF » (nations les plus favorisées), depuis le 1er janvier 2006, date d'entrée en vigueur du tarif de 176 €.

La Conférence demande donc à la Commission Européenne, à l'Espagne, à la France et au Portugal de réclamer à l'organe d'appel de l'OMC que cet examen soit effectué.

Il permettrait de constater une augmentation de l'ordre de 20% des importations en provenance des pays dit « NPF », récusant l'argument que ce tarif constitue un frein à ces importations et qu'il y a lieu de s'interroger sur les raisons qui fondent la poursuite du différend actuel, particulièrement au vue des conséquences d'une nouvelle baisse du niveau du tarif pour les économies des régions ultrapériphériques et des pays producteurs ACP.

La Conférence rappelle le caractère structurant de la production de bananes pour les économies des Canaries, de la Guadeloupe, de Madère et de la Martinique et demande, qu'en cas de baisse du tarif, la Commission prenne en compte ses effets induits sur les revenus des producteurs.

La Conférence exprime également le souhait, qu'en cas d'une éventuelle baisse du niveau du tarif actuel décidée dans le cadre d'une décision OMC, celui-ci ne soit pas à nouveau remis en cause par les accords bilatéraux actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les pays latino-américains.

XV^{e} CONFÉRENCE

Las Palmas - CANARIES

> 14 octobre 2009

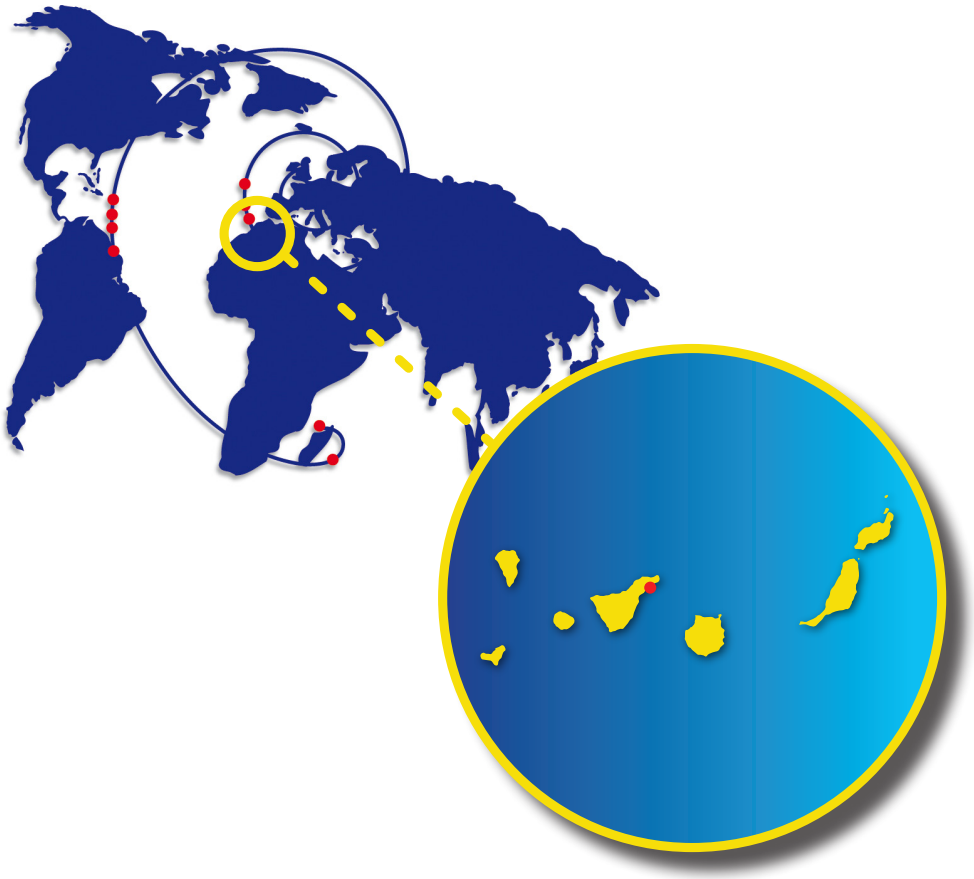

XV CONFERENCE DES PRESIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Las Palmas de Gran Canaria, 14 et 15 octobre 2009

Régions Européennes Ultrapériphériques

DECLARATION FINALE

La XVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP), réunie à Las Palmas de Gran Canaria, les 14 et 15 Octobre 2009 sous la Présidence de M. Paulino Rivero Baute, Président du Gouvernement des îles Canaries :

- Remercie le Commissaire européen à la Politique régionale M. Pawel Samecki de sa présence qui démontre sa sensibilité et son intérêt pour l'ultrapériphérie, dans la tradition du partenariat permanent et fructueux établi entre la Commission européenne et leurs régions.

- Remercie la Présidence suédoise en la personne de M. Erling Kristiansson, pour sa participation et pour l'attention permanente portée par son Etat à la réalité de l'ultrapériphérie.

- Salue la délégation des députés des RUP du Parlement européen qui a toujours témoigné son soutien à la dimension ultrapéripherique de l'Union européenne

- Salue la présence de M. Cristina Fontes Ministre de la Reforma de Etat de la République du Cap-Vert, qui témoigne de l'intérêt de ce pays pour une relation renforcée avec l'Union européenne à travers les régions ultrapériphériques, bases privilégiées d'un développement mutuel et durable dans leurs espaces régionaux d'appartenance.

La XVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques se félicite de la participation des gouvernements de l'Espagne, en la personne de M. Diego Lopez Garrido – Secrétaire d'Etat pour l'Union européenne - ; de la France, en la personne de Mme Marie-Luce Penchard – Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer - ; et du Portugal, en la personne de Mme Teresa Ribeiro – Secrétaire d'État des Affaires européennes -. Leur présence témoigne de l'appui constant apporté par nos États à la défense de leurs régions ultrapériphériques tant au niveau des politiques européennes que de l'affirmation du statut juridique de l'ultrapériphérie et du haut niveau de partenariat souhaitable entre les Régions et leurs Etats pour la préparation des futures politiques communautaires impactant les RUP.

La Conférence des Présidents RUP:

Exprime sa satisfaction quant au résultat du récent référendum en Irlande, et mise pour une entrée en vigueur rapide du Traité de Lisbonne en 2010, instrument devant permettre de favoriser le processus de construction et de convergence européenne et de simplifier le fonctionnement de l'Union, tout en renforçant la reconnaissance juridique de l'ultrapériphérie.

Souligne l'importance du processus de nomination du nouveau collège des Commissaires qui, sous la Présidence confirmée de Monsieur Barroso, sera confronté à la tâche importante de l'élaboration des politiques européennes à l'horizon post 2013 et la mise en œuvre de mesures communautaires dans les régions ultrapériphériques.

A) S'agissant de la crise financière, économique et sociale mondiale

Constate que la crise mondiale financière, économique et sociale a eu des fortes répercussions dans les RUP, particulièrement exposées et vulnérables, comme le signalait la dernière déclaration de Cayenne d'Octobre 2008 et que les effets de cette crise ont été amplifiés dans certaines RUP par des mouvements sociaux qui ont paralysé l'économie pendant plusieurs semaines.

Souligne que cet impact s'est manifesté dans leurs régions notamment par un ralentissement du processus de convergence et par une régression du niveau de cohésion économique et sociale, régression confirmée par des indicateurs significatifs.

Exprime sa volonté que l'Union européenne assure pour l'ultrapériphérie un traitement conjoint et équitable en faveur du développement économique durable des RUP. Cette volonté doit s'appuyer sur le principe de l'égalité des chances à partir du droit à la différence.

Demande pour répondre à court terme aux effets de la crise sur leurs territoires des mesures concrètes fondées sur deux principes fondamentaux : le pragmatisme et la flexibilité.

B) S'agissant du traitement futur des RUP au sein de l'Union:

Rappelle les contributions conjointes des RUP sur l'année 2009 (Livre vert sur la cohésion territoriale, le Livre vert sur les réseaux transeuropéens, la Communication sur l'avenir de transport durable) et celles présentées précédemment dans le contexte de la réforme budgétaire, la politique de cohésion ou de l'avenir de la stratégie de l'UE vers les RUP.

Réaffirment leur intention de continuer à participer aux consultations pour apporter des contributions spécifiques qui reflètent la réalité de l'ultrapériphérie.

Rappelle l'engagement pris lors de la XIVéme Conférence des Présidents qui s'est tenue à Cayenne, de réaliser un mémorandum commun des RUP qui fixe les perspectives de développement à l'horizon 2020.

Affirme encore une fois que garantir la cohérence des politiques communautaires sur la base l'article 299. 2 du TCE devrait demeurer le pilier de base de la stratégie européenne à l'égard des RUP, dans le respect du principe du traitement différencié consacré par le traité.

Rappelle que le chemin parcouru au cours des dix dernières années et l'action communautaire en faveur de ces régions révèlent des avancées mais aussi des zones d'ombre et que la poursuite d'une stratégie communautaire de développement spécifique en faveur de l'ultrapériphérie, reste donc indispensable.

Réaffirme le destin commun qui rassemble les régions ultrapériphériques et demandent un traitement d'ensemble et équitable pour l'ensemble des RUP par l'Union qui prenne en compte la réalité de chacune.

Souligne que la stratégie communautaire envers les RUP doit se poursuivre tout d'abord sur la base des principes arrêtés dès le mémorandum de Cayenne de 1999 (égalité des chances, cohérence, partenariat et valorisation des atouts), et d'autre part se décliner selon les trois axes définies en 2004 (accessibilité, compétitivité et insertion régionale).

Affirme, dans ce contexte, que la place que l'Europe voudra ou pourra occuper à l'horizon 2020 dans le monde de demain dépendra notamment de la décision de doter les RUP d'outils et de politiques adaptés qui leur permettent de transformer leurs atouts en réelles opportunités de croissance.

Souligne, dans la continuité des réflexions menées par les régions ultrapériphériques depuis le mémorandum de Cayenne, et au titre de leur nouvelles propositions, que les perspectives de développement à moyen et long terme des RUP peuvent être synthétisées comme suit :

- miser sur le développement durable en valorisant chaque fois que possible les opportunités tirées de leurs atouts, ce qui implique, au préalable, une véritable égalité des chances pour les citoyens et les entreprises des RUP fondée, chaque fois que nécessaire, sur des mesures de discrimination positive ;

- exprimer une politique européenne basée sur la solidarité qui s'emploie à rendre plus cohérents les volets interne et externe de toutes les politiques sectorielles communautaires. A leur égard cette politique doit concilier tout à la fois le principe d'appartenance des RUP à l'UE et leur positionnement géographique qui plaide pour une meilleure insertion régionale. Il faut donc aller au-delà de l'objectif de cohésion territoriale pour atteindre une logique de cohérence territoriale.

- considérer que le marché intérieur est un outil (et non pas une fin en soi) dont l'objectif réel est d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens, y compris de ceux des régions ultrapériphériques, et qu'il peut et doit donc faire l'objet de mesures d'exception chaque fois que nécessaire.

- Soutenir avec plus de cohérence les réelles opportunités des RUP dans les secteurs d'avenir (énergies renouvelables, recherche, ...) tout en leur permettant de valoriser le secteur primaire, gage de sécurité alimentaire, et les secteurs productifs, qui contribuent à la diversification de l'économie locale.

- Dynamiser les relations partenariales avec les institutions communautaires et les Etats dans l'élaboration des politiques communautaires qui impactent les RUP.

Appelle l'attention de leurs partenaires sur l'importance du troisième mémorandum des RUP, qui témoigne une nouvelle fois de la capacité de la Conférence à concevoir et proposer un projet global basé sur des principes clés, des axes prioritaires et des orientations sectorielles.

Relève que la Conférence s'est interrogée sur les causes des nombreuses incohérences dans l'application aux RUP des politiques communautaires. Elle estime que la seule adaptation des politiques conçues pour l'ensemble de l'UE ne peut véritablement permettre d'établir un ensemble de mesures cohérent, efficace et applicable dans les RUP. En conséquence, elle appelle à créer au plan communautaire un cadre spécifique, horizontal et unique qui intègrerait toutes les mesures spécifiques favorables au développement des RUP.

C) Sur les problématiques sectorielles, la Conférence:

Se félicite de la position adoptée le 19 Juin 2009 par les gouvernements de la France, de l'Espagne et du Portugal en ce qui concerne le secteur de la banane et demandant que l'accord multilatéral qui se négocie au sein de l'OMC dispose de suffisamment de garanties juridiques pour ne pas être remis en cause au moment de la conclusion des accords du Cycle de Doha, ou d'autres accords futurs, notamment avec les pays latino-américains. Ainsi, est également joint à la demande l'établissement d'une plus longue période de réduction tarifaire prévue sous l'accord préliminaire de Juillet 2008 dans le cadre de l'OMC, dans le but que toute perte importante de revenu des producteurs communautaires par les réductions tarifaires prévues puisse être compensée par des ajustements du soutien communautaire.

Est préoccupée par la possibilité des changements de la PAC, notamment concernant la perspective de la fin du régime des quotas laitiers en 2015, qui mettra en péril un secteur important pour certaines RUP, et elle demande que soit garanti le revenu des producteurs.

Demande à la Commission au nom de la cohésion économique et sociale en Guyane :

- d'apporter une réponse urgente au dossier relatif à la liste complémentaire de produits éligibles au différentiel de taxation d'octroi de mer ;

- d'étudier rapidement la possibilité de dérogation aux normes de qualité des carburants, à titre transitoire et sur la base du principe de réalité, pour permettre son approvisionnement a partir des pays tiers voisins.

Demande, en prenant en compte à la fois le déficit d'accessibilité et l'insuffisante régulation par le jeu normal de la concurrence, de mettre en place un cadre qui permette d'assurer le prix le plus juste tant pour les consommateurs que pour les producteurs.

D) La Conférence des Présidents:

Souhaite que la Présidence espagnole de l'UE durant la première moitié de 2010 soit décisive pour dynamiser la stratégie européenne à l'égard des Régions Ultrapériphériques et considère indispensable que le plus haut niveau politique contribue à sensibiliser les autres Etats membres aux spécificités de ces régions.

Demande, dans ce sens, à la Présidence espagnole d'inclure une référence spécifique aux Régions Ultrapériphériques dans les conclusions du Conseil européen de Juin, insistant sur le renouvellement de l'engagement politique de l'Union envers ces régions et invitant la Commission européenne à soumettre, au plus tard début 2011, une nouvelle stratégie de l'Union Européenne pour les régions ultrapériphériques à partir de 2013.

Se félicite de l'adoption du Troisième Mémorandum conjoint des sept régions ultrapériphériques demandé par la Déclaration finale de Cayenne de 2008 qui servira de premier positionnement de ces régions pour les négociations à mener sur la scène européenne à l'horizon post-2013.

Est disposée à accueillir très volontiers les régions qui ont vocation, dans le cadre du Traité de Lisbonne, à devenir RUP. Elle mandate le Président de la Conférence pour leur adresser la présente déclaration et prendre toute initiative utile en lien avec les Présidents de La Réunion et de la Guadeloupe.

Décide en outre :

- de mandater le Président du Gouvernement régional des îles Canaries pour transmettre la présente déclaration et le Mémorandum commun à la Commission européenne, au Parlement européen, au Comité des régions, au Comité

économique et social et aux chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne.

- de mobiliser l'appui de l'Espagne, de la France et du Portugal pour l'approbation, sur la base du Mémorandum préparé par les régions elles-mêmes, d'une position conjointe des États et des RUP pendant la prochaine Présidence espagnole de l'Union européenne afin de la communiquer aux institutions européennes au cours du premier semestre de 2010.

- de mandater le Président de la Conférence des Présidents RUP pour sensibiliser les autorités actuellement responsables de l'organisation et du déroulement de la Présidence espagnole pour accorder une attention particulière à l'ultrapériphérie dans son programme officiel

- de mandater le Comité de Suivi pour, au cours de la prochaine année :

    - suivre le devenir du Mémorandum commun des RUP et contribuer à la préparation de la position commune des Régions et des Etats si ces derniers adhèrent à la demande de la Conférence ;

    - évaluer les conséquences d'une éventuelle ratification définitive du Traité de Lisbonne pour les RUP actuelles et potentielles au niveau des politiques communautaires et de l'organisation de la Conférence ;

    - analyser l'opportunité et la faisabilité d'une politique d'alliances et de coopération avec des partenaires stratégiques pouvant contribuer à conforter le concept de l'ultrapériphérie et à élaborer d'éventuelles positions et stratégies communes.

Régions Européennes Ultrapériphériques

Las Palmas de Gran Canaria le 14 octobre 2009.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION**

XVI^{e} CONFÉRENCE

Tenerife - CANARIES

> 27 octobre 2010

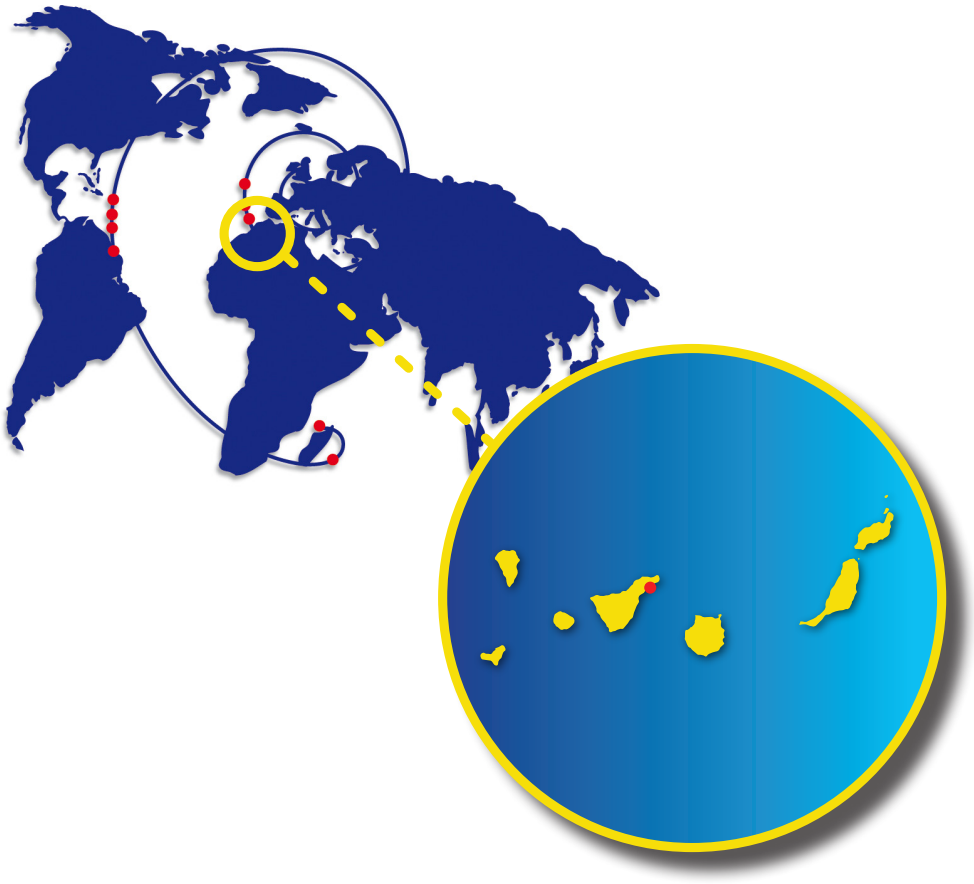

XVI^{ème} CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

Santa Cruz de Tenerife, 27 et 28 octobre 2010

DÉCLARATION FINALE

Régions Européennes Ultrapériphériques

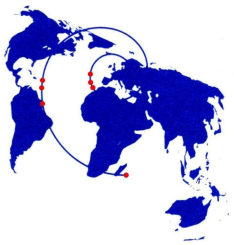

****

La XVI^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP), réunie à Santa Cruz de Tenerife les 27 et 28 octobre 2010, sous la présidence de M. Paulino Rivero Baute, Président du Gouvernement des Îles Canaries:

Remercie le Commissaire européen à la Politique régionale pour son implication dans les travaux de ladite Conférence qui témoigne de l'importance donnée au partenariat avec nos régions.

Salue la présence de la Ministre de l'Outre-mer de la France, ainsi que les représentants de l'Espagne et du Portugal, dont le soutien constant montre la volonté conjointe des trois États de défendre un traitement différencié au bénéfice de nos régions au sein de l'Union européenne.

Salue la présence du Premier Ministre du Cap Vert dont la participation témoigne à nouveau, de l'intérêt montré par ce pays de promouvoir son accord d'association spéciale avec l'Union européenne, ainsi que de l'importance qu'il accorde, dans ce cadre, aux relations avec les régions ultrapériphériques, en tant que plateformes privilégiées pour un développement mutuel et durable dans leur espace régional d'appartenance.

La Conférence des Présidents RUP:

Exprime sa satisfaction pleine et entière s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui confirme la base juridique de l'ultrapériphérie reflétée dans l'article 349 du TFUE.

Se félicite, dans ce contexte, de l'insertion de la collectivité de Saint-Martin en tant que RUP dans le Traité et de son adhésion à la Conférence des Présidents.

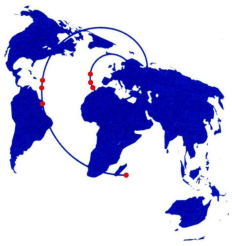

Remarque que le processus entamé en 2007 avec la Présidence portugaise de l'Union européenne, poursuivi par la Présidence française en 2008, et renforcé en 2010 sous la Présidence espagnole avec un partenariat exemplaire entre les trois États et les Régions Ultrapériphériques a contribué activement au débat sur la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie, tenant compte des nouveaux défis et enjeux qui se présentent à l'horizon 2020.

Souligne, plus particulièrement, le nouvel élan donné à la dimension ultrapériphérique à travers la signature d'un Mémorandum conjoint de l'Espagne, la France, le Portugal et les RUP, le 7 mai 2010, adopté sur la base du Mémorandum présenté par les régions le 14 octobre 2009, et qui propose une stratégie rénovée, à travers une approche territoriale, en faveur de l'ultrapériphérie.

Accueille également, avec satisfaction, la tenue de la première édition du Forum de l'Europe Ultrapériphérique, qui a eu lieu à Bruxelles les 27 et 28 mai derniers, et qui s'est fait l'écho sur la scène européenne de la réalité de nos régions et prend note du caractère périodique de cette initiative.

Se félicite tout particulièrement de l'orientation prise par le Conseil sur la nécessité de renouveler la stratégie en faveur des RUP dans le cadre de la réforme à venir des politiques européennes, telle que reflétée dans les conclusions du Conseil du 14 juin 2010.

Rappelle les contributions conjointes des RUP présentées après la dernière Conférence concernant la Stratégie UE 2020, la Stratégie européenne de l'Énergie, l'insertion régionale des RUP et la coopération territoriale européenne, ainsi que celles soumises dans le cadre du Livre Vert sur la réforme de la politique commune de la pêche et sur la politique maritime intégrée pour le bassin maritime de l'Océan Atlantique, qui doivent orienter la Commission dans sa prise en compte de l'ultrapériphérie.

Souligne, enfin, que cette réflexion s'inscrit dans un contexte caractérisé par de nouveaux défis mondiaux et par une crise financière, économique et sociale qui emportent de graves répercussions dans nos régions. Ce contexte relève la particulière vulnérabilité des RUP, la pertinence d'une stratégie différenciée et adaptée à leur réalité ainsi que la nécessité d'apporter des réponses européennes efficaces et ce, dans un calendrier contraint.

Accueille avec intérêt l'initiative du Cap Vert, de l'Espagne et du Portugal de formaliser l'union des archipels de la Macaronésie et de consolider leur positionnement en tant qu'acteurs privilégiés dans les relations de l'Union européenne et les pays africains voisins, pour renforcer les principes et les valeurs de l'Union dans cette partie de l'Atlantique. Souligne l'importance de cette initiative comme point de départ des

réflexions pour consolider un espace spécifique dans le cadre de la coopération territoriale européenne et du "Plan d'Action du Grand Voisinage".

La XVI^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne

Estime que la fin du semestre de Présidence espagnole du Conseil coïncide avec le démarrage des négociations pour la période budgétaire post 2013 et donc, avec la déclinaison des priorités dans le cadre des politiques européennes rénovées.

Rappelle que la stratégie européenne à l'égard des RUP doit être poursuivie sur la base des principes adoptés dans le mémorandum de Cayenne de 1999 (égalité d'opportunités, cohérence, partenariat et valorisation des atouts) et développés en synergie avec les trois axes définis en 2004 par la Commission européenne (accessibilité, compétitivité et insertion régionale).

Souligne à nouveau, que garantir la cohérence des politiques européennes conformément à l'article 349 TFUE constitue la clé de voûte qui soutient la stratégie européenne à l'égard des RUP, en respectant le principe du traitement différencié consacré dans l'article 355§.1 du Traité.

Rappelle l'adoption des Memoranda de 2009 et de 2010 qui contiennent des propositions concrètes et novatrices, dans le cadre de la réforme des politiques européennes post 2013.

Insiste tout particulièrement sur la cohérence qui doit guider l'action européenne à l'égard des RUP, fondée sur la recherche d'un triple équilibre :

- l'équilibre entre atouts et contraintes ;
- l'équilibre entre les volets interne et externe des politiques de l'Union ;
- l'équilibre entre l'adaptation des politiques de l'Union et la mise en place des instruments sectoriels spécifiques.

La Conférence des Présidents des RUP :

Affirme, au vu du calendrier européen à venir, la nécessité de donner une réponse urgente aux propositions et aux éléments de réflexion apportés par les RUP et leurs États respectifs.

Demande à la Commission européenne d'adopter, conformément aux conclusions du Conseil, une nouvelle communication en temps utile,

tout en prenant les initiatives ad hoc pour respecter les délais qui permettront une réelle prise en compte spécifique de l'ultrapériphérie par ses différents services, dans le cadre de la révision des principales politiques européennes et des premières propositions budgétaires pour la période post 2013.

Sollicite que ces propositions de la Commission à l'égard de l'ultrapériphérie envisagent la reconduction des adaptations législatives existantes, d'en explorer de nouvelles et de disposer de moyens financiers suffisants. Ceux-ci doivent être renforcés et mis en œuvre dans certains cas par le biais d'instruments spécifiques, sur la base de l'article 349 du TFUE.

Remarque en particulier le besoin d'agir au plus tôt sur les points suivants :

- la nécessité d'évaluer dès maintenant et systématiquement, les effets des politiques de l'Union européenne sur les régions ultrapériphériques, notamment lors de la réalisation d'analyses d'impact par la Commission européenne,
- le maintien d'une politique régionale ambitieuse, avec des fonds européens, notamment structurels au service d'une politique des territoires en général et des RUP en particulier pour la période post 2013 ;
- le maintien et l'adaptation, le cas échéant, des dispositifs des aides d'État et des incitations fiscales, en réduisant son caractère temporaire, dans le but de garantir le développement de nos territoires, notamment sur les facteurs de compétitivité de nos entreprises (recherche, innovation etc.)
- la nécessité de doter le « Plan d'Action du Grand Voisinage » d'un instrument financier propre et novateur avec des règles d'intervention uniques et adaptées à la réalité de l'environnement géographique et culturel des RUP.
- le maintien de l'approche POSEI, de son contenu et l'augmentation de la fiche financière des dits programmes afin de compenser la perte de compétitivité des RUP, dérivée des accords internationaux et dans l'hypothèse de modification de l'OCM pour les productions des RUP.

Sollicite de la Commission la remise en pratique des réunions tripartites régulières, associant le GIS RUP, le Comité de suivi de la Conférence et les États membres, afin d'analyser des solutions innovantes sur les sujets d'intérêt pour les RUP.

Demande dans ce cadre au Conseil et, outre l'implication décisive de l'Espagne, de la France et du Portugal, de s'assurer que ses conclusions du 14 juin 2010 se traduisent par des propositions concrètes et précises,

accompagnées de dotations financières correspondantes, qui donnent véritablement corps à la stratégie rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie.

Demande le soutien du Parlement européen, pour veiller à ce que l'Union tienne ses engagements envers ses citoyens les plus éloignés, conformément à l'importance institutionnelle reconnue par le Traité.

Sollicite le soutien des Présidences belge et hongroise pour qu'elles poursuivent l'élan donné par la Présidence espagnole à la dimension ultrapériphérique.

Mandate le Président du Gouvernement des Îles Canaries pour adresser la présente Déclaration à la Commission européenne, au Parlement européen, au Comité des Régions, au Comité Économique et Social et aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne.

Confie au Comité de Suivi les travaux suivants :

- entreprendre les travaux nécessaires pour le renouvellement du Protocole de Coopération entre les RUP,
- étudier des formules adéquates de collaboration de la Conférence avec les régions ayant entamé des démarches pour devenir région ultrapériphérique, notamment, la collectivité départementale de Mayotte,
- poursuivre les rencontres de travail périodiques avec l'Unité RUP de la Commission européenne,

Convient que la Région de Martinique assurera la prochaine Présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

À Santa Cruz de Tenerife, le 27 octobre 2010

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION** **SAINT-MARTIN**

ANNEXE

Les présidents des régions ultrapériphériques prennent acte de l'empêchement du président de la collectivité de Saint-Martin, Monsieur Frantz Gumbs, de se rendre à la XVI^{ème} Conférence des présidents, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Cependant, la Conférence décide, d'accueillir d'ores et déjà, le président de cette collectivité comme un de ses membres.

La Conférence charge le président du conseil régional de Guadeloupe pour transmettre à la collectivité de Saint-Martin, les originaux de cette déclaration finale pour recueillir la signature de son président. Le conseil régional de la Guadeloupe renverra les documents signés au président du Gouvernement des Iles Canaries qui en sera dépositaire.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION**

accompagnées de dotations financières correspondantes, qui donnent véritablement corps à la stratégie rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie.

Demande le soutien du Parlement européen, pour veiller à ce que l'Union tienne ses engagements envers ses citoyens les plus éloignés, conformément à l'importance institutionnelle reconnue par le Traité.

Sollicite le soutien des Présidences belge et hongroise pour qu'elles poursuivent l'élan donné par la Présidence espagnole à la dimension ultrapériphérique.

Mandate le Président du Gouvernement des Îles Canaries pour adresser la présente Déclaration à la Commission européenne, au Parlement européen, au Comité des Régions, au Comité Économique et Social et aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne.

Confie au Comité de Suivi les travaux suivants :

- entreprendre les travaux nécessaires pour le renouvellement du Protocole de Coopération entre les RUP,
- étudier des formules adéquates de collaboration de la Conférence avec les régions ayant entamé des démarches pour devenir région ultrapériphérique, notamment, la collectivité départementale de Mayotte,
- poursuivre les rencontres de travail périodiques avec l'Unité RUP de la Commission européenne,

Convient que la Région de Martinique assurera la prochaine Présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

À Santa Cruz de Tenerife, le 27 octobre 2010

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION** **SAINT-MARTIN**

ANNEXE

Les présidents des régions ultrapériphériques prennent acte de l'empêchement du président de la collectivité de Saint-Martin, Monsieur Frantz Gumbs, de se rendre à la XVIème Conférence des présidents, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Cependant, la Conférence décide, d'accueillir d'ores et déjà, le président de cette collectivité comme un de ses membres.

La Conférence charge le président du conseil régional de Guadeloupe pour transmettre à la collectivité de Saint-Martin, les originaux de cette déclaration finale pour recueillir la signature de son président. Le conseil régional de la Guadeloupe renverra les documents signés au président du Gouvernement des Iles Canaries qui en sera dépositaire.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION**

XVII^{e} CONFÉRENCE

Fort-de-France - MARTINIQUE

> 04 novembre 2011

XVII[ème] CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Martinique, 3 et 4 novembre 2011

Régions Européennes Ultrapériphériques

DÉCLARATION FINALE

****

La XVIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie à Fort-de-France, sous la présidence de M. Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional de la Martinique :

Constate avec préoccupation la crise sans précédent qui bouleverse l'Europe et réitère son attachement aux valeurs fondamentales de la construction européenne.

Prend note dans ce contexte particulier de la proposition équilibrée de la Commission européenne au niveau global, et qui conforte la place des politiques à fort impact territorial, à savoir la politique de cohésion et la politique agricole commune.

Déplore que l'article 349 du TFUE reconnaissant les spécificités des Régions Ultrapériphériques ne fasse pas l'objet d'une véritable application par la Commission européenne, gardienne des Traités.

Politique de cohésion

Conteste que le seul critère de PIB soit appliqué aux RUP et demande que les RUP soient maintenues et ou éligibles dans l'objectif Convergence au seul titre de l'article 349 du TFUE.

Demande, dans le cadre du « mainstream », un traitement équitable et conjoint en faveur des Régions Ultrapériphériques.

S'inquiète des conséquences de la réforme proposée au regard de la place des Régions et de leur rôle dans la gouvernance multi-niveaux. Demande donc que l'échelon régional soit étroitement associé lors de l'élaboration des contrats de partenariat qui devront accorder une place particulière aux Régions Ultrapériphériques.

Se félicite de la reconduction de la dotation spécifique additionnelle destinée à compenser les surcoûts de l'ultrapériphérie, mais conteste la réduction significative du montant alloué.

Prend acte de la proposition financière de la Commission européenne qui englobe les Régions ultrapériphériques et les Régions septentrionales à

faible densité de population : deux catégories de régions pourtant bien distinctes au niveau du Traité.

Regrette que cette dotation conçue pour compenser les effets des handicaps structurels de l'ultrapériphérie, soit dénaturée par le fléchage à hauteur de 50% vers des objectifs différents.

Alerte sur le double paradoxe auquel aboutit le projet de règlement autour des actions de modernisation et de diversification de nos économies :

- Le financement à un taux largement inférieur à celui prévu par la réforme de la politique de cohésion pour les priorités de la Stratégie Europe 2020 ;
- Le fléchage obligatoire est limité aux trois premiers objectifs thématiques, ce qui restreint considérablement notre potentiel de développement, et risque de compromettre le succès d'une véritable stratégie de développement.

Demande:

- A minima, le maintien pour les Régions Ultrapériphériques, de la dotation additionnelle au niveau alloué pour la période 2007-2013 ;
- L'alignement du taux de cofinancement à celui du « mainstream » ;
- La suppression de la conditionnalité thématique ;
- La simplification et l'assouplissement des procédures de mise en œuvre de cette dotation.

Coopération territoriale européenne

Rappelle l'importance de l'insertion régionale pour les Régions Ultrapériphériques offrant à l'Europe un potentiel de coopération unique, aux frontières externes de l'Union.

Prend acte de la proposition législative de la Commission européenne sur l'objectif de coopération territoriale et des enveloppes financières dédiées.

Constate le caractère inopérant des modalités de mise en œuvre proposées.

Regrette que les propositions de la Conférence et les travaux de la « Task Force » mise en place par la Commission européenne, n'aient pas abouti à la conception d'un nouvel outil adapté à l'environnement géographique des Régions Ultrapériphériques.

S'interroge sur le fait qu'aucun mécanisme de coordination, voire d'amélioration, n'ait été véritablement conçu de manière réaliste.

Demande l'ajout de nouvelles mesures opérationnelles pour mener, de manière efficace, des projets de coopération conjoints entre les Régions Ultrapériphériques et les pays tiers, notamment les pays dits « ACP ».

Prend l'initiative, par ailleurs, de lancer une plateforme de dialogue sur la coopération régionale entre les Régions Ultrapériphériques, les organisations régionales et/ou les pays tiers voisins afin de faciliter :

- la définition d'une stratégie commune de coopération fonctionnelle par bassin géographique ;
- la coopération intra-ACP et Régions Ultrapériphériques.

Politique agricole commune

Souligne le caractère multifonctionnel de l'agriculture dans les Régions Ultrapériphériques, qu'il importe de soutenir dans l'optique de l'autosuffisance alimentaire et de l'amélioration de la compétitivité.

Rappelle que le principe fondamental de la politique agricole commune est de garantir le niveau des revenus des agriculteurs. Cette exigence implique d'accorder une attention particulière aux productions emblématiques de nos Régions, notamment le sucre, le lait, la banane et l'élevage.

Met l'accent sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de soutien alternatifs dans l'hypothèse de suppression des quotas, notamment dans les secteurs du lait et du sucre.

Soutient la proposition de dotation financière globale du POSEI agricole adoptée par la Commission « Agriculture » du Parlement européen le 26 septembre 2011.

Salue le maintien des adaptations au bénéfice des Régions Ultrapériphériques dans le cadre du développement rural.

Demande toutefois que soit reconduite la possibilité de soutenir nos entreprises agro-alimentaires indépendamment de leur taille.

Politique commune de la pêche

Regrette que la proposition de réforme ne tienne pas suffisamment compte de la situation et des réalités des Régions Ultrapériphériques.

Réaffirme la nécessité d'assurer une cohérence de la politique commune de la pêche applicable dans les Régions Ultrapériphériques et de faciliter la jonction de son volet interne et externe.

Attire l'attention sur les négociations en cours relatives au renouvellement de l'accord de pêche « UE-Mauritanie », notamment sur les obligations liées au débarquement dont l'impact sur l'activité économique des Ports des Canaries devrait être évalué ex ante.

Demande, de manière générale, l'impératif de

- Recourir à l'article 349 TFUE ;
- Rétablir les aides à la flotte (construction, renouvellement et modernisation) ;

- Maintenir les adaptations structurelles dans le cadre du futur fonds européen des affaires maritimes et de la pêche ;
- Reconduire et renforcer les dispositifs spécifiques de compensation des surcoûts pour l'écoulement des produits de la pêche au-delà de 2013. Cette mesure mériterait d'être complétée pour soutenir la l'activité locale ;
- Mettre en place un conseil consultatif régional spécifique aux Régions ultrapériphériques, organisé par bassin maritime intégré.

Souligne la nécessité de définir une stratégie maritime intégrée qui tienne compte du potentiel et des spécificités des Régions Ultrapériphériques.

Porte une attention particulière à la prise en compte de toutes les Régions Ultrapériphériques concernées par la mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée « Atlantique ».

Politique de recherche et d'innovation

Plaide pour une prise en compte du potentiel de recherche des Régions Ultrapériphériques lors de la définition du prochain programme-cadre de recherche et de développement « Horizon 2020 ».

Plaide, à ce titre, pour un accès approprié à un financement au bénéfice de la recherche ;

Suggère la création d'un réseau d'experts des Régions Ultrapériphériques pour collaborer avec la plateforme de spécialisation intelligente (« plateforme S3 ») mise en place à Séville via son Institut de Prospective Technologique.

Demande l'appui de la Commission européenne pour développer cette initiative.

Politique énergétique

Rappelle que l'indépendance énergétique est un enjeu stratégique pour les Régions Ultrapériphériques qui ont engagé des politiques ambitieuses pour développer les énergies renouvelables et maitriser leurs dépenses énergétiques.

Demande le soutien de la Commission européenne pour poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Marché intérieur

Remercie Michel BARNIER d'avoir pris l'initiative de réaliser une analyse de la place des Régions Ultrapériphériques dans le marché intérieur.

Félicite Pedro SOLBES MIRA pour la qualité de son rapport et partage pleinement ses recommandations, en particulier ceux visant à considérer que :

- L'acquis communautaire en faveur de l'ultrapériphérie doit être maintenu ;

- L'action communautaire doit être cohérente et éviter toute déclinaison mécanique de politiques conçues pour le continent européen ;
- La fiction du marché unique et la réalité de la discontinuité territoriale des Régions Ultrapériphériques paraissent difficiles à combiner.

Note que les constats de barrières physiques aux échanges, la discontinuité territoriale y compris numérique ne trouvent pas d'écho à ce jour dans la proposition législative de la Commission européenne sur les interconnexions en Europe.

Met l'accent sur le fait que les Régions Ultrapériphériques soient encore une fois écartées du maillage des réseaux transeuropéens conçu pour le seul continent européen.

Suggère que les recommandations du rapport fassent l'objet d'un suivi régulier par la Commission européenne.

Aides d'Etat

Réitère la nécessité d'assurer une certaine cohérence des encadrements communautaires sur les aides d'Etat, toutes finalités confondues, en s'inspirant des dispositions de l'article 107.3. a) du Traité.

Appelle à une harmonisation, à une simplification des conditions relatives au contrôle des aides notamment en :

- Examinant la possibilité d'élaborer un encadrement sur les aides d'Etat propres aux Régions Ultrapériphériques, quelle que soit la finalité de l'aide : elle requiert d'étendre les possibilités d'aides au fonctionnement non dégressives et non limitées dans le temps;
- Etudiant la possibilité d'assouplir le contrôle de proportionnalité des aides pour tenir compte de la réalité du tissu économique des Régions Ultrapériphériques, par exemple à travers un règlement d'exemption par catégorie propre aux RUP ou une forfaitisation des aides ;
- Augmentant les intensités d'aides sur la recherche et l'innovation dans un souci de cohérence de l'action communautaire vis-à-vis des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Impact des accords internationaux

Regrette le non accomplissement systématique de l'évaluation ex ante de l'impact que peuvent avoir sur les Régions Ultrapériphériques les accords internationaux, comme observé avec l'accord de partenariat économique « UE-CARIFORUM ».

Invite la Commission européenne à prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques dans sa politique commerciale et à évaluer systématiquement les effets sur nos régions des accords commerciaux, particulièrement grâce à des études d'impact préalables à l'échange d'offres.

Demande que la Commission examine toute forme de compensation efficace pour préserver les économies fragiles des Régions Ultrapériphériques des effets négatifs des accords commerciaux tels que ceux en cours sur le MERCOSUR.

Demande que la clause de sauvegarde soit rendue opérationnelle sur la base d'une liste de produits définis par les RUP.

Stratégie rénovée sur l'ultrapériphérie

Prend acte du fait que, suite aux recommandations du conseil de juin 2010, la Commission européenne adoptera, dès 2012, une communication définissant une stratégie rénovée de l'ultrapériphérie.

Rappelle les propositions du Mémorandum conjoint des Etats et des Régions Ultrapériphériques, et notamment la recherche d'un triple équilibre.

Souligne la pertinence des recommandations du rapport de Pedro SOLBES MIRA, marquée notamment par un changement de posture au niveau des Institutions européennes à l'égard des Régions Ultrapériphériques.

Encourage la Commission européenne à veiller autant à ce que l'adoption de ladite stratégie intervienne avant la tenue du deuxième Forum de l'ultrapériphérie.

* * *

La Conférence des Présidents :

Demande le soutien décisif de nos États d'appartenance pour tenir compte de la présente Déclaration et des spécificités de l'ultrapériphérie, au moment de définir les positions nationales à exprimer dans cette phase de négociations ouverte au Conseil.

Sollicite l'appui bienveillant du Parlement européen dans le processus de décision pour tenir compte des particularités de nos régions.

Accueille favorablement l'initiative prise par la Commission de développement régional du Parlement européen, du rapport d'initiative confié à Monsieur Nuno TEXEIRA *sur le rôle de la politique de cohésion dans les Régions Ultrapériphériques dans le contexte de la Stratégie Europe 2020.*

Invite les Présidences polonaise, danoise et chypriote à s'assurer que les particularités de l'ultrapériphérie soient étudiées dans tous les travaux d'intérêt pour nos régions.

Mandate le Comité de suivi pour :

- Formuler des propositions d'adaptations sur les sujets prioritaires pour l'ultrapériphérie ;

- Suivre la déclinaison des recommandations du rapport de Pedro SOLBES MIRA, ainsi que les travaux engagés par la Commission européenne sur la stratégie rénovée en faveur des Régions Ultrapériphériques ;

- Accompagner le processus d'évolution statutaire de Mayotte en vue de devenir Région Ultrapériphérique.

Convient que les Açores assurent la prochaine présidence de la Conférence.

Enfin, la Conférence des Présidents tient à saluer la présence des Institutions européennes, des représentants des Gouvernements nationaux, ainsi que des organisations régionales des pays ACP représentés.

A Fort-de-France, le 4 novembre 2011

AÇORES CANARIES GUADELOUPE GUYANE

MADÈRE MARTINIQUE LA RÉUNION SAINT MARTIN

Annexe sur la banane

La Conférence invite ses trois gouvernements nationaux à intervenir pour que l'augmentation de 30 M€ de l'enveloppe de la banane, votée à une très large majorité par la commission agriculture du PE, soit acceptée par la Commission européenne et proposée au Conseil des ministres de l'UE. Cette augmentation est nécessaire pour que les producteurs communautaires puissent faire face aux conséquences des concessions tarifaires sur les importations de bananes prévues par les accords bilatéraux et multilatéraux entre l'UE et les pays exportateurs d'Amérique latine.

Cette filière essentielle est créatrice de nombreux emplois dans les quatre régions productrices où le taux de chômage est parmi les plus élevés de toute l'UE.

XVIII^e CONFÉRENCE

Horta - ACORES

> 13 septembre 2012

XVIIIème CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Açores, 13 et 14 Septembre 2012

Régions Européennes Ultrapériphériques

DÉCLARATION FINALE

****

La XVIIIème Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques, réunie à Horta, île de Faial, Région Autonome des Açores, sous la Présidence de M. Carlos Manuel Martins do Vale César, Président du Gouvernement Régional des Açores :

Réitère solennellement l'engagement des Régions ultrapériphériques à l'égard du projet européen et de la construction d'une Union centrée sur ses valeurs fondamentales ; et rappelle sa détermination en vue d´utiliser tous les moyens à sa portée, afin de promouvoir le progrès, la création d'emplois et la cohésion économique, sociale et territoriale.

Reconnait la contribution fondamentale de l'Union européenne pour le développement des Régions ultrapériphériques (RUP) et affirme, de nouveau, la nécessité d'améliorer le partenariat entre les Institutions européennes, les États-membres et les Régions.

Plaide pour une Europe qui contribue à la croissance et à la convergence des Régions ultrapériphériques, dans le respect du principe de subsidiarité et de la gouvernance multi-niveaux.

Regrette, malgré les efforts entrepris pour remettre l'Europe sur le chemin d'une croissance intelligente, durable et inclusive, le retard

et la faiblesse de mesures qui soient réellement adaptées, ambitieuses et efficaces afin de promouvoir la croissance et l'emploi. Cette situation accroît la perte de confiance des citoyens vis-à-vis du projet européen.

Exige l'application de la lettre et de l'esprit de l'article 349 du TFUE, base et fondement premier des interventions adaptées dans toutes les politiques de l'Union en faveur de nos Régions ; et s'inquiète particulièrement de sa faible mise en œuvre.

Appelle l'ensemble des instances et des responsables concernés à poursuivre et à défendre la reconnaissance du statut de l'ultrapériphérie.

Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020

Suit attentivement l'évolution des négociations sur le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020 pour davantage de croissance et d'emplois, et partage les orientations en faveur de la qualité de l'utilisation des ressources, la simplification des instruments et l'introduction de plus de flexibilité.

Prend acte de la tenue d'un Conseil européen extraordinaire en novembre 2012 et manifeste sa préoccupation en cas de réduction du budget communautaire qui affecterait notamment la Politique de Cohésion et la Politique Agricole Commune. Une telle décision impliquerait une orientation politique source d'inquiétudes: le futur budget ne pourrait stimuler la croissance, en particulier dans les Régions ultrapériphériques.

Invite donc la Commission européenne, le Parlement européen, la Présidence du Conseil et les États-membres, à défendre un budget équilibré, qui tienne compte du statut de l'ultrapériphérie et de la réalité de nos Régions.

Stratégie rénovée pour les Régions ultrapériphériques

Prend acte de la Communication de la Commission « Les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive », du 20 juin 2012.

Reconnaît l'importance de cette communication, mais regrette l'insuffisance manifeste de mesures concrètes et adaptées, ainsi que le calendrier tardif de son adoption, au regard des ambitions affichées.

Conteste le choix de la Commission de s'appuyer uniquement sur le droit commun et réaffirme à cet égard, la pertinence des propositions contenues dans les Memoranda de 2009 et 2010 sur l'ultrapériphérie, notamment celles en faveur d'instruments sectoriels spécifiques.

Salue le maintien des trois premiers axes de développement de la stratégie pour les Régions ultrapériphériques, et reconnaît l'importance déterminante d'un nouvel axe sur le volet social.

Insiste pour que la déclinaison des axes s'accompagne de mesures substantielles.

Rappelle dans ce contexte, l'importance fondamentale de réduire le déficit d'accessibilité des RUP, et la nécessité de concrétiser les recommandations du rapport Solbes. A l'instar des programmes spécifiques déjà existants, comme le POSEI, d'autres cadres horizontaux spécifiques devraient être créés, dotés de moyens financiers supplémentaires adéquats, dans les domaines du transport, de l'énergie et du tourisme. Demande que la continuité territoriale numérique soit garantie.

Partage l'objectif général d'améliorer la compétitivité à travers des mesures visant la modernisation et la diversification des économies des RUP et garantissant ainsi, le maintien, l'extension et l'amélioration d'instruments spécifiques de soutien aux secteurs traditionnels (notamment, POSEI, mécanismes d'appui aux secteurs laitier et sucrier, bois de Guyane), et de dispositifs fiscaux et douaniers (par exemple, AIEM, octroi de mer, zone franche).

Considère que la réussite de la stratégie rénovée est aussi conditionnée par la prochaine révision des encadrements européens relatifs aux aides d'Etat. Invite la Commission et les Etats-membres à prendre en compte les diverses contributions de la Conférence qui préconisent une plus grande flexibilité, une simplification et une cohérence des interventions en faveur des entreprises.

S'engage à poursuivre ses travaux sur la spécialisation intelligente pour le développement des productions locales ainsi que des secteurs à fort potentiel de croissance et à haute valeur ajoutée.

Partage la nécessité de renforcer l'insertion régionale mais manifeste sa vive inquiétude sur la réglementation proposée relative à l'objectif de coopération territoriale européenne, qui est inadaptée, et requiert des modifications pour faciliter la conclusion de projets de coopération dans nos zones. Demande, par ailleurs, l'éligibilité automatique de toutes les RUP à la coopération transfrontalière.

Exprime son extrême préoccupation du fait de l'augmentation et des niveaux du taux de chômage au sein des Régions ultrapériphériques, en particulier pour les jeunes. Demande que cette situation soit traitée bien avant l'entrée en vigueur de la prochaine période de programmation. Préconise que le pacte pour la croissance et l'emploi contienne un volet « emploi » doté de

moyens additionnels et comprenne un volet territorial pour les Régions ultrapériphériques.

Prend note du changement climatique comme nouvel axe de développement de la stratégie rénovée. Estime cependant nécessaire de rechercher un équilibre entre les obligations issues de la législation environnementale conçue pour le continent européen, et leur impact sur les économies des RUP.

Prend acte de la récente proposition de la Commission d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie rénovée; partage les objectifs poursuivis, mais s'interroge sur la méthode, le contenu et le calendrier.

Propose, en lieu et place, un réel pacte complet et cohérent, défini au niveau de chaque Région sur la base de leurs propositions, négocié avec leurs Etats respectifs et la Commission. Il devra comprendre en particulier, l'identification et l'allocation des moyens financiers, la nature des mesures y compris règlementaires, nécessaires pour atteindre les objectifs définis, et ne pas se limiter aux mesures actuelles.

Demande en conséquence, que ce pacte soit inséré de manière cohérente dans le volet RUP, dans chaque contrat de partenariat des fonds européens.

Souligne que les Régions ultrapériphériques, compte tenu des compétences et du degré d'autonomie dont elles disposent, constituent l'échelon pertinent pour définir les objectifs stratégiques de ce pacte au service du développement de leur territoire.

Invite l'Espagne, la France et le Portugal à engager, sans délai, des démarches au sein du Conseil, avec le soutien bienveillant de la présidence chypriote, pour que le prochain Conseil européen

intègre dans ses conclusions, une mention en faveur de l'ultrapériphérie.

***

La Conférence des Présidents, dans le cadre de la session de partenariat du 14 septembre 2012 à Horta :

Salue la présence de la Commission européenne, représentée par le Commissaire en charge de la politique régionale et reconnaît les efforts de l'Unité de Coordination RUP.

Renouvelle ses remerciements pour l'organisation du IIe Forum des Régions ultrapériphériques, et souligne tout particulièrement la participation du Président de la Commission européenne à cet évènement.

Est assurée que la Commission, gardienne des Traités, veillera à l'application stricte de l'article 349 du TFUE.

Remercie la présence de la Présidence Chypriote du Conseil de l'Union Européenne, qui témoigne de son intérêt pour l'ultrapériphérie, et souhaite qu'elle défende la situation particulière de nos Régions.

Salue la participation du Ministre des Outre-mer de la France, du Secrétaire d'Etat Adjoint et des Affaires Européennes du Portugal, et de la représentante du Ministère des affaires étrangères d'Espagne.

Attend de la part des Etats membres une forte implication dans les négociations en cours pour la défense de l'ultrapériphérie.

Salue la présence des députés du Parlement Européen et réitère sa disponibilité pour collaborer avec cette institution.

Félicite, particulièrement, le député Nuno Teixeira pour son rapport en faveur de l'ultrapériphérie, et le remercie de son écoute vis-à-vis de la Conférence.

Demande l'appui du Parlement européen pour qu'il soit, dans le cadre de ses compétences renforcées, défenseur des Régions ultrapériphériques.

Salue la présence du Premier Ministre de la République du Cap Vert, rappelant le partenariat spécial de cet État insulaire avec l'UE et les liens de proximité aussi bien géographiques qu'institutionnels avec les RUP de la Macaronesie. Souhaite l'approfondissement d'une coopération sur l'espace Atlantique.

Salue la participation de Mayotte et accueille avec satisfaction son évolution statutaire, entérinée par le Conseil du 11 juillet 2012. Renouvelle sa disponibilité pour accompagner Mayotte dans l'appropriation des questions relatives à l'ultrapériphérie.

Salue la présence et l'intérêt manifesté par Aruba pour les travaux de cette Conférence et affirme son soutien à une éventuelle demande officielle, dans le cadre de l'article 355 § 6 du TFUE.

La Conférence des Présidents:

Convient que La Réunion assure la prochaine Présidence de la Conférence et mandate le Comité de Suivi, en sus des missions qui lui sont confiées par le Protocole de Coopération, afin de :

- Suivre les négociations du Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020;
- S'assurer que les différentes réformes en cours des politiques européennes à fort impact territorial pour les RUP, reflètent

les dispositions de l'article 349 du TFUE. Engager des démarches auprès du Parlement Européen, du Comité des Régions et du Comité Économique et Social Européen, notamment dans le cadre des prises de position de ces institutions sur la Communication de la Commission du 20 juin 2012

- Être à l'écoute de la Collectivité départementale de Mayotte, dans son processus d'évolution statutaire.

Mandate le Président du Gouvernement des Açores pour adresser la présente Déclaration à leurs destinataires, conformément au Protocole de Coopération entre les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Signé à Horta, Région Autonome des Açores, le 14 septembre 2012, en huit exemplaires originaux, cinq en langue française, deux en langue portugaise et un en langue espagnole.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION** **SAINT-MARTIN**

XIX^{e} CONFÉRENCE

Saint-Denis - REUNION

> 18 octobre 2013

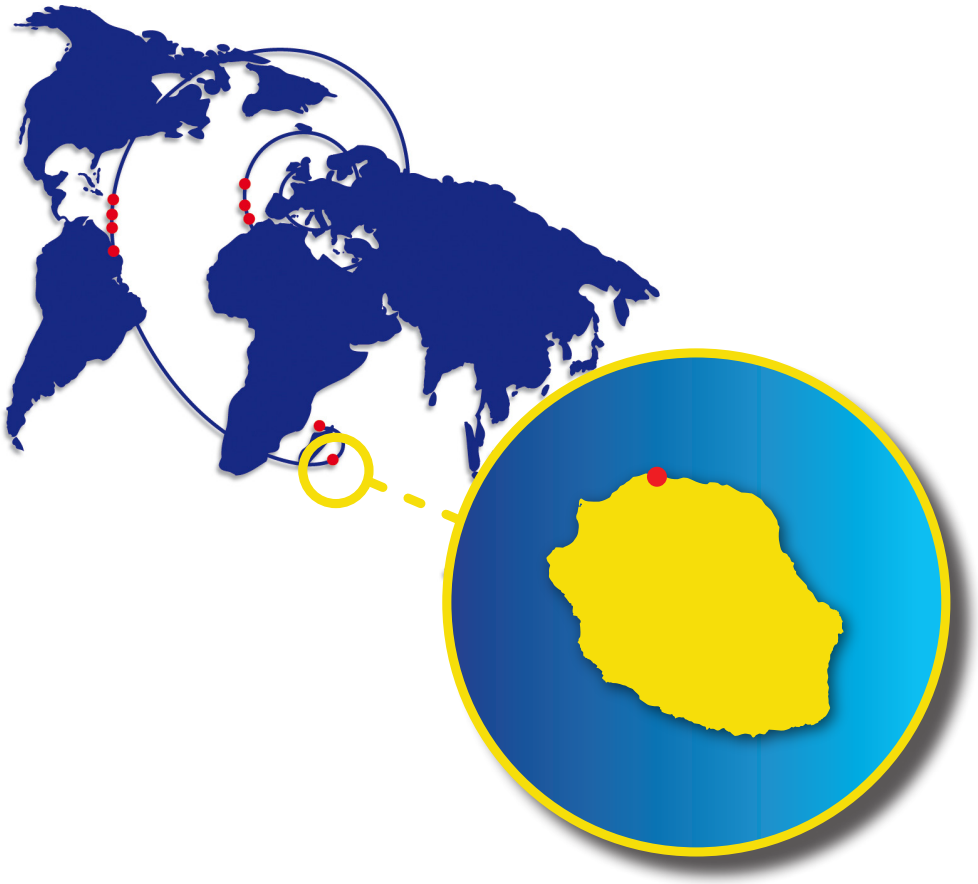

XIX[e] CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

La Réunion, 17 et 18 octobre 2013

Régions Européennes Ultrapériphériques

DÉCLARATION FINALE

La XIX[ème] Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie à Saint-Denis de La Réunion les 17 et 18 Octobre 2013, sous la présidence de M. Didier ROBERT, Président de la Région Réunion :

MANIFESTE sa vive préoccupation face à la persistance d'un contexte de crise économique et sociale dont les effets sont décuplés dans ses régions.

ALERTE sur l'aggravation du chômage qui exige des réponses urgentes et adaptées afin de garantir l'avenir équilibré de ses régions et favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale.

SOULIGNE qu'en dépit des efforts menés par l'Union européenne, des solutions concrètes, opérationnelles et efficientes vis à vis de l'ultrapériphérie sont encore attendues.

REGRETTE le retard pris dans l'adoption du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 et des réformes des politiques européennes à fort impact territorial qui conditionnent les ambitions régionales en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

PREND note des Conclusions du Conseil Européen des 27 et 28 juin 2013 qui invitent les États membres bénéficiaires de l'Initiative pour l'emploi des jeunes à "*adopter, avant la fin de cette année, un plan visant à lutter contre le chômage, notamment par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse*".

ESTIME que la gravité de la situation du chômage des jeunes, avec des taux parmi les plus élevés en Europe – supérieurs à 50 % dans la majorité des RUP – implique que les gouvernements de l'Espagne, de la

France et du Portugal définissent préalablement ces plans en étroite collaboration avec leurs RUP.

APPELLE à ce que la Banque Européenne d'Investissement intègre les Régions ultrapériphériques dans son initiative "Des emplois pour les jeunes" et dans son programme "Investir dans les compétences".

INDIQUE que les Régions ultrapériphériques ont élaboré dans le cadre d'une démarche commune leurs plans d'action, saisissant l'opportunité de répondre favorablement à la communication de juin 2012 et dans l'objectif d'apporter par ce biais des solutions adaptées à leurs réalités et à leurs contraintes propres.

ATTEND des contributions concrètes et promptes de la Commission européenne pour la mise en œuvre de leurs plans d'action en adéquation avec les programmes des fonds européens.

DEMANDE de ce fait à la Commission européenne de réserver un accueil favorable aux dispositifs proposés dans les programmes opérationnels régionaux 2014-2020 et donc d'opter, à ce titre, pour une application appropriée de la réglementation en parfaite cohérence avec les priorités territoriales définies dans les plans d'action des RUP.

DENONCE le refus évident de la Commission européenne de recourir à l'article 349 du TFUE, dont l'illustration la plus récente concerne le paquet réglementaire applicable à Mayotte ;

INVITE la Commission européenne à s'inspirer de l'interprétation constante du Conseil selon laquelle l'article 349 du TFUE constitue la base juridique « appropriée et suffisante » prévalant sur toute autre base pour légitimer les mesures spécifiques propres aux RUP ;

CONTESTE l'orientation envisagée, au niveau européen, de recourir à la seule Politique de Cohésion pour financer la quasi-totalité des besoins des Régions ultrapériphériques.

INSISTE pour que l'objectif de coopération territoriale européenne évolue, facilite la conclusion de projets de coopération avec les pays tiers, s'adapte pleinement à l'environnement géographique des RUP, à leur réalité socio-économique et culturelle et concoure à définir des périmètres de coopération pertinents.

PROPOSE que les actions de coopération entre les RUP soient soutenues, en s'affranchissant du critère des deux États membres.

RAPPELLE sa position commune du 6 mai 2013 pour que le cadre POSEI Agricole soit préservé dans son esprit et permette d'assurer les objectifs qui lui ont été assignés, en particulier en termes d'accompagnement de toutes les filières.

APPELLE à ce que la fin du régime des quotas laitiers soit accompagnée de compensations aux producteurs des régions ultrapériphériques en évitant les pertes de revenus et en assurant la nécessaire adaptation de la filière à un marché global et libéralisé.

RESTE fortement préoccupée par la capacité de la Politique Commune de la Pêche réformée à promouvoir concrètement dans ses bassins maritimes « un développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche ».

DEFEND une définition et une gestion de toutes les aides au niveau le plus approprié, c'est-à-dire au plan régional, notamment pour ce qui concerne le plan de compensation des surcoûts, à l'instar des dispositions prévues dans le cadre du POSEI Agricole.

DEMANDE que les aides à la flotte (construction, renouvellement et modernisation) s'inscrivent dans ce schéma de gouvernance et soient autorisées en adéquation avec les perspectives de développement de la filière.

PLAIDE pour le maintien du soutien de nouvelles infrastructures de pêche par le FEAMP.

RAPPELLE ses demandes en faveur d'une cohérence effective dans la révision en cours des encadrements des aides d'État, toutes finalités des aides confondues : principe de non dégressivité et non limitation dans le temps des aides au fonctionnement et majoration des taux d'aides à l'investissement suffisamment incitatifs pour le bon accomplissement des priorités de la Stratégie Europe 2020.

REITERE sa position constante sur la nécessité de réviser le cadre des aides d'État au transport maritime afin notamment d'autoriser le soutien public pour les connections reliant les RUP aux pays tiers.

RAPPELLE que la classification des aéroports régionaux des régions ultrapériphériques ne saurait se limiter aux seules questions de flux de passagers ou de rentabilité.

RAPPELLE, l'importance de reconduire dans les délais impartis les principaux dispositifs fiscaux des RUP tels que la zone franche de Madère, l'AIEM, l'octroi de mer, les accises à taux réduit pour le rhum,

les liqueurs et l'eau de vie. Ces instruments jouent un rôle de catalyseur permettant d'améliorer la compétitivité et l'emploi.

RAPPELLE que les intérêts des secteurs économiques des RUP doivent être sauvegardés dans le cadre des négociations des accords internationaux.

RAPPELLE que la mobilité des citoyens des RUP participe à la réduction du déficit d'accessibilité de ces régions mais regrette qu'aucun instrument spécifique n'y soit dédié.

MANIFESTE ses plus vives préoccupations si les RUP restent à l'écart des mécanismes d'interconnexion européens ainsi que des programmes tels que COSME, Horizon 2020 et le programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

La XIX^{ème} Conférence des Présidents

SE FELICITE de l'adhésion de Mayotte à la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques et de sa participation aux travaux depuis juin 2013.

ALERTE qu'en fixant pour Mayotte une dotation financière forfaitaire, hors de tout critère, dans les conclusions du Conseil Européen des 7 et 8 février 2013, un précédent préoccupant a été créé.

ESTIME que compte tenu des enjeux et des besoins conséquents pour cette nouvelle Région ultrapériphérique en termes de rattrapage économique et de développement d'infrastructures de base, le niveau du soutien ne lui permettra pas d'atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020.

RESTE attentive à la tenue de la 3ème édition du forum de l'ultrapériphérie en 2014.

La Conférence des Présidents, dans le cadre de la session partenariale du 18 octobre 2013, salue et remercie :

Le Commissaire européen en charge de la Politique régionale, urbaine et des Régions Ultrapériphériques pour l'importance qu'il accorde au partenariat avec les RUP ;

La Présidence lituanienne du Conseil de l'UE pour la prise en compte de l'ultrapériphérie dans une Union élargie à 28 États membres ;

Le Ministre français des Outre-mer ainsi que les représentants des gouvernements espagnol et portugais et se félicite de la solidarité entre les trois États et du soutien réaffirmé en faveur de la défense de l'ultrapériphérie ;

Les députés européens pour la défense constante des réalités des RUP dans le processus de décision européen ;

Le Comité Économique et Social Européen et le Comité des Régions pour leur implication, notamment à travers leurs avis sur la Communication de la Commission du 20 juin 2012.

CONVIENT que la Région Guadeloupe assurera la prochaine présidence annuelle de la Conférence et mandate à cet effet le Comité de suivi, en sus des missions qui lui sont confiées par le Protocole de coopération, afin de:

- suivre la mise en œuvre des Plans d'action des RUP dans le cadre d'une collaboration étroite avec la Commission européenne et les États membres ;
- accompagner Mayotte dans la mise en œuvre de son nouveau statut de Région Ultrapériphérique ;
- impulser une dynamique de coopération fonctionnelle entre les RUP dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne ;
- développer des outils techniques pour améliorer la performance et la visibilité de la Conférence.

Mandate le Président de la Région Réunion pour adresser la présente Déclaration à leurs destinataires, conformément au Protocole de Coopération entre les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Signé à Saint Denis de La Réunion, le 18 octobre 2013, en huit exemplaires originaux, cinq en langue française, deux en langue portugaise et un en langue espagnole.

ACORES CANARIES GUADELOUPE GUYANE

MADÈRE MARTINIQUE LA RÉUNION SAINT-MARTIN

Régions Européennes Ultrapériphériques

REGION GUADELOUPE

GUYANE LA RÉGION

Région Martinique

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Saint-Martin
Caraïbe Française French Caribbean

www.regionguadeloupe.fr Région Guadeloupe CRGuadeloupe

REGION GUADELOUPE

> DIRECTION DE LA COMMUNICATION
+590 590 80 41 37

> DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES EUROPÉENNES & DE LA COOPÉRATION
+590 590 80 41 51

RUP Régions Ultrapériphériques GUADELOUPE Présidence de la XXe Conférence